

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
DU 11 DÉCEMBRE 2023 – 19H**

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Bouton d'Art à Rocheservière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation :** 05 décembre 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 47  
**Quorum :** 24

**Étaient présents :** Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET (*excepté délibérations DEL20231211\_16 à DEL20231211\_18*) – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE (*excepté délibération DEL20231211\_28*) – Richard ROGER (*excepté délibération DEL20231211\_04*) – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

**Étaient représentés :** Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Sophie MORNIER a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Michelle Rineau – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Eric Hervouet

**Étaient absents :** Pierre BOIS – Richard ROGER (*délibération DEL20231211\_04*) – Damien GRASSET (*délibérations DEL20231211\_16 à DEL20231211\_18*) – Isabelle RIVIERE (*délibération DEL20231211\_28*)

**Secrétaire de séance :** Marc PUICHAUD

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**ORDRE DU JOUR**

- ☒ DEL20231212\_01 Réhabilitation et extension de la salle de sport intercommunale – Rocheservière
- ☒ DEL20231212\_02 Révision du programme d'accompagnement du sport
- ☒ DEL20231212\_03 Engagement dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial et candidature à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation
- ☒ DEL20231212\_04 Evolution des modalités de la gouvernance avec le monde agricole
- ☒ DEL20231212\_05 Avenant n°2 à la convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière et la gestion des réserves avec la SAFER
- ☒ DEL20231212\_06 Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2024
- ☒ DEL20231212\_07 Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance 2024-2027
- ☒ DEL20231212\_08 Projet de service « France services »
- ☒ DEL20231212\_09 Programme d'aides à l'habitat – Réévaluation des objectifs de l'OPAH
- ☒ DEL20231212\_10 Convention pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen
- ☒ DEL20231212\_11 Convention de parrainage dans le cadre des Floralies 2024
- ☒ DEL20231212\_12 Grille tarifaire 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les déchets ménagers des particuliers
- ☒ DEL20231212\_13 Grille tarifaire 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les déchets ménagers des professionnels
- ☒ DEL20231212\_14 Actualisation du règlement de service de collecte des déchets ménagers et assimilés
- ☒ DEL20231212\_15 Stratégie biodéchets – Evolution des tarifs composteurs
- ☒ DEL20231212\_16 Filière Responsabilité Élargie du Producteur des « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment » (REP PMCB)
- ☒ DEL20231212\_17 Grille tarifaire des dépôts en déchèterie des professionnels et assimilés
- ☒ DEL20231212\_18 Convention de mise à disposition partielle de service avec Trivalis pour l'animation d'ateliers en milieu scolaire en 2024
- ☒ DEL20231212\_19 Participation à une étude portée par le SyDEV sur la granulation de bois
- ☒ DEL20231212\_20 Participation financière au GIEC Pays de la Loire
- ☒ DEL20231212\_21 Projet de liaison cyclable entre Saint-Hilaire-de-Loulay et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne/Landes de Roussais
- ☒ DEL20231212\_22 Grille tarifaire 2024 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- ☒ DEL20231212\_23 Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)
- ☒ DEL20231212\_24 Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission
- ☒ DEL20231212\_25 Mutualisation et création de trois nouveaux services communs
- ☒ DEL20231212\_26 Modification du tableau des effectifs
- ☒ DEL20231212\_27 Rapport 2022 de situation en matière d'égalité femme-homme
- ☒ DEL20231212\_28 Prestations d'impressions, de réalisation de supports de communication et de signalétique
- ☒ DEL20231212\_29 Attribution de fonds de concours intercommunal
- ☒ DEL20231212\_30 Attribution de compensation 2023
- ☒ DEL20231212\_31 Rétrocession des acquisitions Zannier et Bouteau
- ☒ DEL20231212\_32 Soutien financier au CIAS Terres de Montaigu
- ☒ DEL20231212\_33 Décisions modificatives 2023
- ☒ DEL20231212\_34 Budgets Primitifs 2024
- ☒ DEL20231212\_35 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024
- ☒ DEL20231212\_36 Participation du budget principal 2024 au budget annexe Office de Tourisme

☒	DEL20231212_37	Subventions 2024 aux associations et autres organismes
☒	DEL20231212_38	Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
☒	DEL20231212_39	Mise à jour de l'intérêt communautaire des compétences de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
☒	DEL20231212_40	Création du Conseil de développement
☒	DEL20231212_41	Présentation du rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes
☒	DEL20231212_42	Rapport annuel de l'élu mandataire (SAPL – Agence de services aux collectivités locales de Vendée) au titre de l'année 2022
☒	DEL20231212_43	Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération

---

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Monsieur Marc PUICHAUD en qualité de secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 13 novembre 2023 rédigé par Madame Nathalie SECHER est adopté à l'unanimité.

---

## INTRODUCTION

**Antoine CHEREAU** : « Nous sommes heureux d'être à Rocheservière ce soir pour notre réunion du conseil. J'avais eu l'occasion de le dire, et je le redis en saluant Monsieur le Maire, ainsi que les représentants du Conseil municipal, présents. C'est l'occasion de venir à votre rencontre et pour vous, de voir quels sujets occupent notre assemblée. Cette assemblée communautaire est une représentation des assemblées municipales. Tout le monde est élu le même jour par nos habitants. Il n'y a pas un seul sujet que nous portons ici qui ne porte pas l'avenir de chacune des communes, et c'est aussi l'occasion de l'illustrer.

Le siège de Terres de Montaigu est actuellement dans des bâtiments modulaires et les futurs locaux seront opérationnels dans un peu plus d'un an. Le Bureau d'agglomération a donc trouvé intéressant d'aller faire les réunions dans chacune des communes.

Je te remercie, Bernard, pour ton accueil. Nous avons prévu de passer un petit peu de temps sur l'action de Terres de Montaigu à Rocheservière spécifiquement. Vous avez la présentation derrière moi. En accord avec Bernard et vos collègues, je ne vais pas la commenter, tellement nous avons de sujets ce soir. Il y a 36 slides, là maintenant, vous seriez contents que nous les commentions, mais dans deux heures moins. Nous ferons ce petit exercice-là, je pense, intéressant, pour chacune des communes où nous irons. Evidemment, Bernard, le document est à ta disposition pour une présentation comme tu le voudras au Conseil municipal de Rocheservière.

Alors si nous avons choisi d'être à Rocheservière ce soir, c'est qu'un certain nombre de sujets à l'ordre du jour, intéresse directement la commune de Rocheservière. C'est l'occasion d'illustrer ici un certain nombre d'actions pour lesquelles les élus communautaires échangent en commission et au conseil. Nous allons parler de Saint-Sauveur et des Ephémères. C'est aussi un moment significatif de l'avancée du dossier de la salle de sport de Rocheservière sur lequel je redirai un mot tout à l'heure. Il sera présenté par Bernard non pas en tant que Maire de Rocheservière, mais en tant que Vice-président chargé des sports, et je le remercie déjà. Devant vous les élus municipaux de Rocheservière, je voulais vous dire que votre maire est naturellement un bon représentant de la commune de Rocheservière, mais aussi très investi sur les questions sportives. Ce sont des avancées significatives ce soir comme je le disais. Même si nous tenons à ce que la compétence sportive reste communale, nous souhaitons compléter les efforts dans des domaines bien précis. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Je nous souhaite un bon Conseil d'agglomération et je passe tout de suite la parole à Monsieur le Maire pour un petit mot d'accueil. »

### Arrivée de Francis Breton, Hubert Cormerais et Sylvie Rassinoux.

**Bernard DABRETEAU** : « Depuis bientôt sept ans, les deux anciennes communautés, celle du Canton de Rocheservière et celle de Terres de Montaigu ont fusionné comme chacun le sait. Le maire que je suis, ne peut que se féliciter, Monsieur le Président, que pour une première réunion de Conseil d'agglomération, décentralisée, vous aillez choisi Rocheservière. Une des communes les plus éloignées, obligeant par-là, beaucoup d'entre vous à traversé la Bretagne pour y venir.

Nous sommes ici dans la salle du Bouton d'Art. Ce nom original a été donné pour deux raisons. Le mot Bouton pour rappeler qu'ici ont travaillé de nombreux salariés, plus de 200 employés à certains moments dans l'ancienne usine de vêtements enfant, les vêtements Albert. Marcel Albert, habitant de Rocheservière, avait créé ici sa société en 1963 avant qu'il ne s'installe aux Herbiers. Et le deuxième substantif pour indiquer que désormais dans cette salle se déroule un certain nombre d'activités culturelles, concert, expo, théâtre, etc. Le théâtre régional des Pays-de-la-Loire, Monsieur le Premier Vice-président du Conseil régional, y a donné une représentation de l'avare de Molière, revisitée, représentation très remarquée.

Je sais, Monsieur le Président, que ce Conseil d'agglomération a un ordre du jour très chargé. C'est pourquoi, plutôt que de vous présenter Rocheservière, je vous invite les uns et les autres à venir vous y balader pour découvrir notre belle commune sur les rives de la Boulogne. Merci encore pour votre venue. »

**Antoine CHEREAU** : « Merci Monsieur le Maire pour votre accueil et nous nous retrouverons d'ailleurs à la réouverture du site Saint-Sauveur dans un nouveau cadre, la semaine prochaine. Nous serons heureux d'être tous, ici, à Rocheservière. N'est-ce pas Martine. »

## SPORT

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

### DEL20231211\_01 – Réhabilitation et extension de la salle de sport intercommunale – Rocheservière

**Antoine CHEREAU** : « Je propose que nous démarrions en évoquant la réhabilitation et l'extension de la salle de sport intercommunale. Bernard va nous présenter ce dossier important, l'occasion pour moi de revenir un petit peu sur les raisons du sujet.

D'abord, je veux redire ici, un sujet souvent évoqué, il est extrêmement important que la compétence sportive reste une compétence communale. C'est l'exercice du sport dans chaque commune. La vie associative nécessite un dialogue de proximité constant. Il faut le préserver absolument. Le monde du sport, c'est bien évidemment l'investissement quotidien des bénévoles, des élus, autour du monde associatif. Ils connaissent le club X, le club Y et les investissements nécessaires mieux que quiconque. Nous avons redit, mon cher Damien, lors de la définition des compétences au moment de la fusion des deux communautés de communes, qu'il était nécessaire de maintenir cette réalité-là. Nous avons pour autant souhaité que l'ensemble de nos habitants ait le droit ou l'accès à un certain nombre d'équipements supplémentaires qu'aucune de nos communes pourrait disposer seule.

Quatre sujets différents supplémentaires ont été travaillés, mais qui n'enlèvent pas la compétence communale qui doit vraiment le rester.

D'abord l'accueil des jeunes scolarisés en collège ou en lycée. C'était historiquement le cas à Montaigu du temps du vieux district de Montaigu lorsque le lycée Léonard de Vinci est arrivé avec la première salle Léonard de Vinci. Nous avons souhaité que le niveau d'équipement sportif pour tous les collégiens et lycéens où qu'ils soient sur le territoire arrive à un niveau standard équivalent. C'est le projet que nous portons ce soir.

La deuxième raison pour laquelle nous pouvons agir : les très grands événements de type Mondial Football.

C'est aussi et c'est nouveau depuis l'année dernière le programme d'aide financière au club jouant en national. Je remercie vraiment Bernard qui a beaucoup travaillé dessus et qui va nous le présenter tout à l'heure. L'année dernière, nous avons déjà mis un premier pied en commençant les aides. A présent, nous en avons plusieurs. Nous avons la chance d'avoir des clubs extrêmement dynamiques. Il faut par conséquent commencer à structurer notre aide qui, encore une fois, je le dis, s'ajoute aux aides communales et ne les retranche pas.

Enfin, ce qui est nouveau et à venir est la reconnaissance et l'accompagnement des clubs s'investissant dans l'accueil des personnes en situation de handicap. Il est naturel qu'une solidarité communautaire puisse aussi l'appuyer.

Ce soir, nous allons parler de la salle de sport de Rocheservière, avec une partie communale de la salle et une autre intercommunale. Cette dernière a été construite entre autres pour les élèves du collège Saint-Sauveur.

Terres de Montaigu a déjà eu la propriété d'autres salles de sport, je le disais tout à l'heure. Notamment celle de Léonard de Vinci construite en 1991 au moment où le lycée a été construit. C'était une des conditions pour que le lycée se situe à Montaigu plutôt qu'à Clisson, à l'époque une décision de nos anciens. Cette salle que nous avons agrandie et rénovée, devenue communautaire en 2014-2015, accueille chaque semaine 1 900 collégiens et lycéens sur le site. Le site de Maxime Bossis partagé avec la ville de Montaigu-Vendée, agrandi en 2016 et 2017, accueille 2 200 jeunes chaque semaine. Ici, l'équipement a vieilli, mais comme avait vieilli Léonard de Vinci ou Maxime Bossis il y a quelques années. Notre ambition est de faire en sorte d'avoir le même niveau d'offres des établissements pour l'ensemble des collégiens. Ce n'était pas le cas pour les collégiens qui fréquentent le collège de Rocheservière.

Ce n'est pas parce qu'une compétence est séparée entre commune et intercommunalité, que l'on est désintéressé de ce qui s'y passe lorsque l'on travaille sur un sujet. Ce serait naturellement un mauvais usage de l'argent public de ne refaire l'équipement correspondant qu'aux besoins des sportifs et le fermer à 17 heures. Les salles sont là et l'intérêt est de mutualiser les équipements. En l'occurrence la salle de la commune de Rocheservière est accolée à la salle intercommunale actuelle. Naturellement le projet a été travaillé avec Rocheservière en tant que commune. Je vous rappelle qu'il s'agit du même cas de figure que le projet de Maxime Bossis à Montaigu, mais il y avait plus d'élèves. La ville de Montaigu à l'époque, avait participé au financement de la réhabilitation à hauteur d'1,6 millions. Nous avons un projet dont les conclusions, aujourd'hui, sont ambitieuses, Bernard va vous le présenter. Je voudrais en profiter pour le remercier beaucoup. C'est un projet partagé. Je voudrais aussi remercier les équipes qui ont accompagné la définition du projet en particulier Sophie Robin [DGA Pôle Développement et Attractivité], et Mathieu Courrillaud [Directeur des Sports]. Nous sommes loin d'avoir terminé y compris dans le dialogue avec les différents acteurs, mais c'est l'occasion de démarrer. »

Bernard Dabreteau rappelle le contexte. Terres de Montaigu a la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». À ce titre, la collectivité a mené sur le précédent mandat des réhabilitations d'envergure sur les pôles sportifs Maxime Bossis et Léonard de Vinci, afin d'offrir aux collégiens et lycéens des conditions de pratiques optimales de l'EPS. Des réhabilitations qui ont également permis d'intégrer les besoins associatifs et sportifs communaux. Le projet de rénovation du complexe sportif de Rocheservière est envisagé ainsi, et s'inscrit dans cet esprit de mutualisation.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs communautaire, Terres de Montaigu a lancé fin 2022, une étude de faisabilité, confiée au cabinet DGA Architectes, afin d'évaluer le projet de réhabilitation de la salle de sport intercommunale.

Bernard Dabreteau présente le complexe sportif de Rocheservière composé d'une salle de sport communale construite dans les années 1970 puis réhabilitée en 2012, et d'une salle intercommunale construite en 1995 pour les élèves du collège Saint-Sauveur. Les 2 salles sont liées uniquement par un hall d'entrée commun, et disposent chacune de blocs sanitaires/vestiaires distincts. Le stade municipal ainsi que des équipements sportifs de proximité (city stade, tennis, skate park) complètent cet ensemble sportif situé en cœur de bourg.

Le projet vise à mettre à niveau l'équipement, sur les plans sportif, énergétique et fonctionnel, afin de répondre aux besoins du collège (550 élèves), utilisateur principal qui occupe l'équipement quotidiennement pour l'EPS. D'une manière générale, les collégiens manquent aujourd'hui d'installations couvertes dédiées au sport, et adaptées, notamment pour la pratique des sports de combat (lutte, boxe), des activités gymniques et artistiques (danse, gymnastique acrobatique) et du tennis de table.

À l'instar des pôles sportifs communautaires existants, réhabilités sur le précédent mandat, le projet intégrera également les besoins communaux pour la pratique sportive associative (basket, tennis, boxe, badminton, etc.), au sein d'un futur ensemble sportif harmonisé.

À ce stade du projet, l'étude de faisabilité permet une prise en compte de l'ensemble des besoins, avec la rénovation de la salle intercommunale, la modification des circulations et espaces afin d'accentuer la fonctionnalité et la connexion avec les installations communales. En parallèle, la création sur site d'une extension de 650 m<sup>2</sup> constituerait la réponse innovante dans un contexte foncier contraint. Elle regrouperait une salle multi activités, un bloc de 6 vestiaires/sanitaires mutualisés avec le stade municipal, et le court de tennis existant.

Des activités sportives, scolaires et associatives, aujourd'hui pratiquées sur des installations vieillissantes ou peu adaptées, pourront demain être accueillies au sein d'équipements modernisés et homologués.

Le montant prévisionnel global de travaux, à ce stade, s'élève à 1 950 000 € HT. La participation financière de la commune de Rocheservière est fixée à 400 000 €. La livraison du nouveau complexe est prévue pour mai 2026.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, approuve l'étude de faisabilité ; valide la poursuite des études de maîtrise d'œuvre ; autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **DEL20231211\_02 – Révision du programme d'accompagnement du sport**

Bernard Dabreteau rappelle que le haut niveau est intégré à l'axe 2 du Schéma de Développement du Sport adopté en 2018. Il vise à accompagner les clubs du territoire évoluant à minima au premier échelon national.

Le programme concerne les sports collectifs uniquement. Les clubs bénéficiaires perçoivent une subvention au montant identique d'une année à l'autre soit 10 000 €.

Cependant, les réalités liées au haut niveau varient d'une saison sportive à l'autre notamment en matière de frais de transport. Le programme actuel ne prend pas en compte le niveau de jeu, une accession à l'échelon supérieur notamment, ou encore la variabilité des déplacements. Il est question également de mettre en avant l'action de ces clubs auprès du public scolaire.

Cette année, 3 clubs du territoire sont concernés :

- SGMVB Basket (N2 masculine) (*Saint-Georges-de-Montaigu / Montaigu*)
- SMASH Basket (N3 féminine) (*L'Herbergement / Montréverd*)
- MVB Volley (N3 masculine et féminine) (*Boufféré*)

Au regard de l'évolution des clubs et des conditions d'accès au haut niveau, une évolution du dispositif est proposée afin de mieux prendre en compte la réalité des frais occasionnés par le niveau de jeu de chaque équipe et de davantage valoriser le haut niveau sur le territoire.

Parmi les évolutions proposées : l'instauration d'une part fixe de 5 000 € par club, et l'attribution d'une part variable déterminée selon le niveau de jeu, la densité des déplacements hors région, et l'implication en milieu scolaire. Ces conditions seront cadrées par le biais de conventions d'objectifs qui préciseront également les contreparties attendues par la collectivité. Des actions de communication et valorisation compléteront ce programme de soutien au haut niveau.

## Débat :

**Hubert PIVETEAU :** « Bonsoir tout le monde. Monsieur le Président, s'en remettre en cause la subvention au club « SMASH » qui accueille les personnes en situation de handicap, il nous semble indispensable que les membres de la commission... »

**Antoine CHEREAU :** « Le handicap, c'est le sujet d'après Monsieur Piveteau. »

**Hubert PIVETEAU :** « Oui, bon, voilà je comprends. Mais je veux parler finances de ce projet sport. Voilà. »

**Antoine CHEREAU :** « Allez-y. »

**Hubert PIVETEAU :** « Vous allez comprendre. »

**Antoine CHEREAU :** « J'espère. »

**Hubert PIVETEAU :** « Il nous semble indispensable que les membres de la commission aient connaissance des budgets prévisionnels des trois clubs ayant une équipe ou plusieurs équipes au niveau national avant de voter une subvention qui pourrait passer de 30 000 à 37 000 €. Monsieur Dabreteau nous dit ou nous a dit en commission, que ces clubs n'ont pas de déficit, alors pourquoi les subventionner, et à la hausse de surcroît ? D'autant plus que les sponsors soutiennent plus facilement les équipes de haut niveau alors que d'autres associations ont plus de mal à boucler leur budget. Merci. »

**Antoine CHEREAU :** « Il y a deux réponses simples, cher Monsieur. La première c'est la loi. Nous n'avons pas le droit de subventionner un club qui n'irait pas bien. Naturellement les éléments chiffrés de l'année qui précède sont donnés comme une condition du versement de la subvention en cours. Donc nous devons savoir en transparence quel est le budget de l'association ou du club soutenu. Deuxièmement, nous le verrons sur la question du handicap, notre objectif est aussi d'encourager les clubs à se saisir de cette question très importante. Donc il y a un accompagnement. C'est la politique que nous portons. On le voit bien sur la question du sport de haut niveau, si nous accompagnons au kilomètre, c'est-à-dire à la dépense réelle, nous faisons faire des économies notamment aux familles. En donnant de la visibilité, cela permet au club qui le souhaite de s'engager dans une logique de sport de haut niveau, ou, et c'est ce que l'on va travailler, une meilleure prise en charge de la cause du handicap dans chacun des clubs. »

**Bernard DABRETEAU :** « Bien sûr les clubs n'ont pas de déficit puisque nous avons les bilans de l'année précédente, par définition, ils sont équilibrés. En revanche, la subvention vient pour les dépenses à venir. C'est lorsqu'ils sont rentrés en National 2, que l'on a les futurs budgets à venir avec les kilométrages. Nous sommes sûrs que cette dépense va exister. »

**Hubert PIVETEAU :** « Ma question était quand même de savoir si on pouvait avoir accès à ces budgets prévisionnels ? Je pense que la commission serait en droit quand même. »

**Antoine CHEREAU :** « Ecoutez, je ne sais pas. Nous allons regarder sur le droit si nous pouvons transmettre ces éléments-là. Nous, nous les avons pour des questions comptables. Après, tout le monde peut aller aux assemblées générales des associations. »

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), valide les principes de révision du programme d'accompagnement des clubs de haut niveau.**

Bernard Dabreteau poursuit avec le volet « sport et handicap » intégré à l'axe 5 du Schéma de Développement du Sport qui vise à promouvoir et développer l'activité physique pour les personnes éloignées de la pratique sportive. Le Plan Familles et Santé inclut également des mesures visant à favoriser l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap.

12 millions de personnes sont en situation de handicap (PSH) en France et 48% d'entre eux ne pratiquent pas d'APS, contre 34% de la population générale. 80% des handicaps sont invisibles. Il y a 100 000 licenciés parasportifs.

A Terres de Montaignu, il y a environ 1 000 attributions d'allocations handicap sur le territoire dont 2/3 à destination des adultes.

Un dispositif d'accompagnement du sport et handicap est à l'étude. Une amorce de celui-ci sera également proposée dès 2024 pour soutenir l'action des clubs engagés mais aussi accompagner ceux qui souhaiteraient structurer une offre adaptée. La formation et la sensibilisation du grand public viendront compléter ces premières actions.

Bernard Dabreteau précise que le club SMASH a été vice-champion d'Europe de Basket cette année, sport de basket adapté.

Un comité de projet réunissant tous les acteurs locaux concernés partagera les enjeux et les actions. Un plan d'actions sera chiffré et délibéré. Une enveloppe budgétaire d'amorçage serait créée dès 2024 pour accompagner les premières actions à hauteur de 5 000 €.

#### **Débat :**

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « *Qu'est-ce qui est mis au vote exactement ?* »

**Antoine CHEREAU :** « *L'amorce et la poursuite de la réflexion pour le plan handicap. C'est-à-dire que cela permet de démarrer en donnant une subvention dès cette année et de continuer à travailler. Un certain nombre d'acteurs apportant des réponses de qualité ont été identifiés. Ensuite l'idée est de pouvoir encourager chacun des clubs qui le souhaiterait à faire des propositions.* »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** valide l'amorce et la poursuite de la réflexion en vue de bâtir un plan d'accompagnement du sport et handicap et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et notamment signer les conventions de partenariat avec les associations.

#### **Débat :**

**Antoine CHEREAU :** « *J'ai du mal à comprendre, Monsieur Piveteau. Vous avez fait une intervention sur les deux sujets identiques et vous ne votez pas pareil. Cela veut dire que le soupçon de manque de transparence sur la gestion des comptes vaut dans un cas et pas dans l'autre ? Donc j'en conclus simplement que vous êtes favorables à ce que l'on encourage la prise en charge du handicap dans le sport mais pas pour le haut niveau. C'est la logique que j'en tire.* »

**Hubert PIVETEAU :** « *Oui.* »

**Elodie LARCHER :** « *On pose la question du besoin.* »

**Antoine CHEREAU :** « *Très bien. Donc quand vous posez la question de la transparence, ce n'est pas la vraie question. La vraie question : pour le sport de haut niveau, vous pensez que cela n'est pas nécessaire, pour le handicap vous le pensez. C'est très bien. C'est plus clair comme cela.* »

## **AGRICULTURE, RURALITE et ALIMENTATION**

Rapporteur : Jean-Michel BREGEON, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation

### **DEL20231211\_03 – Engagement dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial et candidature à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation**

Jean-Michel Brégeon rappelle que Terres de Montaigu a choisi de s'engager dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial, inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial « Terres d'énAIRgie ».

Les objectifs pressentis pour l'action n°5 « Développer et animer un Projet Alimentaire Territorial » sont :

- Structurer une filière alimentaire locale, du producteur au consommateur ;
- Promouvoir une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement ;
- Améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire ;
- Offrir aux habitants une alimentation saine, issue des circuits de proximité ;
- Accompagner les transitions agricoles.

La collectivité a la volonté d'élaborer une stratégie territoriale sur l'agriculture et l'alimentation. Les activités agricole et agroalimentaire sont une des composantes de l'identité de Terres de Montaigu. Elles contribuent au cadre de vie et au développement économique du territoire.

L'agriculture de Terres de Montaigu est principalement axée autour de l'élevage. Elle compte (source *Chambre d'agriculture, données 2020*) :

- 272 exploitations agricoles, 477 chefs d'exploitations et 214 salariés ;
- 28 063 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit environ 74% de la surface du territoire ;
- 49 exploitations cultivent en Agriculture Biologique sur 11% de la SAU.

En matière de transformation, de distribution et de commercialisation, Terres de Montaignu se distingue par la présence sur son territoire de plusieurs industries agro-alimentaires d'envergures, une centralité commerciale de proximité dans chaque commune et commune déléguée, de nombreux points de vente à la ferme, une soixantaine de lieux de restauration collective.

Les enjeux identifiés sont nombreux : protection des terres et des paysages, transmission d'exploitation, accueil de nouveaux agriculteurs, adaptation aux enjeux environnementaux et sanitaires, évolution des métiers et des façons de consommer, accessibilité des produits et rémunération des producteurs, présence d'outils de transformation adaptés, sensibilisation à une alimentation saine, communication...

C'est la raison pour laquelle Terres de Montaignu choisit de construire avec les acteurs locaux un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

La définition du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des PAT est la suivante : « *Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.* »

Le PAT constitue une opportunité pour structurer, partager et rendre lisible une stratégie agricole et alimentaire dotée d'orientations et objectifs précis et d'un plan d'actions aux impacts mesurables et évaluables. La première étape, en cours, est la réalisation d'une cartographie d'acteurs et d'un diagnostic.

Cette démarche s'inscrit dans la durée, elle est évolutive. Terres de Montaignu souhaite ainsi y travailler de façon transversale et partenariale en y jouant notamment un rôle d'animatrice territoriale pour mobiliser les acteurs locaux et s'inscrire dans les dynamiques départementale et régionale.

Chaque année, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance un appel à projets dans le cadre du Programme National de l'Alimentation pour reconnaître et soutenir financièrement des PAT. Deux niveaux de labellisation sont distingués : PAT « émergents » (niveau 1) et PAT « opérationnels » (niveau 2). Il est proposé de faire candidater Terres de Montaignu en tant que PAT « émergent ».

### **Débat :**

**Hubert PIVETEAU :** « *Bientôt quatre années de mandature et enfin nous allons pouvoir parler d'agriculture et de son corollaire que sont l'alimentation et l'aménagement du territoire. Si les secteurs secondaires et tertiaires étaient souvent à l'ordre du jour, on ne peut pas en dire autant du secteur primaire qui pourtant détermine le contenu quotidien de notre assiette et l'environnement dans lequel nous vivons. Même si l'agriculture représente peu d'actifs, il est courant d'entendre qu'un emploi agricole, c'est 7 emplois induits. Pour rappel, l'agriculture a perdu un quart de ses actifs en 10 ans et 30% des agriculteurs ont plus de 55 ans.*

*Nous adhérons à l'idée de la mise en œuvre d'un PAT sur notre territoire qui doit avec des objectifs ambitieux être un axe prioritaire de la transition écologique. Pour cela, nous osons espérer que vous ferez preuve d'ouverture concernant la nomination des nouveaux membres au sein du bureau et du comité territorial agricole, pas seulement comme l'a suggéré un membre de la commission, de dépasser l'appartenance syndicale, mais aussi de faire appel à d'autres acteurs que la chambre d'agriculture.*

*Le modèle dominant axé sur les volumes au détriment de la qualité garde son équilibre avec l'aide de ses deux béquilles que sont la chimie et la mécanisation outrancière. En prétextant une balance commerciale favorable, les pouvoirs publics occultent les externalités négatives comme la pollution de l'eau, de l'air et des sols, l'érosion, l'importation de protéines, la perte de biodiversité et la baisse du nombre d'agriculteurs.*

*Avec ce futur PAT, nous avons dans nos mains, un formidable outil de relance de l'activité agricole qui allie l'accès à des produits locaux de qualité pour nos habitants, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la création de valeur ajoutée sur notre territoire et l'installation de nouveaux paysans, paysannes. Pour assurer notre sécurité alimentaire, la relocalisation de la production de denrées de première nécessité exige des moyens humains et financiers à la hauteur du défi à relever. Accompagner notre agriculture pour préserver notre souveraineté alimentaire, telle devrait être notre ambition. Monsieur le Président, la partagez-vous avec nous ?*

**Antoine CHEREAU :** « *On a bien compris votre profession de foi y compris ce qu'elle ne raconte pas, mais on comprend bien. Je peux évidemment entendre quand on parle de chimie mais mécanisation à outrance, il y a quand même un sujet. Ce que je pense c'est qu'on a intérêt si on veut réussir les transformations énergétiques, si on veut réussir les transformations environnementales et si on veut réussir, y compris sur ce volet-là, réconcilier production agricole, santé, avenir de nos jeunes, à ne pas opposer les agricultures. C'est le sens de notre action.*

*Elle justifie la pluralité des engagements et la manière de prendre les métiers, mais je pense, et je sais que c'est l'intention de Jean-Michel Brégeon, qu'il faut vraiment faire en sorte de ne pas opposer les uns aux autres. Donc toute profession de foi qui conduit à l'opposition sera fautive. Tout travail en commun qui, même en respectant diverses manières d'agir, conduira à l'unité, à des réponses qui fonctionnent, sera juste. »*

**Jean-Michel BREGEON** : « Je voulais ajouter. C'est vrai que cela fait quatre ans que nous sommes élus. Mais vous savez tous que pour travailler sur des projets comme celui-là, il faut quand même être accompagné. Ce qui me permet de remercier les personnes aussi bien Sophie [Robin, DGA Pôle Développement et Attractivité], qu'Emmanuelle [Albert, Chargée de mission agriculture, ruralité et alimentation] qui est derrière moi, qui aujourd'hui nous permet d'avancer assez rapidement sur tous ces dossiers-là. Il faut savoir que la chargée de mission agriculture est arrivée il y a moins d'un an. On peut toujours aller plus vite, mais j'estime que le travail réalisé dans cette période-là est déjà un travail correct. »

**Antoine CHEREAU** : « Merci. Monsieur Piveteau ? »

**Hubert PIVETEAU** : « Monsieur Chéreau. »

**Antoine CHEREAU** : « Ne me regardez pas comme si j'allais vous manger ? »

**Hubert PIVETEAU** : « J'ai la couenne un peu dure. C'est bien cela ma question, quand vous parlez de pluralisme, dans la composition de ces comités territoriaux agricoles, qu'il y ait du pluralisme, tout simplement. »

**Antoine CHEREAU** : « Très bien, c'est ce qu'il me semble avoir répondu. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, valide l'engagement de Terres de Montaigu dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial ; valide le principe de candidater à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation en tant que PAT « émergents » et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Richard Roger quitte la séance.**

## **DEL20231211\_04 – Evolution des modalités de la gouvernance avec le monde agricole**

Jean-Michel Brégeon expose que depuis 2008 pour l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et 2017 pour l'ensemble de l'actuel territoire de Terres de Montaigu, un groupe de concertation territoriale est mis en place pour échanger sur les sujets agricoles dans le cadre de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture.

L'évolution récente de la gouvernance de la collectivité avec la création de la commission intercommunale Agriculture, Ruralité et Alimentation et la désignation de nouveaux représentants de la Chambre d'agriculture rendent l'évolution de ce groupe nécessaire.

Le besoin de temps d'échanges entre élus des collectivités et représentants de la Chambre d'agriculture étant réaffirmé, les objectifs visés sont :

- Redynamiser des instances de dialogues en simplifiant leur fonctionnement et en gagnant en efficacité ;
- Articuler ces instances avec la nouvelle commission Agriculture, Ruralité et Alimentation de Terres de Montaigu.

La nouvelle organisation proposée repose sur deux instances :

- Un bureau territorial agricole resserré qui se réunira deux à trois fois par an pour échanger sur les questions stratégiques relatives au monde agricole sur le territoire, composé du Vice-président Agriculture, Ruralité et Alimentation, du Vice-président Economie, Formation et Innovation et de deux représentants agricoles du territoire ;
- Un comité territorial agricole qui se réunira une fois par an pour développer l'interconnaissance, faire remonter les sujets agricoles d'actualité, être informé ou consulté sur des questions agricoles..., composé des membres du bureau territorial agricole, des 12 élus membres de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation et de 2 exploitants agricoles par commune, 4 exploitants agricoles pour Montaigu-Vendée.

### **Débat :**

**Elodie LARCHER** : « Juste pour rebondir sur la pluralité dont il était question à l'instant, la composition est donc bien de deux représentants de la chambre d'agriculture ? Par ailleurs sur l'instance du comité territorial une rencontre une fois par an, nous semble peu ambitieux au regard des enjeux. »

**Jean-Michel BREGEON** : « S'il y a des sujets importants pourquoi pas en mettre plus. Mais honnêtement, le souhait des représentants du monde agricole est d'avancer sur ces réunions. C'est pour cela que le bureau territorial pourra se réunir avec eux, un peu plus souvent. Mais on sait que les dates de réunion sont toujours difficiles à trouver, donc on tient à se réunir dès qu'il y a un besoin important pour nous tous. Pour le comité territorial, le réunir plus, pourquoi pas mais avec une quarantaine de personnes pour avancer vite, ce n'est pas forcément la meilleure des solutions. Donc on compte beaucoup sur le bureau qui remontera les informations sachant que les membres de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation sont présents dans le comité territorial. »

**Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)**, décide de faire évoluer le nom, la composition, le rôle et la fréquence de réunions des instances permettant un dialogue avec les agriculteurs du territoire tels que décrits ; désigne le Vice-président Agriculture, Ruralité et Alimentation et le Vice-président Economie, Formation et Innovation pour le représenter au sein du bureau territorial agricole ; désigne le Vice-président Agriculture, Ruralité et Alimentation, le Vice-président Economie, Formation et Innovation et les membres de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation pour le représenter au sein du comité territorial agricole Terres de Montaigu.

**Richard Roger revient en séance.**

## **DEL20231211\_05 – Avenant n°2 à la convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière et la gestion des réserves avec la SAFER**

Jean-Michel Brégeon informe l'assemblée que la convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière qui lie Terres de Montaigu et la SAFER arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Deux catégories de missions assurées par la SAFER pour Terres de Montaigu sont distinguées dans cette convention :

- Une mission de veille et d'observation foncière qui s'effectue en continu (outil « Vigifoncier ») pour un coût forfaitaire annuel pour l'ensemble du territoire de 5 726 € HT ;
- Des missions déclenchées à la demande en fonction des besoins et facturées selon les tarifs indiqués dans la convention :
  - o Pré-opérationnelles : étude foncière, évaluation de biens, appréhension des biens vacants ...,
  - o Opérationnelles : prestation de négociation foncière et de recueil de convention de vente au nom du contractant, constitution de réserve foncière avec stockage par la SAFER...

L'évolution du contexte actuel : engagement de Terres de Montaigu dans une démarche de PAT, évolution de l'agriculture, réglementations relatives au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)... rend ces missions incontournables pour le territoire.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, décide de prolonger la convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière entre la SAFER et Terres de Montaigu pour la période 2024-2027, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

## **CULTURE**

*Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme*

## **DEL20231211\_06 – Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2024**

**Antoine CHEREAU** : « Avant de passer la parole à Anthony Bonnet, je voudrais saluer l'arrivée de notre nouveau DGA, Frédéric Couturier, derrière moi. »

**Anthony BONNET** : « L'occasion pour moi de remercier Laure Gilbert pour avoir assuré cette mission d'intérim en attendant l'arrivée de Frédéric. »

Anthony Bonnet explique qu'il s'agit d'attribuer le marché pour le Printemps du Livre de Montaigu 2024 qui se déroulera du 19 au 21 avril 2024, une implantation sur 3 sites prévue, dans la continuité de 2023 :

- Un axe Salon du livre, sur la place de la Mairie :
  - o Le chapiteau des auteurs : stands des écrivains, éditeurs régionaux et associations, dans un aménagement repensé, désengorgé et intégrant un espace détente,
  - o La salle des fêtes dédiée aux lectures d'auteurs et aux grandes rencontres littéraires,
  - o Le centre de loisirs dédié aux animations jeunesse,
  - o La salle des douves dédiée à l'accueil auteurs.

- Un axe Festival du livre, au sein du Parc Henri Joyau :
  - o La Maison des associations et le chapiteau : rendez-vous littéraires,
  - o La Médiathèque : rendez-vous BD,
  - o Un espace restauration foodtruck.
- Un axe Spectacle, au Théâtre de Thalie, rendu à sa vocation originelle :
  - o Lieu des réceptions prestigieuses et soirées de gala avec têtes d'affiche.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée fin juillet 2023, ayant pour objet l'exécution des prestations d'organisation et de gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2024, réparties en 4 lots.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 8 novembre 2023 pour attribuer les marchés au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition sur la commune déléguée de Montaigu » : attributaire : SEMAF (Venansault 85) 130 054,04 € HT ;
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 » : attributaire : SEMAF (Venansault 85) 68 656,52 € HT ;
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement » : attributaire : VOYAGES EVENEMENTS LOISIRS – VOYEL (Montaigu-Vendée 85) 105 000,00 € HT (DQE) ;
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées au projet lors de l'évènement » : attributaire : ARNOUX AUTOPRESTIGE (Cognac 16) 19 630,00 € HT (DQE)

Soit un montant total de marché de 323 710,56 € HT, +47 807,59 € HT par rapport à 2023 (+ 17,33%) mais avec la création d'un nouveau lot (n°4), pour le changement de structure Parc Henri Joyau et la hausse de certains coûts.

### **Débat**

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Monsieur le Président, bien évidemment, nous ne remettons pas en cause les modalités du marché présentées ce soir et nous approuvons donc la proposition d'attribution que vous nous faites. Cependant les prestations qui ont fait l'objet de ce marché sont marquées par une forte augmentation comme vous le disiez par rapport à 2023. Dû d'une part à la hausse des coûts de mise en place des équipements, ce qui peut s'entendre mais aussi à l'apparition du lot prestations de transports locaux des invités et autres personnes dédiées à l'évènement. Celui-ci pose question quand on voit notamment l'attributaire. En effet, si le développement du Printemps du Livre peut être salué, en quoi une montée en gamme de l'évènement, comme vous le répétez régulièrement Monsieur Chéreau, doit être liée à la mise en place de prestations de transport d'invités en véhicule de prestige pour un coût de 20 000 € ? La collectivité ne se trompe-t-elle pas d'objectif en mettant en place ce genre de service pendant cet évènement ? Encore une fois, nous pensons que notre action doit être toujours orientée vers les habitants et les services que nous pouvons leur offrir. Une telle dépense paraît déplacer d'autant plus dans le contexte actuel. Je vous remercie. »

**Antoine CHEREAU** : « Merci Monsieur Haeffelin. Cela méritera d'avoir une discussion sur la manière dont Le Printemps du Livre est organisé. Un peu plus de 200-250 écrivains sont invités. Nous prenons en charge sur place leur hôtellerie et leur restauration et donc leur déplacement puisqu'il s'agit d'aller les chercher dans les gares quand ils ne sont pas venus en voiture et éventuellement aussi sur place de les conduire du restaurant jusqu'au chapiteau, ou inversement. Evidemment quand cela augmente, nous ne sommes pas contents. Mais nous ne sommes pas du tout sur des coûts exorbitants. Vous savez le succès du Printemps de Livre est un cercle vertueux, c'est parce qu'on a de bons écrivains que le public est content et c'est parce que le public vient nombreux qu'on a des bons écrivains. Pour cela il faut une bonne organisation. Vouloir faire de la démagogie en disant ce sont des écrivains, il ne faut pas les soigner pendant le temps où ils sont là alors qu'on les invite gratuitement, ce n'est pas génial. En tout cas, j'entends bien ce que vous dites, mais ce serait intéressant que l'on vous dise les raisons du succès et parmi elles, il y a la qualité de l'accueil. Ce ne sont pas non plus des Rolls-Royce. On ne parle pas de ça. Parfois quelques véhicules individuels font des navettes en plus des cars. Aucun appareil particulier n'a été demandé. »

**Jean Martial HAEFFELIN** : « L'attributaire c'est le côté un peu trop prestige. »

**Antoine CHEREAU** : « Il y a des gens qui savent faire, c'est leur métier. En même temps ce n'est pas en jugeant ceux qui gagnent les marchés qu'il faut porter des jugements sur les commandes. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats de services aux entreprises retenues, et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

## PETITE ENFANCE

Rapporteur : Isabelle RIVIERE, Président de la Commission Petite enfance

### DEL20231211\_07 – Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance 2024-2027

Isabelle Rivière rappelle que dans le cadre du Plan Jeunesse et Familles 2019-2022, il a été décidé la création d'un Relais Assistants Maternels, ouvert au public depuis janvier 2020 et transformé en Relais Petite Enfance (RPE) depuis novembre 2022.

Le projet de fonctionnement du RPE, signé pour une durée initiale de 3 ans (2020-2022), puis prolongé par avenant d'un an (2023), arrive à échéance. Son renouvellement, dans le respect des attentes de la CAF et de l'état sur les missions du socle de base, est indispensable pour poursuivre l'activité du service et son financement par la CAF.

En se basant sur le rapport d'activité 2022, et après avoir réalisé un bilan qualitatif/quantitatif sur l'organisation fonctionnelle du service, des évolutions sont proposées aux membres du Conseil d'agglomération. Les modifications majeures sont :

1. La réorganisation de l'accueil du public et de permanence afin d'avoir une offre mieux adaptée au besoin exprimé et rendre les horaires plus lisibles. Plus précisément, il est proposé une diminution de 50% des créneaux d'accueil, qui restent en volume 25% supérieurs à la demande.
2. Le renfort du poste de responsable de service par une nouvelle répartition du temps de travail global du service.

Connexe au projet de fonctionnement, la convention d'objectifs et de financement précise les attentes de la CAF en matière de socle commun des missions du RPE et exige le choix d'une mission renforcée. Trois différentes possibilités sont proposées par la CAF : l'analyse de la pratique, le guichet unique et la promotion du métier d'assistante maternelle. Compte tenu des enjeux actuels et des conditions de réussite de chacune des missions, il est souhaitable de maintenir la promotion du métier d'assistante maternelle en tant que mission renforcée. La mission renforcée peut être modifiée au cours de la durée du projet de fonctionnement.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve le nouveau projet de fonctionnement du RPE pour la période 2024-2027 ; autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement et toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

## AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge

### DEL20231211\_08 – Projet de service « France services »

Claude Durand rappelle que lors du Conseil d'agglomération du 26 juin 2023, les membres ont approuvé la création du service « France services » pour permettre le dépôt d'une demande de labellisation auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Certains critères, posés par l'ANCT, doivent être respectés afin d'obtenir la labellisation.

Depuis juin, le projet de fonctionnement du service a été travaillé en adéquation avec les critères de labellisation mais aussi avec le schéma d'accès des services au public.

Conformément au cahier des charges de l'ANCT, le service sera ouvert 26 heures par semaine sur 5 jours, du lundi au vendredi. Deux lieux d'accueil seront proposés :

- La mairie de Rocheservière : le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ;
- Mon Espace Services : le mardi et mercredi de 14h à 17h30, le jeudi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Deux agents formés aux bouquets de service « France services » seront présents simultanément pour accueillir le public sur ou sans rendez-vous. Le service bénéficiera du concours d'un agent d'accueil de la mairie de Rocheservière le lundi pour l'accueil des usagers sans rendez-vous.

Une offre complémentaire sera construite par la suite notamment des actions collectives autour des démarches du bouquet de services « France services » mais aussi un accompagnement via le conseiller numérique, à l'acquisition de compétences informatiques.

L'ouverture du service est prévue le mardi 19 décembre prochain. Il s'agit de l'action 3.1.5 du Plan Familles et Santé.

## Débat :

**Elodie LARCHER :** « Vous avez dressé la liste des opérateurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le réseau France services sera désormais également lié à l'ANAH pour deux démarches « Ma prime rénov » et le nouveau dispositif « Ma prime adapt », dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap. Pouvez-vous nous préciser quelle sera la porte d'entrée des habitants pour ces deux démarches ? Le réseau France services ou Mon Espace Habitat ? »

**Antoine CHEREAU :** « Mon Espace Habitat. »

**Claude DURAND :** « Oui c'est très récent. A la réunion de la préfecture la semaine dernière, effectivement l'ensemble des acteurs ont abordé ce sujet. Chaque territoire s'organisera en fonction des dispositifs qu'il a déjà en place. A priori ça serait plus logique que ce soit Mon Espace Habitat. »

**Elodie LARCHER :** « Même pour les habitants de Rocheservière ? »

**Antoine CHEREAU :** « De façon générale, c'est ce qu'on essaye d'articuler avec l'Etat. Par exemple, il y a des France services qui ont la présence de pôle emploi. Nous cela n'a pas de sens, les deux sites Mon Espace Services et Pôle emploi sont à 200 mètres, cela n'a aucun sens. »

**Claude DURAND :** « Si je peux me permettre, avec Mon Espace Services, nous avons anticipé par mal de choses. L'Etat met en place des choses que nous avons déjà expérimentées sur le territoire, Mon Espace Habitat et les opérateurs sont à disposition des habitants. Ce n'est pas nouveau, à nous de nous adapter avec le dispositif actuel. »

**Damien GRASSET :** « Juste pour compléter, Mon Espace Habitat va aussi chez les habitants. Il y a ce lien avec les habitants. Ce n'est pas parce que Mon Espace Habitat est à Montaigu que le lien avec les habitants n'est pas direct puisqu'il y a des visites à domicile sur tous les projets. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve le projet de service « France services » et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **HABITAT, URBANISME**

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

### **DEL20231211\_09 – Programme d'aides à l'habitat – Réévaluation des objectifs de l'OPAH**

Damien Grasset rappelle que le Conseil Communautaire du 16 novembre 2020, a approuvé le plan d'actions d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), consciente de l'enjeu de réduire les consommations d'énergie, d'engager la transition énergétique et de favoriser l'économie locale. Ce dispositif a été mis en place à l'ouverture de Mon Espace Habitat en mai 2021 permettant ainsi d'accompagner les habitants dans leurs démarches de demande d'aides. Il rappelle également que l'OPAH d'une durée de 3 ans reconductible 2 ans, est un dispositif d'aides financé par l'Etat et le Conseil Départemental, auquel Terres de Montaigu a décidé d'abonder, et qui vise à accompagner la rénovation énergétique des logements, leur adaptation, la création de logements locatifs et la résorption de l'habitat indigne, pour les logements de plus de 15 ans et sous conditions de revenus.

Le second bilan du dispositif d'aides a montré un fort intérêt des propriétaires bailleurs pour améliorer la performance énergétique de leur logement locatif et un nombre de contacts et de projets futurs en augmentation constante. Cet accroissement des demandes bailleurs s'explique par l'attractivité du territoire et la forte demande de logements.

Terres de Montaigu s'est donc emparée du sujet en lançant une communication importante sur les aides financières et l'accompagnement possible. De plus, des réunions d'informations spécifiques à la rénovation de biens à destination locative ont été organisées. Les investisseurs ont été orientés vers l'opérateur de l'OPAH pour être informés et conseillés sur leur projet de rénovation et sur les aides mobilisables. Il apparaît donc nécessaire de réévaluer le plan d'actions et notamment les objectifs pour les propriétaires bailleurs.

Les évolutions proposées sont les suivantes :

- OPAH, propriétaires bailleurs :
    - o Rénovation d'un logement très dégradé = passage de 5 à 13 dossiers
    - o Rénovation d'un logement moyennement dégradé = objectif inchangé de 3 dossiers
    - o Rénovation énergétique d'un logement = passage de 5 à 6 dossiers
- Soit un total de 9 dossiers supplémentaires

Les mesures d'accompagnement des particuliers sont inchangées ainsi que la durée du dispositif. Le projet, objet de l'aide, devra toujours être impérativement étudié par le conseiller OPAH. Le conseiller apportera une aide à la définition et à la conception technique du projet de rénovation du logement.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve l'avenant n°1 « Ajustement des objectifs » à la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2021-2024 » à intervenir entre Terres de Montaigu, le Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **DEL20231211\_10 – Convention pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen**

Damien Grasset informe l'assemblée que la convention entre le SCoT du Pays du Bocage Vendéen et Terres de Montaigu a pour objet de définir la nature, les modalités de mise à disposition et d'usage des données issues du logiciel de gestion des autorisations du droit des sols de l'autorité compétente en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols à la structure porteuse du SCoT, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin d'assurer le suivi des objectifs de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, il est nécessaire de mettre en place des outils d'observation permettant d'assurer le suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

C'est dans ce cadre que les structures porteuses de SCoT de Vendée, via l'InterSCoT85, ont mandaté Géo Vendée pour la réalisation de l'observatoire de l'urbanisme v2. La mise en place de cet observatoire nécessite la mise à disposition de certaines données anonymisées relatives aux autorisations du droit des sols, dont il convient de signer une convention de mise à disposition et d'exploitation avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve la convention relative à la mise à disposition et à l'exploitation des données d'autorisation du droit des sols (ADS) pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée, entre le SCoT du Pays du Bocage Vendéen et Terres de Montaigu ; autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le SCoT du Pays du Bocage Vendéen et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

### **DEL20231211\_11 – Convention de parrainage dans le cadre des Florales 2024**

Damien Grasset informe que l'édition 2024 des Florales Internationales se tiendra sur le territoire de Terres de Montaigu et plus particulièrement sur le site de La Chabotterie situé sur la commune de Montréverd, commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon du 17 au 26 mai 2024. Cet événement d'envergure réunit des passionnés du végétal depuis 80 ans. Près de 200 000 visiteurs sont attendus à La Chabotterie.

Il expose à l'assemblée que Terres de Montaigu s'est engagée dans la conception et la réalisation d'un stand ornemental de 200 m<sup>2</sup> sur le thème des jeux de l'enfance, parmi les autres thèmes proposés (jeux d'eau, jeux de l'esprit, jeux de plantes, jeux de l'effort) qui doit porter les engagements de Terres de Montaigu et mettre en avant le territoire. Les communes de Terres de Montaigu souhaitent valoriser le travail collectif déjà engagé dans les différents projets de végétalisation des espaces publics. La réalisation sera menée par les agents techniques des communes et il est proposé aux entreprises du secteur de participer via la fourniture de matériaux ou services nécessaires à la réalisation du stand.

L'organisation de cet événement majeur nécessite à recourir au soutien des entreprises locales concernées comme pouvant constituer une ressource complémentaire. Ce soutien serait consenti moyennant des contreparties constituées par la promotion des services de l'entreprise, de sa notoriété et de son image de marque.

Ainsi, il convient de mettre en place une convention de parrainage entre Terres de Montaigu et les entreprises concernées pour définir les engagements réciproques des deux parties.

#### **Débat :**

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Monsieur le Président, ce soir vous nous demandez de nous prononcer sur la convention de parrainage. Sauf erreur de ma part, il ne me semble pas que la participation de Terres de Montaigu aux Florales ait été débattue en séance ? Mais je peux me tromper. Quoi qu'il en soit, pourriez-vous s'il vous plaît nous indiquer le coût pour la collectivité de cette action ? Coût à la fois économique et humain ? Ainsi que la plus-value pour nos habitants de cette participation ? Concernant la convention de parrainage par quelle instance la sélection des entreprises est-elle gérée ? Comment la collectivité s'assure-t-elle de la conformité des valeurs de ces entreprises candidates avec celles de Terres de Montaigu ? Je vous remercie. »

**Damien GRASSET** : « Au niveau du coût financier, je pense que c'est Daniel qui le précisera, mais une enveloppe de 35 000 € a été mise. Donc c'est relativement modeste puisque l'organisation du stand dans les Floralties est gratuite. Nous participons sur un stand de 200 mètres et Les Floralties ne demandent pas financièrement d'inscription pour le stand. C'est toute la contribution au stand. Nous avons aujourd'hui une convention de parrainage avec les entreprises du territoire. Nous avons posé la question aux entreprises du territoire, que ce soient des paysagistes, des pépiniéristes. Certains peuvent soutenir le projet, d'autres non, certains sont déjà présents sur Les Floralties, d'autres ne le seront pas. Cette convention de parrainage s'adresse aux entreprises du territoire avec lesquelles nous travaillons. Je ne sais plus s'il y avait d'autres questions. »

**Antoine CHEREAU** : « Moi je voudrais juste apporter un point si tu me le permets. »

**Damien GRASSET** : « Oui bien sûr. »

**Antoine CHEREAU** : « D'abord c'est un événement magnifique, extraordinaire, vraiment mondial. Les Floralties à Nantes sont vraiment reconnues. C'est la première fois qu'elles quittent la ville de Nantes pour rejoindre des endroits qui ressemblent plus à la nature d'ailleurs que l'espace de la Beaujoire en béton et qui descend le long de l'Erdre. 200 000 personnes sont attendues. Et cela se passe chez nous. Donc on commence par se réjouir, nous, très fort de cette décision et de ce combat gagné par le Département pour pouvoir accueillir Les Floralties sur un site départemental. Je suis très positif sur ce point-là. La deuxième chose, c'est que le Département accueille l'évènement sur un de ses sites. Il n'y a donc pas eu de débat pour savoir si nous étions d'accord ou non. Nous sommes très, très, très, très, contents. Ce n'est pas comme le Tour de France qui vient à condition que la collectivité locale donne tel ou tel ticket. Là il n'y a pas de ticket. C'est le Département qui accueille chez lui. Nous souhaitons accompagner la manifestation par la disposition d'un stand et il y a d'autres communes Vendéennes qui le font. Cet événement ayant lieu chez nous, c'est aussi une manière d'encourager l'ensemble de nos équipes des espaces verts, de les faire connaître entre elles. C'est ce qui se passe, et ça marche très bien entre nos différentes communes. Quand il y a un événement comme cela nous souhaitons y participer. Pour que ce soit bien précis puisque c'était peut-être le sens de votre question, Les Floralties ne viennent pas parce qu'on aurait dit oui à un ticket. Ce n'est pas ça. »

**Damien GRASSET** : « Je pense que la population ne peut être que fière d'avoir Les Floralties sur le territoire. Le fait de ne pas faire de stand sur Les Floralties, je pense que ce serait une erreur par rapport à notre population. Je pense que c'est important quand on a un événement comme celui-là sur le territoire de pouvoir s'y associer, comme d'autres collectivités. L'avantage c'est qu'on s'y est associé avec l'ensemble des 10 communes du territoire. »

**Antoine CHEREAU** : « Par jour, cela correspond à l'affluence d'une très grosse journée au Puy du Fou, y compris pour l'ensemble de nos acteurs touristiques... ça peut vous faire rire, mais en matière touristique et des retombées ce n'est pas rien du tout. C'est quand même génial, on dit Puy du Fou et ça fait ricaner, c'est quand même super. »

**Isabelle RIVIERE** : « Je voulais dire que c'est un projet qui évidemment tient à cœur et du Président et de l'ensemble des élus de l'assemblée départementale. On sait l'attrait touristique au niveau de la Vendée sur les différents territoires. C'est une opportunité incroyable qu'on puisse effectivement accueillir d'abord en Vendée et en plus sur notre territoire un tel événement qui pourra mettre en lumière évidemment tout ce que nous faisons sur notre territoire. Je voudrais au nom de l'assemblée départementale vous remercier Monsieur le Président de ce qui se projette sur ses Floralties et de cet engouement qui ira effectivement bien au-delà des Vendéens et des Vendéennes. J'évoquais tout à l'heure l'attractivité des métiers de l'enfance, là on pourrait peut-être aussi se dire qu'à travers ce qu'il va être proposé, une sensibilité sera donnée à nos jeunes par rapport à ces métiers autour de l'environnement et notamment du paysage. »

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)** approuve les termes de la convention de parrainage relative à l'organisation des Floralties 2024 et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec les entreprises intéressées à l'évènement qui fixe les modalités de mise en œuvre et les engagements de chacun.

## DECHETS

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

## DEL20231211\_12 – Grille tarifaire 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Damien Grasset rappelle que la REOM a été instituée par décision du comité du Syndicat mixte Montaigu-Rocheservière du 2 octobre 2000. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Il rappelle également que certains lotissements ou habitats collectifs sont exclusivement desservis par un conteneur collectif en apport volontaire pour ordures ménagères et à accès individualisé à l'aide d'une carte (badge) nominative. Ainsi, le service peut être facturé à chaque foyer en fonction de l'usage qu'il en fait.

Pour qu'une nouvelle grille tarifaire puisse être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle doit être fixée avant cette date par le Conseil d'agglomération.

Damien Grasset précise qu'en complément du service de collecte en porte à porte, un service « dépannage » existe pour les ordures ménagères résiduelles. Après adhésion, il permet, en cas de besoin, et grâce aux conteneurs enterrés accessibles par carte, qu'un habitant se déleste ponctuellement d'un sac de déchets.

Damien Grasset précise que pour les ménages, le coût moyen par habitant pour le tri et la collecte à la maison, le traitement et l'accès aux déchèteries passe de 63 € en 2023 à 64,50 € en 2024. Il ajoute qu'à titre comparatif le coût global du service à Terres de Montaigu est de 63 € pour 96 kg d'ordures ménagères par habitant, alors que la moyenne Vendéenne (hors littoral) est de 82 € pour 102 kg et Nantes Métropole de 98 € pour 191 kg.

Il précise également que pour un ménage de 3 personnes avec un bac de 120 litres et une moyenne de 9 levées de bacs le coût passe de 149,40 € pour 2023 à 153,18 € pour 2024. Les particuliers représentent 95,6% des factures : 94% d'entre eux en porte à porte et 6% en apport volontaire.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, fait évoluer à la hausse les tarifs de la REOM pour l'année 2024 et fixe la grille tarifaire pour les déchets ménagers des particuliers en porte à porte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

<b>Grille tarifaire 2024 - Déchets ménagers des particuliers en porte à porte</b>					
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle			Volume du conteneur mis à disposition (Litres)	Prix unitaire pour chaque vidage
	une collecte en porte à porte 1 fois tous les 15 jours	une collecte en porte à porte 1 fois par semaine	une collecte en porte à porte 2 fois par semaine		
1	59,50 €	79,00 €	117,90 €	80	3,59 €
1 à 3	110,70 €	130,20 €	169,10 €	120	4,72 €
4 à 5	166,10 €	185,60 €	224,50 €	180	5,84 €
6 à 7	219,40 €	238,90 €	277,80 €	240	7,79 €
8 et plus	310,60 €	330,10 €	369,00 €	340	9,43 €

Dit que le premier badge d'accès aux déchèteries sera délivré gratuitement à raison d'une unité par foyer, sauf pour les collectivités pour lesquelles autant de badges que de conteneurs peuvent être délivrés dans la double limite d'un badge par conteneur et au maximum 4 badges ; que le ou les badges de remplacement en cas de perte ou de vol seront facturés 4,84 € l'unité ; que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets autres (om interdites) par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 4,84 € ; que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets verts par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 1,49 €.

Fait évoluer à la hausse les tarifs de la redevance pour l'année 2024 et fixe la grille tarifaire pour les déchets ménagers des particuliers en apport volontaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

<b>Grille tarifaire 2024 - Apport volontaire exclusif des ordures ménagères résiduelles</b>		
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle	Prix du dépôt de 50 litres
1	59,50 €	1,85 €
2 à 3	110,70 €	
4 à 5	166,10 €	
6 à 7	219,40 €	
8 et plus	310,60 €	

Dit que le premier badge (carte) est délivré gratuitement ; dit que le ou les badges de remplacement en cas de perte ou de vol seront facturés 4,84 € l'unité ; dit que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets autres (om interdites) par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 4,84 € ; dit que le prix unitaire par accès aux déchèteries au-delà des quatre accès pour l'apport de déchets verts par année civile prévus dans la partie fixe est fixé à 1,49 €.

Fait évoluer à la hausse les tarifs de la redevance pour l'année 2024 en ce qui concerne l'utilisation du service dépannage avec les conteneurs ordures ménagères en apport volontaire accessibles par carte :

<b>Grille tarifaire 2024 pour le service "dépannage" de dépôt d'ordures ménagères résiduelles en apport volontaire</b>	
Partie fixe annuelle complémentaire par foyer	Prix du dépôt de 50 Litres
10,80 €	1,85 €

Dit que le premier badge (carte) est délivré gratuitement et que le ou les badges de remplacement en cas de perte ou de vol seront facturés 4,84 € l'unité.

## DEL20231211\_13 – Grille tarifaire 2024 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les déchets ménagers des professionnels

Damien Grasset informe l'assemblée que certains usagers (professionnels, administrations...) bénéficient aujourd'hui de collecte à des fréquences plus importantes qu'une collecte tous les 15 jours (une à deux fois par semaine). Un tarif spécifique est créé.

Par ailleurs, certains usagers produisent des quantités d'emballages ménagers plus importantes que les particuliers. Aussi, à compter d'une production d'emballages ménagers supérieure au seuil défini dans le règlement de service, ils seront dotés en bac(s) jaune(s) pucé(s) et facturés à la levée du bac. Ce service concerne la collecte des emballages ménagers assimilés produits au sein de leur salle de pause ou espace de restauration (ne concerne pas les emballages « professionnels » liés à l'activité économique).

Des tarifs spécifiques sont créés pour répondre aux besoins des producteurs de déchets ménagers (professionnels, administrations) :

- Pour une collecte d'ordures ménagères et d'emballages ménagers en porte à porte,
- Pour une collecte d'ordures ménagères en apport volontaire et d'emballages ménagers en porte à porte,
- Pour une collecte d'emballages ménagers uniquement.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** fixe la nouvelle grille tarifaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en porte à porte :

Grille tarifaire 2024 - Déchets ménagers des professionnels en porte à porte						
Volume du conteneur d'Ordures Ménagères mis à disposition (Litres)	Partie fixe annuelle			Prix unitaire pour chaque vidage de bac d'ordures ménagères	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 240 litres	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 340 litres
	collecte en porte à porte 1 fois tous les 15 jours	collecte en porte à porte 1 fois par semaine	collecte en porte à porte 2 fois par semaine			
80	59,50 €	79,00 €	117,90 €	3,59 €	1,50 €	2,10 €
120	110,70 €	130,20 €	169,10 €	4,72 €		
180	166,10 €	185,60 €	224,50 €	5,84 €		
240	219,40 €	238,90 €	277,80 €	7,79 €		
340	310,60 €	330,10 €	369,00 €	9,43 €		

Pour la collecte des ordures ménagères en apport volontaire et des emballages ménagers en porte à porte :

Grille tarifaire 2024 - Déchets ménagers des professionnels en apport volontaire				
Nombre de salariés	Partie fixe annuelle	Prix du dépôt de 50 litres	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 240 litres	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers de 340 litres
1	59,50 €	1,85 €	1,50 €	2,10 €
2 à 3	110,70 €			
4 à 5	166,10 €			
6 à 7	219,40 €			
8 et plus	310,60 €			

Pour la collecte d'emballages ménagers en porte à porte uniquement :

Grille tarifaire 2024 - Emballages ménagers des professionnels en porte à porte		
Volume d'Emballages Ménagers	Partie fixe annuelle pour une collecte en porte à porte une fois tous les 15 jours (par bac)	Prix unitaire pour chaque vidage d'un bac d'emballages ménagers
Moins de 5 sacs	59,50 €	-
Conteneur de 240 litres	219,40 €	1,50 €
Conteneurs de 340 litres	310,60 €	2,10 €

## DEL20231211\_14 – Actualisation du règlement de service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Damien Grasset informe l'assemblée que les évolutions de la REOM à compter de l'année 2024 nécessitent la mise à jour du règlement de service afin de préciser leurs conditions de mise en œuvre administrative et technique. Il s'agit de préciser les modalités de collecte, de pré-collecte et de facturation de ces nouveaux services.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve le règlement de service actualisé et autorise Monsieur le Président à le signer et le mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Damien Grasset informe l'assemblée que la réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Terres de Montaigu propose, depuis 2004, des composteurs individuels à la vente. Plus récemment, des composteurs de quartier ou en pieds d'immeuble ont été installés sur le territoire pour les habitants ne disposant pas d'espace extérieur privatif.

Afin d'améliorer le dispositif en place, il est proposé de renforcer l'incitation au compostage en rendant gratuit le kit de compostage (composteur + bio-seau), pour les foyers non encore dotés en composteurs Terres de Montaigu, sous réserve de la participation à une formation.

### **Débat :**

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Nous avons bien compris que le développement durable était désormais l'une de vos valeurs principales. Nous nous étonnons comme nous l'avons déjà fait en commission que les usagers aient le choix entre composteur en plastique et composteur en bois. Alors, on en a déjà parlé en commission, la problématique de l'utilisation des plastiques est sans doute la plus importante avec le défi du réchauffement climatique. C'est pourquoi nous répétons notre demande déjà formulée en commission mais non retenue de ne proposer que des composteurs en bois non traité, afin d'acter clairement le changement de cap de Terres de Montaigu sur l'aspect environnemental. Concernant la mise en place et la problématique de la gestion des bio déchets, les communes n'ont-elles pas été informées de l'obligation de les collecter au 1<sup>er</sup> janvier. C'était en tout cas, le cas pour Montaigu-Vendée en commission municipale le 22 novembre soit à un mois de l'échéance. Si nous comprenons que la mise en place de cette obligation soit complexe, nous sommes surpris qu'aucune réflexion avec les communes n'est encore été engagée, notamment sur le positionnement des composteurs collectifs et leurs modalités de maintenance. »

**Damien GRASSET :** « Pour répondre à la question sur les composteurs, ce que j'ai déjà fait en commission, c'est qu'on est aujourd'hui sur un marché à bons de commande fait au niveau départemental avec des composteurs en plastique recyclé et des composteurs en bois, choix de la collectivité. Peut-être lorsque ce marché reviendra, on regardera s'il faut toujours du bois ou du plastique. Mais aujourd'hui, cela permet aussi aux familles de faire le choix entre le bois et le plastique recyclé. Je vous avais déjà répondu sur le sujet. Après quand vous dites que les collectivités ne sont pas au courant, la loi s'impose à tout le monde. On a voulu travailler aussi nous, sur une étude faite au niveau départemental par Trivalis et les résultats de l'étude sont arrivés au mois de septembre. Vous étiez en commission, on a eu ces résultats, donc on va mettre en application cette obligation. Je peux quand même vous dire que la Vendée va sans doute être là aussi dans les premières collectivités à mettre en place le tri à la source des bio déchets. Certaines villes n'y ont même pas commencé. D'ailleurs certaines grandes villes, n'ont même pas commencé le tri des emballages. Donc vous voyez que nous ne sommes pas en retard. Nous aurons cette réflexion avec les maires justement pour essayer de déterminer quels sont les endroits les plus adaptés. Mais comme on vous l'a dit aussi on travaille plutôt sur le développement du compostage individuel et quand ce ne sera pas possible, essayer de travailler sur du compostage de quartier. On aura aussi un marché qui va arriver à échéance, on regardera aussi dans ce marché si on peut aller un peu plus loin, mais n'allons pas trop vite non plus parce que derrière, cela peut aussi représenter des coûts pour la collectivité et donc par la redevance incitative, des coûts pour nos usagers puisque le budget redevance incitative doit s'équilibrer. On est plutôt prudent mais on est déjà opérationnel puisque, comme nous le disions déjà 40% de nos ménages sont équipés, plus des pavillons qui sont en train de se mettre en place, les plates-formes. Je pense que nous ne sommes pas en retard par rapport à d'autres collectivités. »

**Florent LIMOUZIN :** « Juste si je peux me permettre, Monsieur Haeffelin, nous étions parfaitement informés par le Vice-président Damien Grasset, des évolutions législatives évidemment. Si vous aviez été là, à l'inauguration des Hauts de Montaigu, la semaine dernière, vous auriez appris que nous allons installer un composteur collectif dans ce quartier. »

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Bah ça tombe bien parce que par contre en commission avec Monsieur Cocquet, il n'y avait aucune information sur ce point-là le 22 novembre dernier. »

**Florent LIMOUZIN :** « Bien sûr, mais le sujet a été présenté en commission intercommunale et vous savez bien aussi qu'avec la masse d'informations qu'un élu a à traiter, la réponse n'est pas forcément immédiatement. Cyrille Cocquet évidemment se ferait un plaisir de vous faire une session de rattrapage lors de la prochaine commission, parce que manifestement vous en avez besoin. »

**Antoine CHEREAU :** « Sans vouloir rajouter un point d'humour, mais comme les mots ont un sens, on sent bien que tout d'un coup cette initiative globalement, vous fait plaisir. »

*Comme ça vous fait plaisir, vous pensez que c'est différent de ce que nous faisons avant et vous nous dites le changement de cap serait manifeste si on passait uniquement à des conteneurs en bois. Mais nous, nous ne changeons pas de cap. Heureusement. Vous avez vu les résultats. On veut bien accélérer mais nous ne changeons pas de cap. Notre méthode, elle fonctionne. Elle fait que ça coûte moins cher pour les gens et qu'en plus on trie mieux. C'est important, nous ne changeons pas de cap. Nous accélérons. On peut accélérer plus ou moins vite mais on va accélérer. »*

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, fait évoluer la grille tarifaire des composteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et fixe la grille :**

Désignation		Tarifs (€ / unité)
Kit de compostage (composteur + bio-seau)		Gratuit sous réserve d'assister à la formation avant remise du matériel
Composteur bois	400 litres	22 €
	570 litres	25 €
Composteur plastique	400 litres	20 €
	600 litres	25 €
Bio-seau	10 litres	2 €
Bio-bac	25 litres	5 €

Dit qu'un seul kit de compostage est délivré gratuitement sous réserve d'assister à la formation dispensée le jour de la remise du matériel ; qu'au-delà d'un kit par foyer, tout matériel supplémentaire sera facturé à l'usager conformément à la grille tarifaire ; qu'un kit de compostage est remis gratuitement aux foyers ne disposant pas, en date du 31 décembre 2023, de composteurs vendus par Terres de Montaigu ; que pour tous, un kit de compostage est remis gratuitement tous les 10 ans, en deçà, pour toute nouvelle demande, le matériel remis sera facturé à l'usager conformément à la grille tarifaire.

### **DEL20231211\_16 – Filière Responsabilité Élargie du Producteur des « Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment » (REP PMCB)**

Le secteur du bâtiment représente environ 1,6 Mt/an de déchets en Pays de la Loire, et 480 000 tonnes en Vendée. Environ 15% de ces déchets sont collectés dans les déchèteries publiques.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, loi « AGECE » a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie du producteur (REP PMCB) pour assurer la gestion des déchets issus du bâtiment et plus précisément pour :

- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais, notamment dans les déchèteries publiques, des déchets triés pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des coûts par les éco-organismes ;
- Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage ;
- Développer l'éco-conception des produits et matériaux mis en marche.

Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat ont conjointement arrêté, sous l'égide de l'OCAB, Organisme Coordinateur Agréé pour la filière Bâtiment, les termes d'un contrat type relatif à la prise en charge des Déchets issus de PMCB dans le cadre du service public de gestion des déchets.

L'OCAB propose aux collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets de signer avec les éco-organismes agréés ce contrat qui leur permettra de bénéficier de soutiens financiers et de mettre en œuvre la reprise sans frais des déchets issus des chantiers quand elles ont fait le choix d'accueillir ce dernier public dans leurs installations.

Les membres de Trivalis, titulaires de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et autres déchets lui ont transféré la partie traitement de cette compétence et conservé la partie collecte.

A ce titre, les 17 membres de Trivalis sont compétents pour collecter les déchets ménagers et assimilés sur leurs 67 déchèteries publiques et Trivalis est compétent pour transporter ces déchets du bas de quai des déchèteries jusqu'au site de traitement, ainsi que pour assurer leur valorisation.

Les 17 établissements publics membres de Trivalis et le syndicat départemental partagent le souhait de mettre en place, dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés dont ils ont la charge, une reprise séparée des déchets issus de PMCB et de contracter ainsi avec un ou plusieurs éco-organismes agréés afin de bénéficier des financements et des services qu'il(s) propose(nt).

Afin d'assurer une parfaite uniformisation du déploiement de cette nouvelle filière à l'échelle départementale et optimiser l'efficacité de son fonctionnement, les 17 établissements publics membres de Trivalis et le syndicat départemental ont proposé à l'OCAB, qui a accepté, la signature d'un contrat unique par Trivalis pour son propre compte et celui de ses 17 adhérents.

Les soutiens perçus au titre du haut de quai de déchèterie seront alloués aux collectivités adhérentes selon un mécanisme dont les modalités seront définies avec Trivalis.

Damien Grasset quitte la séance ne prenant pas part au vote étant donné sa fonction de Président de Trivalis.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve les termes du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, et donne mandat au syndicat Trivalis pour signer le contrat avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB.

## **DEL20231211\_17 – Grille tarifaire des dépôts en déchèterie des professionnels et assimilés**

Sur les 3 déchèteries de Terres de Montaigu, les dépôts des professionnels et assimilés font l'objet d'une facturation depuis la mise en place de la redevance incitative. Cette facturation à la pesée tient compte de la quantité et du type de déchets déposés. La grille tarifaire en vigueur, a été votée en décembre 2021.

Il est proposé d'ajuster les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour permettre de :

- Toujours répondre à l'objectif de cohérence départementale souhaité par Trivalis,
- Assurer une justesse des prix par rapport aux charges de traitement des déchets qui évoluent pour la collectivité,
- Continuer à respecter le principe d'équité afin que ce ne soit pas le « ménage » qui supporte toute ou partie des coûts de gestion des déchets des artisans,
- Prendre en compte les premières évolutions liées à la nouvelle filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** fait évoluer la grille tarifaire pour les dépôts en déchèterie des professionnels et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et fixe la grille :

<b>Déchets</b>	<b>Tarifs (€ /tonne)</b>
Déchets ultimes (« tout venant »)	250 €
Plaques de plâtre	140 €
Gravats	28 €
Bois	94 €
Plastiques	200 €
Déchets végétaux	59 €
Souches	59 €
Polystyrènes	Pas de pesée distincte
Cartons	Gratuité
Ferraille	Gratuité
Déchets dangereux ( <i>toux flux confondus</i> ) – hors ECO DDS	640 €

Dit qu'en cas de flux apporté en mélange par l'utilisateur, le tarif du flux le plus onéreux sera appliqué pour l'ensemble de la pesée ; que pour la nouvelle filière PMCB, la gratuité de prise en charge du déchet sera conditionnée, aux 3 critères suivants cumulés : le déchet est bien identifié par l'apporteur, le déchet est trié (pas de mélange avec un autre déchet), le déchet est pris en charge sur la déchèterie, dans une filière dédiée PMCB.

## **DEL20231211\_18 – Convention de mise à disposition partielle de service avec Trivalis pour l'animation d'ateliers en milieu scolaire en 2024**

Le syndicat départemental Trivalis propose la mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour intervenir sur des missions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les milieux scolaires.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement de frais de la part de la collectivité bénéficiaire, établi sur la base d'un coût unitaire journalier de 165 € TTC par agent. Le budget alloué sur 2024 pour ces interventions en milieu scolaire sur les communes composant la Communauté d'agglomération serait fixé à 4 000 €.

La convention établie par Trivalis pour 2024 est basée sur un nombre prévisionnel d'interventions, le montant facturé étant calculé en fonction du nombre de jours réels de mise à disposition.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** sollicite Trivalis pour la mise à disposition en 2024 d'ambassadeurs du tri pour conduire des actions de sensibilisation en milieu scolaire dans la limite du budget inscrit sur le budget primitif 2024 et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

## ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

### DEL20231211\_19 – Participation à une étude portée par le SyDEV sur la granulation de bois

Florent Limouzin informe que le SyDEV est engagé dans le développement des énergies renouvelables thermiques en accompagnant les porteurs de projets vendéens techniquement et financièrement. L'ADEME a notamment confié la gestion d'une enveloppe de 5 millions d'euros destinée au soutien des projets ENR thermiques, au SyDEV, dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable territorial.

Néanmoins, les chaufferies bois plaquettes de petites et moyennes puissances (ex : EHPAD...) peinent à se développer du fait de contraintes d'exploitation plus importantes que le bois granulé. L'alimentation par un combustible plus fluide comme le granulé peut limiter ces contraintes. La production locale de granulés permettrait de valoriser des ressources du territoire en favorisant le développement de chaufferies bois de petites et moyennes puissances avec une exploitation limitée.

Les 6 EPCI du Pays du Bocage Vendéen (Pays de Chantonnay, Pays de Pouzauges, Pays des Herbiers, Pays de Mortagne, Pays de Saint Fulgent-Les Essarts et Terres de Montaigu) sont engagés dans la démarche Forêt, Bois et Territoires pilotée par le CNPF, la Chambre d'agriculture de la Vendée et FIBOIS Pays de la Loire.

L'analyse a montré qu'une ressource forestière et bocagère est disponible (+/- 50 000 m<sup>3</sup> par an), que le tissu d'entreprises liées à la filière bois est assez dense (10 à 20 000 tonnes de déchets bois disponibles par an) et que de nombreux projets de chaufferies collectives sont envisageables.

Le SyDEV propose aux EPCI du Pays du Bocage Vendéen d'engager une réflexion expérimentale sur le sujet de la granulation de ressources locales. Les objectifs sont de comprendre les enjeux liés à la granulation, d'identifier les ressources locales disponibles et les débouchés potentiels à l'échelle d'un territoire et ses alentours, afin d'évaluer l'opportunité de création d'une unité de granulation.

Le montant de cette mission s'élève à 49 200 € toutes taxes comprises. Les 6 EPCI du Pays du Bocage Vendéen participeront respectivement à hauteur de 1 500 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Animation	7 200 €	SYDEV	40 200 €
Etude technique	42 000 €	Terres de Montaigu	1 500 €
		Pays de Chantonnay	1 500 €
		Pays de Mortagne	1 500 €
		Pays des Herbiers	1 500 €
		Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	1 500 €
		Pays de Pouzauges	1 500 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 200 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>49 200 €</b>

Une convention portant sur les modalités techniques et financières de réalisation de l'étude sera conclue et entrera en vigueur à sa signature par les parties.

#### Débat :

**Hubert PIVETEAU :** « Nous sommes favorable au lancement de cette étude de granulation bois qui pourrait permettre un moindre recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre. Mais cela suscite plusieurs questions ou propositions. Dans la convention, il est précisé un volume de 50 000 m<sup>3</sup> de bois et plus 10 à 20 tonnes de bois recyclables à l'échelle des six EPCI. Ma question : quelle quantité est réellement disponible sur Terres de Montaigu ? Avec ce volume combien de projet de chaufferie pourrait voir le jour avec ce bois local, sachant qu'à ce jour, la filière dont vous parlez, la filière bois, est quasiment inexistante ? Une dernière question ou proposition : afin de pérenniser l'approvisionnement en bois ne serait-il pas judicieux de lancer un programme de plantation de haies sur les espaces agricoles et prévoir un accompagnement des agriculteurs pour la préservation et l'entretien des haies ? Je fais référence à la discussion que j'ai eu avec un élu de Montréverd, je pense qu'il se fait déjà des choses sur cette commune. »

**Antoine CHEREAU :** « Il se fait déjà des choses. »

**Florent LIMOUZIN :** « D'abord il y a des programmes de plantation de haies sur à peu près toutes les communes de Terres de Montaigu, ça j'en suis sûr, vraiment, il y a des financements tous azimuts, pour répondre à votre question. Mais ça fait déjà écho, je crois, à une discussion en commission ou dans ce conseil d'agglomération sur le montage de cette filière bois énergie, qui est une des actions structurantes du plan climat, qui ne se fait pas comme ça en claquant des doigts.

*C'est à la fois gérer l'aval avec les chaudières à bois, ce que nous avons fait notamment au niveau de l'interco avec la future chaudière à bois de l'hôtel d'agglomération, mais aussi dans chacune des communes des projets, dont la future école Jules Verne à Montaigu-Vendée. Et en amont c'est monter toute la filière, je suis d'accord avec vous Hubert, avec la question de planter des arbres mais aussi de la récolte annuelle, qu'il y a besoin de traiter et aussi le stockage. Tout cela, avec une ambition fondamentale et là-dessus je crois qu'autour de la table on pourra tous être d'accord qu'on y mette une filière économique qui ne soit pas biberonnée à l'argent public. C'est vraiment un enjeu d'avoir une filière qui tienne la route économiquement. Mais je crois qu'on pourra se retrouver sur cette filière bois énergie sans problème. »*

**Hubert PIVETEAU** : « D'où la raison de demander un accompagnement des agriculteurs. Parce que je pense qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui n'ont pas pris conscience de l'intérêt de la haie sur leur parcelle. On arrive aujourd'hui à des parcelles de 10, 20, 30, 40 ha. C'est le sens de mon intervention. »

**Florent LIMOUZIN** : « Alors je vous rejoins complètement et c'est un travail que nous mènerons avec Jean-Michel Brégeon. Cette filière bois énergie nous la réussissons avec le monde agricole et les propriétaires fonciers. On a besoin de monter cette filière, évidemment d'emmener avec nous, le monde agricole. Mais le groupe de travail lancé avec Jean-Michel Brégeon, on en a parlé tout à l'heure, avec le monde agricole sera la chambre pour discuter de ces sujets-là et emmener tous les acteurs locaux sur la plantation, mais aussi toutes les récoltes derrière du bois chaque année. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, approuve ladite convention à intervenir entre le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV), Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, La Communauté de Communes du Pays de Chantonay, La Communauté de Communes du Pays de Mortagne, La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent Les Essarts et La Communauté de Communes du Pays des Herbiers ; autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous actes relatifs à la délibération et à engager les dépenses liées à l'étude de granulation de ressources locales.

## **DEL20231211\_20 – Participation financière au GIEC Pays de la Loire**

Florent Limouzin informe l'assemblée que le GIEC des Pays de la Loire réalise un travail de veille et produit des contenus scientifiques sur le climat, à l'échelle régionale et des EPCI. Il s'attache à fournir et diffuser des connaissances sur les territoires, et dispose de ressources documentaires qui pourraient bénéficier à Terres de Montaigu dans la mise en œuvre de son plan climat « Terres d'énAIRgie ».

Au travers de l'association Comité 21 qui soutient l'animation et la coordination de ses travaux, il sollicite aujourd'hui les intercommunalités et s'adresse à Terres de Montaigu pour obtenir une aide.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, à prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 et à signer tous documents permettant de mener à bien le projet

## **MOBILITE**

*Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau*

## **DEL20231211\_21 – Projet de liaison cyclable entre Saint-Hilaire-de-Loulay et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne/Landes de Roussais**

Florent Limouzin rappelle que le Schéma Vélo approuvé le 17 janvier 2022 a validé le principe d'un réseau cyclable intercommunal permettant de relier les communes entre elles ainsi que les zones d'activités excentrées des zones agglomérées.

Un second projet a été étudié afin de relier la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay au Parc d'activités Les Marches de Bretagne / Landes de Roussais. Cette liaison d'un kilomètre, identifiée en priorité 1 dans la programmation du réseau intercommunal, porte sur l'aménagement de bandes cyclables isolées de la circulation générale de part et d'autre de la D137.

Ce projet d'aménagement a été travaillé en partenariat avec le Département de la Vendée, et se traduira par un élargissement de la chaussée ainsi qu'un traitement spécifique des traversées cyclables. Il est estimé à 352 900 € HT et va faire l'objet de demandes de co-financement :

- Auprès du Département de la Vendée au titre du programme d'aides aux collectivités pour les aménagements cyclables en faveur du vélo au quotidien 2023-2028 ;
- Auprès de la Région Pays de la Loire au titre du règlement d'intervention en faveur de l'accès au réseau de transport régional.

Aussi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Part de financement
Département de la Vendée	40 %
Région Pays de la Loire	40 %
Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération	20 %

**Florent LIMOUZIN** : « Je voulais remercier Madame la Vice-présidente du conseil départemental Isabelle, les services du Département qui ont réussi à évoluer sur leur principe d'aménagement des routes et notamment des routes à grande circulation comme celle-ci. Nous avons trouvé une solution permettant de créer une piste sécurisée avec des séparateurs de voies qui en cas de besoin, ce qu'ils appellent la fuite, permettent aux véhicules d'aller vers l'extérieur en cas d'accident, mais aussi de protéger les cyclistes. Nous avons choisi un revêtement qui distingue bien la chaussée réservée aux véhicules, voitures ou camion, en enrobé, d'un béton balayé pour la piste cyclable. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, valide le projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, commune de Montaigu-Vendée et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne/Landes de Roussais pour un montant estimatif de 352 900 € HT et autorise Monsieur le Président à signer tout document en lien avec les demandes de co-financement afférant à ce projet

## CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

### DEL20231211\_22 – Grille tarifaire 2024 du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Florent Limouzin rappelle que l'inflation subie en 2023 provoque substantiellement une hausse des charges fixes du service et qu'il est nécessaire de réviser la grille tarifaire.

Aujourd'hui, plus de 61% des installations sont considérées en bon fonctionnement avec un contrôle tous les 10 ans (moyenne nationale en 2021 : 49%).

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs limités au taux compris entre 2,22% et 2,94% sur chaque type de contrôle. La variabilité de ce taux permet d'atteindre un coût de redevance en € TTC arrondi à l'euro près, plus lisible pour l'usager. L'impact pour l'usager est compris entre +1 et +4 € TTC par contrôle et +10 € TTC pour la pénalité annuelle. Les recettes supplémentaires estimées s'élèvent à 2 600 € HT pour 2024.

Il rappelle également que le règlement en vigueur intègre la mise en place du contrôle annuel majoré pour les immeubles ayant fait l'objet d'une vente et n'ayant pas réalisé de travaux dans le délai réglementaire de 1 an, ainsi que pour les immeubles ne disposant d'aucun assainissement non collectif. Le taux de pénalité applicable est fixé par délibération du Conseil d'agglomération. Cette stratégie a permis en 2023 d'accélérer les mises en conformité et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire. En cohérence avec le plan climat, il est proposé de maintenir le taux de majoration des pénalités à 250%.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, fixe les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon la grille tarifaire ci-dessous,

Redevance pour contrôles (Montant exprimé en € HT, TVA 10%)	Assainissement non collectif de capacité ≤ 20 EH (Équivalents-habitants)		Assainissement non collectif de capacité > 20 EH (Équivalents-habitants)	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
<b>Grille Tarifaire SPANC 2024</b>				
1 <sup>er</sup> contrôle de conception	63,64 €	<b>70,00 €</b>	125,45 €	<b>138,00 €</b>
2 <sup>ème</sup> contrôle de conception (suite modification de l'étude initiale d'assainissement)	41,82 €	<b>46,00 €</b>	125,45 €	<b>138,00 €</b>
1 <sup>er</sup> contrôle d'exécution	73,64 €	<b>81,00 €</b>	146,36 €	<b>161,00 €</b>
2 <sup>ème</sup> contrôle d'exécution (= contre visite)	63,64 €	<b>70,00 €</b>	146,36 €	<b>161,00 €</b>
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien – opération programmée	110,00 €	<b>121,00 €</b>	164,55 €	<b>181,00 €</b>
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien – cadre vente immobilière	157,27 €	<b>173,00 €</b>	235,45 €	<b>259,00 €</b>
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien majorée à 250% (somme due chaque année par l'acquéreur tant que l'installation d'assainissement non collectif n'a pas fait l'objet de l'obligation réglementaire de remise aux normes de l'assainissement non collectif, dans le délai prescrit par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation & contrôle d'une installation présentant des risques d'atteinte à la salubrité et/ou à l'environnement - cf. art 15 du règlement)	384,55 €	<b>423,00 €</b>	577,27 €	<b>635,00 €</b>
Pénalité (250%) pour refus de contrôle (TVA non appliquée)	384,55 €	<b>423,00 €</b>	577,27 €	<b>635,00 €</b>
Déplacement du contrôleur sans visite effectuée (absence injustifiée)	63,64 €	<b>70,00 €</b>	63,64 €	<b>70,00 €</b>

## DEL20231211\_23 – Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)

Florent Limouzin rappelle que la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) a été mise en place en 2012 par la loi 2012-354 du 14 mars. Il s'agit d'une taxe qui s'est substituée à la Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE). Le mode de calcul et les montants de la PFAC ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire depuis 2022, date de la prise de la compétence assainissement par Terres de Montaignu. Il propose une évolution du mode de calcul de la PFAC en cas d'extension d'immeuble.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** fait évoluer les tarifs et les modes de calcul de la PFAC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de la manière suivante :

### Article 1er :

Décide d'arrêter les montants de la redevance de la Participation pour le Financement de l'assainissement Collectif (PFAC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la manière suivante :

#### Pour les eaux usées domestiques

La PFAC « eaux usées domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation soumis à l'obligation de raccordement en vertu de l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, dès lors que les eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées :

	Habitat individuel	Immeubles collectifs à usage d'habitation	Hôtels, maison de retraite, pensions, hébergement de groupe, Camping (lot)
PFAC	1 500 €	Part fixe : 1 500 € + 750 € par logement à partir du 2 <sup>nd</sup> logement	Part fixe : 1 500 € + 500 € par chambre ou emplacement

#### Pour les eaux usées assimilées domestiques

La PFAC « assimilées domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissement qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestiques, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L.1331-7-1 du code de la Santé Publique ;

Commerces, bureaux, locaux médicaux, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels		Industrie / artisanat	
Nouvel immeuble	Extension	Nouvel immeuble	Extension
1 500 € + 5 € par m <sup>2</sup> supplémentaire au-delà de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher	5 € par m <sup>2</sup> de surface de plancher créé	Part fixe : 1 500 € + 1 € par m <sup>2</sup> supplémentaire au-delà de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher	1 € par m <sup>2</sup> de surface de plancher créé

### Article 2 :

Décide que la PFAC sera exigible sur toute surface nouvellement créée, qui engendre un supplément d'évacuation des eaux usées ainsi que pour les constructions existantes qui se raccordent sur un réseau d'assainissement neuf ou existant, conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique.

Selon les mêmes modalités, la PFAC sera exigible pour les changements d'usage(s) de locaux donnant lieu à création de surface nouvelle.

En cas de projet comprenant à la fois un rejet d'eaux usées domestiques et assimilées domestiques, la PFAC sera calculé en additionnant la PFAC due par chacun des projets.

### Article 3 :

Décide que la PFAC ne sera pas mise en recouvrement en dessous d'un minimum de perception, fixé à 100 €, en application du calcul suivant : surface de plancher créée X redevance PFAC/m<sup>2</sup>.

### Article 4 :

Décide que le montant de la PFAC, calculé selon les modalités exposées ci-dessus, est, en tout état de cause, plafonné à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service. En cas de réclamation du propriétaire, il lui appartiendra de faire la preuve que la somme qui lui est demandée dépasse ce plafond légal.

### Article 5 :

Décide que le fait générateur de l'exigibilité de la PFAC est le raccordement de l'immeuble au collecteur public d'assainissement, au titre de l'article L1331-7 du code de la santé publique. La procédure de facturation sera déclenchée à compter de cette date, la facture émise portant sur la totalité de la somme due.

### Article 6 :

Rappelle que Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération est exclusivement compétente pour percevoir le produit de la PFAC.

### Article 7 :

Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

## MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **DEL20231211\_24 – Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission**

Daniel Rousseau explique que l'arrêté du 20 septembre 2023 revalorise les taux des indemnités de mission des agents publics à compter du 22 septembre 2023. Cet arrêté modifie celui du 3 juillet 2006, applicable aux personnels civils de l'Etat et, par extension, aux agents publics territoriaux.

Les agents publics qui se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale ont droit au bénéfice des indemnités de mission au titre des frais de repas et d'hébergement (nuitée) engagés.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** retient le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées ; retient le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ; retient le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond fixé par les textes susvisés, par repas au maximum ; décide de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ; autorise Monsieur le Président à procéder au paiement de cette indemnité.

### **DEL20231211\_25 – Mutualisation et création de trois nouveaux services communs**

Daniel Rousseau rappelle qu'une convention-cadre a été établie pour déterminer les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services de la communauté d'agglomération, la ville de Montaigu-Vendée, du CIAS et du CCAS, et ce pour être transparent vis-à-vis de chacune des collectivités.

Aujourd'hui, l'organisation commune entre Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS est construite autour d'une direction générale des services, de cinq pôles et dix-neuf directions.

Par principe, le rapprochement des services sous une même direction doit d'une part préserver les compétences de chacune des collectivités, sans s'interdire lorsque c'est utile et complémentaire de mutualiser les besoins communs. D'autre part, il doit permettre de rendre un meilleur service aux habitants et usagers en simplifiant, et rationalisant les compétences et moyens dans un contexte économique contraint.

Pour rappel, la convention-cadre mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 précise notamment :

- Les principes de répartition permettant de définir au sein de l'organisation commune, qui travaille pour quelle collectivité et pour quel pourcentage selon des critères référencés ;
- Le cadre juridique de cette organisation commune, qui est soit la mise à disposition individuelle d'agents de leur collectivité d'origine (employeur) vers leur(s) collectivité(s) d'accueil, soit le service commun porté par Terres de Montaigu, soit la prestation de service ;
- Les services communs portés par Terres de Montaigu avec le transfert des agents de Montaigu-Vendée affectés aux services communs vers Terres de Montaigu ;
- Les mises à disposition individuelles des agents concernés par une mutualisation de services ;
- Les conditions de réalisation d'un bilan annuel et ses conséquences sur l'évolution de la convention-cadre ;
- Le maintien d'un certain nombre de convention de prestation de service entre les collectivités ;
- Les conditions financières de mise en œuvre de la convention-cadre ;
- Les modalités d'évolution ou de résiliation de la convention-cadre.

Parmi les services communs existants, il y a la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette organisation commune sera constituée de six pôles et vingt directions. Viendront se rajouter la Direction Générale Adjointe Culture et Patrimoine, et la Direction Ingénierie qui est la scission de la Direction Ingénierie, Urbanisme et Habitat.

A cette même date et dans le cadre des principes définis, viendront se rajouter aux services communs existants, la Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Dès lors, les agents fonctionnaires et les agents publics non titulaires sur les fonctions affectées aux services communs seront transférés de plein droit à Terres de Montaigu. Ils ne pourront pas s'opposer à leur transfert. A cet effet, ils ont individuellement été informés de la création du service commun dont ils relèvent, et du maintien de leur régime indemnitaire et des avantages acquis à titre individuel, en application des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils seront soumis aux règles et conditions de travail en vigueur au sein de Terres de Montaigu.

SERVICES COMMUNS A TERRES DE MONTAIGU			
Fonction	Durée de travail	Collectivité d'origine	Observation
<b>7- Direction de l'Ingénierie</b>			
Directeur de l'Ingénierie	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD Référent	TP	Terres de Montaigu	-
Technicien VRD	TC	Terres de Montaigu	-
Coordinateur Projet Urbain Référent	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Coordinateur Projet Urbain Référent / Coordinateur de Direction	TP	Montaigu-Vendée	Transfert
Coordinateur Projet Urbain Référent	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Coordinateur Projet Urbain Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé Conduite d'Opération Bâtiment Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé Conduite d'Opération Bâtiment Référent	TC	Terres de Montaigu	-
Assistant	TC	Terres de Montaigu	-
Assistant	TC	Terres de Montaigu	-
1 apprenti	-	Terres de Montaigu	-
<b>TOTAL : 14 agents dont 3 transferts + 1 apprenti</b>			
<b>8-Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>			
Directeur Urbanisme et Habitat	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Chef Système d'Information Géographique	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de Planification	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de Mission Habitat	TC	Terres de Montaigu	<i>A recruter</i>
Responsable Service Urbanisme	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Instructeur ADS	TC	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TP	Terres de Montaigu	-
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
Conseiller Urbanisme et Habitat	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
1 apprenti	-	Terres de Montaigu	-
<b>TOTAL : 16 agents dont 3 transferts + 1 apprenti</b>			
<b>9-Direction de la Santé et des Solidarités</b>			
Directeur de la Santé et des Solidarités	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de Développement Santé et Solidarité	TC	Terres de Montaigu	-
Responsable de l'Action Sociale	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de l'Accueil France Service et de l'Action Sociale	TC	Terres de Montaigu	-
Chargé de l'Accueil France Service et de l'Action Sociale	TC	Montaigu-Vendée	Transfert
<b>TOTAL : 5 agents dont 1 transfert</b>			

En conséquence, sept postes seront supprimés du tableau des effectifs de Montaigu-Vendée et créés dans celui de Terres de Montaigu :

Direction	Poste	Cadre d'emploi / catégorie	Temps de travail	Nombre
Ingénierie	Coordinateur de projet urbain	Attaché ou Ingénieur (A)	Temps partiel	1
			Temps complet	2
Urbanisme et Habitat	Conseiller urbanisme et habitat	Adjoint administratif (C)	Temps complet	1
			Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Temps complet
Santé et Solidarités	Directeur urbanisme et habitat	Attaché ou Ingénieur (A) <i>En cours de recrutement</i>	Temps complet	1
			Chargé de l'accueil France Service et de l'action sociale	Rédacteur (B)

Dans l'attente de l'établissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, du bilan annuel d'activité et financier de la mise en œuvre de la convention-cadre et des éventuelles propositions d'évolutions de ladite convention-cadre, les clefs de répartition définies pour ces différentes directions restent identiques.

Les services en ingénierie et à l'urbanisme qui sont actuellement non facturés pour les communes le resteront. La liste de ces services sera précisée dans la prochaine mise à jour de la convention-cadre. Ce qui est facturé sera comptabilisé selon les clefs de répartition définies dans la convention-cadre.

Les dispositions ci-dessus exposées seront intégrées dans la mise à jour 2024 de la convention-cadre signée le 30 décembre 2022.

#### **Débat :**

**Antoine CHEREAU :** « Cela ne change pas les conventions financières. Il n'y a pas de transfert de charges d'une collectivité à une autre. En revanche, cela permet à chacune des trois collectivités de pouvoir aller chercher la compétence dont elle a besoin à un moment donné, même si elle est employée par l'autre. Cela permet aussi d'avoir dans le recrutement des spécialistes plus précis sur chacun des métiers, donc de pouvoir aller plus loin et cela rend des services à tout le monde. L'objectif est là. »

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Monsieur le Président, à chaque conseil communautaire ou presque, vous nous proposez une nouvelle mutualisation entre Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu. Depuis le début du mandat, aucune autre commune n'a fusionné de services avec Terres de Montaigu. Quelles en sont, selon vous, les raisons ? Quelles actions pourraient être mises en place pour y remédier ? Sans changement de direction, Terres de Montaigu ne risque-t-elle pas d'être chaque jour un peu plus au service de la commune de Montaigu-Vendée, là où se situe déjà la plus grande partie des services et des investissements ? Vous l'aurez compris Monsieur le Président cette démarche ne nous semble pas équitable pour toutes les communes. En clair, nous ne voulons pas que demain, notre collectivité devienne Terres de Montaigu-Vendée. Je vous remercie. »

**Antoine CHEREAU :** « En fait, vous adorez foutre la merde, c'est vraiment votre envie profonde... C'est le contraire qui se passe. C'est-à-dire qu'à un moment donné, le fait d'avoir à l'intérieur des locaux de Terres de Montaigu, des gens qui ont aussi une mission communale, permet d'apporter à l'ensemble des neuf autres communes des compétences qu'aucune d'elles pourraient avoir. Donc c'est l'inverse. Le sport est un très bon exemple, les travaux que l'on a pu faire, tout à l'heure présenté par Monsieur Dabreteau, ont été portés par un service des sports d'abord communal, celui de Montaigu-Vendée et qui ensuite a apporté un savoir-faire, y compris un savoir-faire dans la relation avec les associations, qui n'est pas une compétence communautaire, de façon à porter un meilleur projet. Evidemment ce qui est important est de faire en sorte que chacun paye pour lui-même et qu'il n'y ait pas d'écart. Là nous avons des capacités de veiller à ce que les chiffres soient parfaitement justes et qu'évidemment Terres de Montaigu ne paye pas un certain nombre de prestations qui sont de compétences de Montaigu-Vendée ou l'inverse. C'est vraiment nécessaire. Après vous le savez, il faut que la mutualisation ait un intérêt final, soit en faisant des économies globales en mettant des personnes en commun, soit en augmentant le niveau de compétence. Le faire entre deux collectivités qui ne sont pas au même endroit, n'a pas forcément cet intérêt-là direct et la plupart d'ailleurs des collègues maires qui sont autour de la table en dehors de Montaigu-Vendée sont souvent plus attentifs à déployer les services apportés par Terres de Montaigu pour aider les communes plutôt qu'à mettre en commun un certain nombre de moyens. En revanche, il y a des contre-exemples et probablement que lorsqu'on travaillera sur les questions d'entretien de la salle de sport de Rocheservière on risque de se retrouver dans le même cas de figure qu'à Montaigu-Vendée. La plupart des services que Montaigu-Vendée rend sont des prestations gratuites comme Daniel l'a dit tout à l'heure. L'exemple de l'informatique est un très bon exemple. On n'est pas dans la mutualisation. C'est un service complètement payé par Terres de Montaigu, mais qui est développé partout. Évidemment on a un intérêt à ce que les compétences s'additionnent et non pas se soustraient. On a intérêt aussi à ne pas faire en sorte de créer des guerres entre les collectivités. »

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** approuve la création de trois services communs supplémentaires (Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de la Santé et des Solidarités) ; approuve par voie de conséquence le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu, affectés à ces trois services communs, ainsi que les suppressions/créations de postes associées ; approuve l'intégration des dispositions ci-dessus exposées dans la mise à jour 2024 de la convention-cadre signée le 30 décembre 2022 ; autorise le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu affectés à ces trois services communs ; crée les sept postes liés au transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu tels que exposés ci-dessus ; autorise par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs ; approuve l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; autorise Monsieur le Président à signer tout document ou avenant se rapportant à ces dispositions.

#### **DEL20231211\_26 – Modification du tableau des effectifs**

Daniel ROUSSEAU informe qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet	Motif
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE OU TECHNIQUE</b>				
Relation aux habitants		1 poste Cadre d'emploi des <b>Adjoint administratif</b> (Cat C) Temps complet	01/01/2024	Création dans le cadre du Schéma Local d'accès des Services au Public
Finances	1 poste <b>Attaché principal</b> (Cat. A) Temps complet		01/01/2024	Suppression suite départ retraite
Urbanisme et Habitat	Suppression du poste. à Montaigu-Vendée	1 poste Cadre d'emploi des <b>Attachés OU Ingénieurs</b> (Cat. A) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste <b>Adjoint administratif</b> (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste <b>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</b> (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Service commun
Ingénierie	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste <b>Ingénieur</b> (Cat. A) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste <b>Attaché</b> (Cat. A) Temps complet	01/01/2024	Service commun
	Suppression du poste à Montaigu-Vendée	1 poste <b>Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Service commun
Santé et solidarité	Suppression du poste A Montaigu-Vendée	1 poste <b>Rédacteur</b> (Cat. B) Temps complet	01/01/2024	Service commun
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Conservatoire	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique</b> (Cat. B) Temps non complet 11/20	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique</b> (Cat. B) Temps non complet 12/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe</b> (Cat. B) Temps non complet 8,5/20	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe</b> (Cat. B) Temps non complet 10/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. B) Temps non complet 16/20	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. B) Temps non complet 18/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. B) Temps non complet 5/20	1 poste <b>Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe</b> (Cat. B) Temps non complet 5.5/20	01/01/2024	Augmentation du nombre d'heures d'enseignement
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Jeunesse		1 poste <b>Adjoint d'animation</b> (Cat. C) Temps complet	01/01/2024	Réorganisation de service

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

## **DEL20231211\_27 – Rapport 2022 de situation en matière d'égalité femme-homme**

Daniel Rousseau informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annexé à la délibération présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail et rémunération.

Terres de Montaignu compte 187 agents permanents au 31 décembre 2022 dont 63% de femmes. La moyenne d'âge est de 42 ans. 90% des hommes et 91% des femmes travaillent à temps complet. 22 agents sont à temps partiel sur autorisation dont 1 homme et 5 agents à temps partiel de droit.

19% des femmes et 12 % des hommes sont en catégorie A, 35% des femmes et 45% des hommes en catégorie B et 47% des femmes et 43% des hommes en catégorie C.

La filière administrative est composée à 86% de femmes, la filière animation à 71% de femmes, la filière culturelle à 59% de femmes, les filières médico-sociale et sociale à 100% de femmes, la filière police municipale à 100% d'hommes, les filières sportive et technique à 30% de femmes.

### **Débat :**

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Monsieur le Président, vous nous reprochez régulièrement de ne pas dire quand les choses sont positives, donc ce soir, nous vous le disons. Ce rapport démontre une politique RH positive en termes d'égalité femmes-hommes et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il est dommage cependant de ne pas avoir une telle transposition auprès des élus de cette assemblée puisque ce soir, 97,6% des délibérations ont été présentées par des hommes. Une seule intervention féminine étant prévue. Un score en hausse cependant par rapport au conseil précédent ou 100% des rapporteurs étaient des hommes. Je vous remercie. »

**Antoine CHEREAU :** « Merci pour ce satisfecit. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** prend acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femme-homme 2022, annexé à la présente délibération.

**Isabelle Rivière quitte la séance**

## **DEL20231211\_28 – Prestations d'impressions, de réalisation de supports de communication et de signalétique**

Daniel Rousseau expose qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée en aout 2023, ayant pour objet l'exécution des prestations d'impressions, de réalisation de supports de communication et de signalétique. Il s'agit d'un renouvellement de marché.

Cette procédure permet un regroupement des commandes d'impression des supports de communication entre les deux collectivités : la ville et la communauté d'agglomération. Pour la direction de la communication, cela représente à la fois un gain de temps : réalisation directe de bons de commande sans passer par la mise en concurrence systématique de plusieurs prestataires et délais d'impression négociés. Cette procédure est répartie en 5 lots. Chaque lot sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 inclus. Chaque lot est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les lots sont passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec montants minimums et maximums annuels :

N° lot	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot n°01 « Affiches, flyers, invitations et dépliant »	15 000,00 € HT	30 000,00 € HT
Lot n°02 « Brochures »	5 000,00 € HT	25 000,00 € HT
Lot n°03 « Brochure liées au magazine municipal »	25 000,00 € HT	60 000,00 € HT
Lot n°04 « Supports de correspondance »	5 000,00 € HT	15 000,00 € HT
Lot n°05 « Signalétique »	10 000,00 € HT	25 000,00 € HT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 8 décembre 2023 pour attribuer les marchés au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- Lot n°01 « Affiches, flyers, invitations et dépliant » : Imprimerie OFFSET 5 Edition (Les Achards 85)
- Lot n°02 « Brochures » : attributaire : ADDIGRAPHIC (Blois 41)
- Lot n°03 « Brochures liées au magazine municipal » : attributaire : OFFSET 5 Edition (Les Achards 85)
- Lot n°04 « Supports de correspondance » : COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE – CEPAP (Roullet St Estèphe 16)
- Lot n°05 « Signalétique » : DUPLIGRAFIC (Marne la Vallée 77)

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** valide l'attribution des marchés de fournitures et services aux entreprises susvisées considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO ; autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats aux entreprises retenues et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

**Isabelle Rivière revient en séance**

## FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

### DEL20231211\_29 – Attribution de fonds de concours intercommunal

Daniel Rousseau expose que pour donner suite à la création d'un fonds de concours intercommunal plan de relance de septembre 2020, les derniers dossiers ont été déposés.

Francis Breton présente les dossiers éligibles pour la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : un dossier pour l'acquisition de cellules commerciales immeuble L'Esplanade dans le cadre du réaménagement du centre-bourg afin de favoriser le maintien des commerces et un dossier pour la construction d'une petite crèche de 24 places dans le même secteur. La commune sollicite l'attribution d'un fonds de concours de 75 000 € pour chacun des dossiers.

Adrien Baron présente le dossier éligible pour la commune de Cugand : l'aménagement d'un parc en centre-bourg à proximité de l'accueil périscolaire. La commune sollicite un fonds de concours de 50 000 €.

Bernard Dabreteau présente le dossier éligible pour la commune de Rocheservière : rénovation de l'église. Il est précisé que le fonds de concours sera de 120 000 €, correspondant au solde disponible de 110 000 € et au reliquat non consommé de 10 000 € sur l'opération de la mairie, suite à la finalisation de l'opération.

Conformément au règlement du fonds de concours intercommunal plan de relance, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution des fonds de concours présentés.

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** attribue un fonds de concours de 75 000 € à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'acquisition de cellules commerciales Immeuble L'Esplanade ; attribue un fonds de concours de 75 000 € à la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour la construction d'une petite crèche ; attribue un fonds de concours de 50 000 € à la commune de Cugand pour l'aménagement d'un parc à proximité de l'accueil périscolaire ; attribue un fonds de concours de 120 000 € à la commune de Rocheservière pour la rénovation de l'église.

### DEL20231211\_30 – Attribution de compensation 2023

Daniel Rousseau présente le tableau récapitulatif tenant compte des rapports d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 14 septembre 2023 constatant d'une part, les transferts de charges relatives au poste de chargé de la commande publique et à l'organisation du festival Les Ephémères 2023 ; d'autre part les restitutions de charges relatives à l'organisation du festival Les Ephémères 2022 et aux titres d'identité ; et en constatant la validation du rapport d'évaluation de modification libre proposant la révision des montants des attributions de compensation des communes membres :

Communes	AC annuelle 01/01/2023	Révision AC selon procédure libre						Total transfert charges 2023	AC annuelle réelle au 31/12/2023
		Festival Les Ephémères 2022	Festival Les Ephémères 2023	Titres d'identité	GEPU - Frais de personnel technique	GEPU - Chargé de la commande publique	Voirie - Chargé de la commande publique		
La Bernardière	161 244,79 €		-5 000,00 €		0,00 €	-502,00 €	-502,00 €	-6 004,00 €	155 240,79 €
La Boissière-de-Montaigu	189 170,49 €		-5 000,00 €		0,00 €	-608,00 €	-608,00 €	-6 216,00 €	182 954,49 €
La Bruffière	763 068,32 €		-5 000,00 €		0,00 €	-1 089,00 €	-1 089,00 €	-7 178,00 €	755 890,32 €
Cugand	624 400,33 €	5 000,00 €			0,00 €	-971,00 €	-971,00 €	3 058,00 €	627 458,33 €
L'Herbergement	269 346,67 €	5 000,00 €			0,00 €	-894,00 €	-894,00 €	3 212,00 €	272 558,67 €
Montaigu-Vendée	3 685 775,45 €	10 000,00 €	-10 000,00 €	32 800,00 €	0,00 €	-5 500,00 €	0,00 €	27 300,00 €	3 713 075,45 €
Montréverd	64 412,38 €		-5 000,00 €		0,00 €	-1 013,00 €	-1 013,00 €	-7 026,00 €	57 386,38 €
Rocheservière	168 895,35 €	5 000,00 €			0,00 €	-927,00 €	-927,00 €	3 146,00 €	172 041,35 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	275 460,32 €		-5 000,00 €		0,00 €	-953,00 €	-953,00 €	-6 906,00 €	268 554,32 €
Treize-Septiers	484 525,94 €	5 000,00 €			0,00 €	-877,00 €	-877,00 €	3 246,00 €	487 771,94 €
<b>Total</b>	<b>6 686 300,04 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>-35 000,00 €</b>	<b>32 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-13 334,00 €</b>	<b>-7 834,00 €</b>	<b>6 632,00 €</b>	<b>6 692 932,04 €</b>

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** vote les montants 2023 des attributions de compensation des communes membres de Terres de Montaigu tels qu'ils figurent en dernière colonne du tableau ci-dessus, prévoit les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 014 Atténuation de produits.

## **DEL20231211\_31 – Rétrocession des acquisitions Zannier et Bouteau**

Daniel Rousseau explique que dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare, des acquisitions foncières ont été portées par le budget principal, dans l'attente d'une définition précise du projet d'aménagement. Des travaux de déconstruction et d'effacement de réseaux ont également été portés par le budget principal, en préfiguration du projet à venir. Le financement de ce projet avait été réalisé par la souscription d'un emprunt en 2022, auprès du Crédit coopératif.

Le projet Les Quais Saint-Hilaire a été présenté au Conseil d'agglomération du 13 novembre 2023 et le budget 2024 inclut des premiers travaux sur les biens acquis sur le budget principal.

Aussi, il convient de procéder au transfert des acquisitions foncières réalisées en 2019, 2020 et 2022 et des engagements financiers afférents vers le budget annexe 43113 Zones d'activités économiques.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité**, transfère partiellement les terrains dits Zannier pour une surface de 8 722 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée 224 section H numéro 1939) et une valeur nette comptable de 24 271,29 €, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ; transfère intégralement l'acquisition de terrains bâtis dits Zannier et des travaux afférents pour une valeur nette comptable de 1 532 812,08 €, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ; transfère intégralement l'acquisition de terrains bâtis dits Bouteau pour une valeur nette comptable de 2 022 292,29 €, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ; transfère le prêt souscrit auprès du Crédit Coopératif en 2022 pour son capital restant dû de 1 320 000 € au 31 décembre 2023, du budget principal au budget annexe 43113 Zones d'activités économiques ; prévoit les crédits budgétaires nécessaires à cette rétrocession au budget 2023.

## **DEL20231211\_32 – Soutien financier au CIAS Montaigu-Rocheservière**

**Antoine CHEREAU** : « Je vous propose de modifier un peu l'ordre du jour tel que vous l'avez reçu de façon que je puisse d'abord faire un point sur la question du CIAS puis vous faire une présentation un peu générale sur le budget et enfin reprendre dans l'ordre les décisions sur le CIAS, la DM et enfin le vote du budget. Les choses ne sont effectivement pas tout à fait conformes à ce que nous avons pu imaginer au moment du DOB, compte tenu de la décision que nous vous proposons de prendre pour soutenir le budget de nos EHPAD. Vous l'avez déjà vu dans les différents articles de presse. Pour ceux évidemment qui sont au Bureau ou au Conseil d'administration, vous avez déjà largement contribué au sujet.

Je voudrais sur le plan purement technique, et avant toute chose, vous dire que la question urgente qui se pose, se pose au moment où nos équipes ont réussi comme les autres années, un exercice difficile, la possibilité de voter notre budget dès décembre, de sorte de voter en même temps les affectations de résultat 2023 avec le soutien exceptionnel au CIAS.

La question économique dans les EHPAD est une question particulièrement difficile. Elle l'est naturellement aussi pour nous gestionnaire de plusieurs EHPAD, le CIAS Terres de Montaigu. Quand on dit EHPAD, on dit aussi EHPAA, c'est-à-dire des services pour personnes pas nécessairement dépendantes. Nous avons un EHPAA complet à La Boissière-de-Montaigu et nous avons des lits d'EHPAA répartis sur l'ensemble des EHPAD gérés par le CIAS Terres de Montaigu. Nous sommes, je parle sous le contrôle d'Isabelle [2ème Vice-présidente du Conseil départemental à la commission Handicap, dépendance et maintien à domicile] l'un des gestionnaires les plus importants en nombre de lits du Département, probablement juste après La Roche-sur-Yon. C'est lié au fait que nos deux communautés de communes avaient pris la compétence il y a déjà très longtemps, différemment l'une de l'autre. Je ne vais pas rentrer dans l'histoire. Au total aujourd'hui, nous avons 9 résidences, ce qui correspond à 352 lits d'EHPAD, 25 places en soins infirmiers à domicile, 150 places de repas à domicile et un budget de fonctionnement d'environ 18 millions d'euros par an. Je ne vous donne pas cela pour que vous le récitiez demain matin mais pour avoir une idée des ordres de grandeur dont nous parlons. Quand on parle de déficit il faut le remettre à la hauteur des 18 millions. On le verra tout à l'heure dans le camembert de la répartition des finances, le modèle économique des EHPAD normalement et c'est la règle, ne fait pas appel du tout au financement des collectivités que nous sommes. Même s'il est porté sous tutelle de la collectivité, parce que chez nous c'était une tradition, il y a beaucoup d'EHPAD créés par les mairies et leur CCAS, il y a quelques associations, l'hôpital, mais on n'a pas beaucoup en Vendée et pas du tout chez nous de gestion d'EHPAD à titre lucratif par des entreprises. L'ensemble des contributions des familles et des dotations des tutelles que sont l'Etat et le Département, chacun pour leur part dans le soin et la dépendance, doivent arriver à contribuer à 100% du budget. Depuis quelques années, la capacité à boucler le budget est devenue difficile. Evidemment c'est notre responsabilité de contribuer à veiller à la pérennité du modèle qui est d'abord un modèle de prise en charge. La question financière est utile parce qu'elle permet d'avoir les meilleurs collaborateurs qui prennent en charge le mieux possible les résidents dans leur état, parfois difficile et lourd. La question budgétaire s'impose à nous naturellement et elle pose de plus en plus de problèmes. Ce n'est pas nouveau, cela correspond à une alerte nationale depuis très longtemps, Isabelle, depuis les annonces de la Loi Grand âge. Il se trouve que nous avons des histoires un peu différentes.

Une situation financière de l'ancien CIAS du Canton de Rocheservière plus fragile et qui s'est détériorée plus vite que celle de Montaigu. Mais nous avons la chance d'avoir fait une aventure commune. Nous avons pris la décision de fusionner les budgets des deux EHPAD à la fin de l'année. Indépendamment de cette histoire différente et de la manière dont on a absorbé le choc, l'objectif est de le faire ensemble et de voir que cette fusion décidée ensemble permet quand même d'absorber un choc, mon cher Damien, un peu important. L'état de gestion qui nous permettait d'arriver à l'équilibre à peu près jusqu'en 2021, dans des conditions encore une fois plus inconfortable du côté de Rocheservière que du côté de Montaigu, correspondait quand même à une réalité. Le financement de la part du soin était tendu, celui de la part de la dépendance l'était aussi mais le financement des familles, c'est-à-dire ce qui touche à la nourriture, l'hébergement, le chauffage, etc. lui a subi de plein fouet les augmentations du coût de l'énergie, du coût d'alimentation. On s'est retrouvé dans une situation où dès qu'il y a une difficulté financière due à l'inflation, aussitôt il y a un impact sur la manière, sur les agents, parce qu'une maison de retraite c'est tous les jours, 7 jours sur 7. On ne peut pas réduire les horaires, on ne peut pas réduire le service et on ne peut évidemment pas réduire le nombre de personnes âgées. La première chose que nous avons fait est d'essayer d'améliorer les possibilités de gestion en essayant de mutualiser au maximum pour faire des économies. On voit bien, que les choses ont pu fonctionner, mais il y a une limite et quand je vous dis que c'est 400 000 repas produits par le CIAS pour nos personnes âgées y compris à domicile, on voit bien que l'impact sur le coût de l'alimentation est direct sur l'équilibre de la maison de retraite. Dans ce contexte-là, avec la difficulté de plus en plus importante du métier parce que les résidents sont de plus en plus lourds aussi, c'est ajouté une difficulté de recrutement qui a touché tout le monde et qui touchait d'ailleurs beaucoup plus l'hôpital que les maisons de retraite. La durée du temps de travail dans une carrière d'une infirmière ou d'une aide-soignante en EHPAD, il y a 20 ou 30 ans pouvait durer toute une vie de carrière aujourd'hui ces quelques années seulement avant un changement de carrière. Pour les gestionnaires que nous sommes c'est une difficulté parce qu'il y a moins de ressource et remplacer des gens qui partent c'est évidemment très compliqué. Pour répondre à cet enjeu, nous avons lancé un plan de qualité de vie au travail qui touche en partie aujourd'hui ses fruits, mais qui était nécessaire. Ce n'est pas en dégradant le service, ni en soin, ni en dépendance, ni en prise en charge que les impacts budgétaires seront réglés. Il faut pouvoir faire bien. Il faut être compétitif dans le recrutement. Il faut pouvoir bien prendre en charge. C'est une question morale, mais c'est aussi la seule question pour faire en sorte d'avoir des résidents accompagnés. Vouloir rogner sur ces dépenses-là pour préserver des prix de journée au déséquilibre financier, c'est en réalité un mauvais calcul, cela entraîne des difficultés de recrutement et c'est un cercle vicieux qui se met en œuvre qui ne permet pas de résoudre un certain nombre de sujets.

Moi je veux vous dire plusieurs choses.

D'abord nous avons des agents exceptionnels de dévouement et de professionnalisme dans nos maisons de retraite. Je veux, malgré la difficulté que l'on a connue, j'en ai parlé lors du conseil de cet été, et je veux le redire devant vous, y compris devant les élus de Rocheservière présents, combien nous tous, avec Cécilia [Grenet, Vice-présidente déléguée au Grand âge et aux établissements d'accueil des personnes âgées], nous reconnaissons le travail remarquable fait et le sens de leur engagement. Nous devons leur dire merci.

Nous devons dire aussi qu'il était nécessaire de les soutenir, y compris en termes de salaire, pour l'accompagnement que nous leur devons. Des décisions ont déjà été prises sur les tickets-restaurant, l'harmonisation des primes de fonction, en étendant les primes annuelles de CIA, dans ce contexte. Elles ont naturellement un coût, qui selon le métier, sont prises en charge soit par l'État, soit par le Département, soit par le prix de journée. Ce travail a porté ses fruits, mais ce n'est pas fini. Je vais donner un chiffre qui doit nous rassurer tous. Je remercie l'effort vraiment de chacun et de tous ceux qui ont travaillé sous l'autorité de Jean de Labarthe derrière moi [DGA Pôle Cohésion sociale]. Cet été nous avons 36 postes vacants au CIAS sur les 300 agents au total dans toutes les maisons de retraite. Là nous sommes à moins de 10, 7 je crois précisément. Les effets du recrutement sont de très bons signes et cela vient soulager les fatigues. Les évolutions de prix, de chauffage, salariales, naturellement ont un coût. Si nous ne faisons rien, il n'y aura pas d'autre solution que de fermer les maisons. Évidemment, ce n'est pas notre choix. Mais regarder ce coût en face c'est regarder aussi le déficit accumulé depuis juste trois ans 2021, 2022, 2023. Nous en avons conscience. Nous étions dans un modèle d'habilitation à l'aide sociale de la totalité de nos chambres et par conséquent en discussion avec le Département. Pendant longtemps le Département n'acceptait pas que nous augmentions les prix. Cela a changé ces dernières années, Isabelle. Mais à plusieurs reprises, les augmentations de tarifs que nous avions demandées, pour accompagner le besoin, n'ont pas été autorisées. L'effet ciseau est clair si les recettes ne sont pas en face les dépenses, qui elles continuent d'augmenter, le déficit se crée. On a créé un déficit en 2021, on a créé un déficit en 2022 et la situation aurait été explosive en 2023, si on ne touchait à rien. Nous nous sommes engagés dans un changement de convention avec le Département qui nous laisse une liberté des prix tout en continuant à faire en sorte que les résidents qui en ont besoin puisse bénéficier de l'aide sociale du Département. Mais cela n'efface pas le déficit cumulé de 2,7 millions d'euros en réalité, en besoin de trésorerie, en cette fin d'année. C'est considérable. Nous sommes loin des chiffres annoncés ici ou là. Il faut les rapporter aux 18 millions du budget. Si vous comparez dans les articles de presse, tout est relativement comparable. Là, nous sommes un très, très gros gestionnaire. Mais évidemment la question est extrêmement lourde. Depuis plusieurs mois, avec Cécilia et Daniel Rousseau, nous travaillons sur les solutions possibles. Ce prix est une reprise de déficit antérieur. Pour résumer, bien que je l'aie déjà indiqué, deux déficits anciens, plus du secteur de Rocheservière que de Montaigu. Je le dis par souci de transparence évidemment pas par morale. Je ne l'ai pas dit, ce soir, mais il était nécessaire de diminuer le taux de remplissage. L'été a été tendu avec le manque de 30 agents, il n'a donc pas été possible d'accueillir autant de personnes âgées qu'habituellement. La seule condition pour que nos agents ne soient pas en surcharge de travail

et que les personnes âgées soient accueillies dignement, était de baisser notre taux de remplissage. Par conséquent en 2023, avec l'envolée des prix, la baisse du taux de remplissage, il y a eu une accélération de l'augmentation des coûts.

Face à cette situation, trois solutions. On peut constater, y compris dans le département, chère Isabelle, que les trois solutions sont évoquées un peu partout.

La première est la plus violente. Ce n'est pas la nôtre. C'est la réduction drastique du nombre de lits. C'est la fermeture de résidence. Vous l'avez vu ici ou là dans la presse y compris dans le pays yonnais. C'est finalement la faillite. Je parle au nom de tous les collègues Maires de façon extrêmement forte, cette solution-là n'est même pas une option. Nous voulons garder notre offre de maisons de retraite, telle qu'elle existe en créant les conditions pour que nos personnes âgées soient bien accueillies et que chacune des maisons continuent de jouer aussi son rôle social dans chaque commune tel que c'est organisé aujourd'hui. Soyons lucide aussi. C'est parce que Terres de Montaigu est derrière, y compris en ayant financé des lignes de trésorerie, que nous ne sommes pas arrivés à la fermeture obligatoire de ces lits-là. Il y a aujourd'hui déjà, on va le voir tout à l'heure, des dépenses prises en charge par le CIAS Terres de Montaigu pour éviter d'arriver à cette extrémité.

La deuxième solution c'est de se dire que s'il n'y a pas de fermeture, il faut avoir les moyens pour financer ce qui est devant nous. Il faut être accompagné par les tutelles. Notre taux de dépendance n'a pas beaucoup évolué, donc il n'y a pas beaucoup d'évolution sur la prise en charge au titre de la dépendance. En revanche, en termes de soins, cela a beaucoup évolué et nous aurons un accompagnement financier assez considérablement supérieur de la part de l'Agence Régionale de Santé. Le Département et l'ARS travaillent ensemble sur des appels à projets qui doivent nous permettre, non pas de diminuer les coûts parce que ce n'est pas possible, mais d'ajouter des services nouveaux pour que nos personnes âgées soient mieux prises en charge. Avec ces moyens-là, nous allons recruter davantage, nous permettant plus facilement de continuer, si la charge de travail est répartie sur plus agents. Vous vous rendez compte, j'ai parlé de 300 agents et il y a 350 clients. On voit bien ce que représente aujourd'hui le coût de la dépendance pour chacun d'entre nous. Les tutelles peuvent nous accompagner sur ce sujet.

Evidemment l'autre solution est d'augmenter le prix de journée pour couvrir deux choses : d'abord l'équilibre annuel et la possibilité de pouvoir rembourser le déficit des deux années passées. C'est-à-dire par anticipation le prix de journée que nous aurions pu obtenir au fil des années mais que nous n'avons pas. Alors évidemment, nous nous y refusons aussi parce qu'il n'y a pas de raison que les résidents qui rentrent actuellement aient un prix de journée tenant compte du prix de journée des personnes qui ne sont plus dans la résidence malheureusement et qui auraient dû payer plus cher mais qui n'ont pas payé plus cher. C'est une question de morale. Simplement en disant cela, nous ne réglons pas tout. La question de la reprise du déficit est une question vraiment nécessaire pour arriver à un modèle économique où le prix de journée, plus le prix de la dépendance, plus le prix du soin correspond à la réalité de ce que coûte la maison de retraite. C'est tout l'enjeu qui est devant nous. Mais à quoi correspond le prix de journée normal, qui correspond aux trois sections et faire en sorte d'avoir la meilleure gestion possible pour que ce soit le moins coûteux possible malgré tout ? Les prix d'hébergement sont à la charge des familles, les prix de la dépendance à la charge du Département, les prix du soin à la charge de l'Agence Régionale de Santé en assurance-maladie. Vous le savez, nous étions dans les moins chers du département, ce qui nous laisse une marge supplémentaire mais qui ne doit pas enlever la marche très haute pour les familles. Pour la question du prix de journée, le tarif décidé par le CIAS, en hausse de 9,27 € / jour, représente quand même 280 € par mois. Il y a un certain nombre de familles pour qui c'est une vraie difficulté. Je voudrais souligner l'immense travail fait par l'ensemble de nos équipes, mais, en particulier par Cécilia Grenet, que je voudrais devant vous remercier à nouveau extrêmement vivement et avec elle, Jean de Labarthe, pour l'accompagnement individuel fait en ce moment pour toutes les familles. Tous ceux qui le souhaitent sont reçus afin de trouver des solutions pour accompagner soit à la recherche d'aides qu'elles pourraient recevoir, soit travailler sur la taille de la chambre parce que les tarifs sont différents, soit d'avoir des accompagnements particuliers. Naturellement le moment n'est pas forcément toujours serein. Je trouve cela tout à fait compréhensible et je partage comme chacun d'entre nous, le fait que cette question-là pour les anciens dans un pays où il y a quand même souvent des petites retraites, n'est pas du tout neutre et nous devons les accompagner personnellement.

Pour pouvoir s'en maintenir à ce 9,27 € il faut travailler sur la reprise du déficit. Si le déficit devait être repris dans le prix de journée, nous serions probablement à deux fois ce prix-là. Vous l'avez vu dans le département, la presse s'en est fait l'écho, il y a parfois des augmentations de 500 € par mois pour pouvoir subvenir aux besoins des maisons de retraite. Je vous dis tout cela parce que la proposition que nous vous faisons est de trouver les moyens de financer le déficit passé pour qu'il ne soit pas à la charge des familles. Ce n'est absolument pas prévu par les textes. Moi je me réjouis beaucoup d'avoir des EHPAD publics parce que cela nous permet quand même de le faire. Il nous faut donc probablement financer maintenant à hauteur de 2,7 millions d'euros qui est autant un besoin de trésorerie qu'un déficit puisque nous ne sommes encore dans l'exercice en cours. Ce que nous cherchons à faire avec Daniel, est de solder les comptes. Ce ne sera pas complet, ce ne sera pas fini, une partie sera encore à reprendre en 2024 autour de 500 000 ou 600 000 € mais cela dépend d'un certain nombre de choses. D'abord nous avons fait une demande au Département et à l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du plan national à hauteur d'un peu plus d'un million d'euros. Nous n'avons pas encore le retour officiel, ma chère Isabelle, mais je peux simplement vous dire que nous travaillons de façon extrêmement étroite et que nous avons tout lieu de nous satisfaire de ce qui va nous arriver. Je ne peux pas en dire plus précisément, mais en tout cas c'est important à souligner. Nous avons ensuite au minimum 1,8 millions à rembourser, une partie en subventions et une autre en demande de non-remboursement des dépenses déjà faites pour le CIAS et qui évidemment impactera notre résultat 2023.

*Il se trouve que nous avons les moyens de le faire, je le dis quand même, cela ne nous met pas en péril. Nous avons pensé pendant un petit moment avec Daniel, que cela nous rendrait plus prudent sur les investissements de l'année qui vient. En réalité, nous avons une bonne gestion, de bonnes recettes fiscales parce que l'économie est bonne chez nous et nous permet de le faire. Évidemment c'est une fois. Cela ne peut pas être le modèle économique retenu. Mais je vous invite chers collègues, à bien écouter ce que va nous dire Daniel parce que c'est une façon de voir l'avenir pas totalement, sereinement, mais en tout cas de repartir à zéro dans des conditions claires et avec des règles du jeu avec nos tutelles plus faciles. Le fait de ne pas être régulé sur la totalité des tarifs nous permet quand même de voir les choses avec une forme de sérénité. Cela n'enlèvera pas deux sujets qui sont devant nous : le premier, c'est l'absence de grande Loi sur le grand âge que l'on nous promet à chaque élection présidentielle, qui ne vient jamais, mais qui est quand même un problème de société. Ce que nous vous proposons rentre dans le cadre du financement qui existe actuellement. Nous serions une collectivité avec peu de moyens, nous n'aurions pas le choix de fermer en tout cas une partie. On se rend compte quand même à quel point la situation est grave. Nous avons deux circonscriptions dans notre communauté, certains d'entre vous ont été invité par la députée Véronique Besse qui a réuni récemment beaucoup d'acteurs du grand âge de notre territoire pour commencer à travailler sur des propositions concrètes. La génération du baby-boom n'est aujourd'hui pas encore-là dans nos EHPAD. Alors on leur souhaite d'y venir le plus tard possible. On ne sait pas quand ça commence et quand ça finit, le baby-boom. Cela dit dans moins de 10 ans, la question se posera et les besoins sont-là. Voilà ce que je voulais vous dire un peu solennellement. C'est vraiment une solidarité des habitants et des entreprises de Terres de Montaigu que nous allons solliciter pour nos anciens. C'est une nécessité absolue mais c'est aussi la nécessité de sauver un modèle de prise en charge digne et dans cette dignité il y a évidemment l'attention que nous portons, mais aussi le travail remarquable de nos agents que nous devons vraiment soutenir. »*

**Isabelle RIVIERE :** « *Pour abonder vos propos Monsieur le Président, je voulais dire qu'au niveau de la lecture départementale mais aussi nationale, puisque vous avez dû voir qu'au niveau national un fonds de 100 millions d'euros a été dédié pour permettre de façon régionale puis départementale d'accompagner les structures des plus en difficulté. Aujourd'hui donc on peut effectivement se dire que c'est de la poussière 100 millions d'euros. Au niveau du Département de la Vendée, si effectivement on s'en tient simplement au fond dédié à cette enveloppe dite d'urgence absolue, puisque c'est pour des EHPAD qui ont été repérés comme étant en rupture de trésorerie, pas au niveau du déficit mais bien en rupture de trésorerie, c'est un fond dédié donc de 1,8 millions d'euros. Le Département de la Vendée à travers son Président a souhaité effectivement comme tu l'as dit Antoine, abondé à la hauteur. Le Département de la Vendée plus ce fonds dédié au niveau de l'Etat c'est donc 3,6 millions dédiés à l'accompagnement de l'ensemble des EHPAD. Aujourd'hui effectivement deux commissions se sont tenues pour pouvoir accompagner les EHPAD les plus en difficulté. Aujourd'hui, c'est à la signature de Madame le ministre qui a souhaité qu'il y ait effectivement un arbitrage également au niveau de son ministère. Nous pouvons, tu l'as dit, regretter que cela ne soit pas des actions pérennes, puisqu'on sait qu'il est important effectivement de réfléchir au parcours du vieillissement de notre population. Il y a différent regard à avoir. Le premier, et là aussi tu l'as dit, est d'accompagner dans nos structures collectives des personnes qui rencontrent de plus en plus de troubles cognitifs assez majeurs et donc qui entraîne une prise en charge de plus en plus compliquée par nos personnels. Tu as remarqué également qu'il y a eu sans doute une aggravation en tout cas de ce qu'on avait pu percevoir il y a quelques années, pour donner suite à cette parenthèse Covid, une entrée en structure qui se fait de plus en plus tardivement et une temporalité d'accueil qui a tendance à se réduire, puisque dans la grande partie de nos établissements, il y a une moyenne autour de deux ans, ce qui n'était pas le cas, et on rentre de plus en plus tard. Donc on voit bien qu'effectivement, au-delà même de répondre, et c'est tout à fait légitime, à cet accompagnement d'urgence, il y a des difficultés structurelles et d'autres conjoncturelles à travers tout ce que tu as pu décrire que ce soit à travers cette augmentation de l'énergie, parce qu'il y a une difficulté d'attractivité du métier, un recours massif pour certains établissements à l'intérim et à ses difficultés effectivement telles qu'on a pu le percevoir au niveau de l'été sur notre territoire, au fait qu'il puisse y avoir des chambres qu'on ne mette pas à l'accueil puisqu'on avait effectivement une difficulté par rapport au personnel. En tout cas, ce qui est important de dire c'est que si on prend des chiffres départementaux et pour l'instant, je m'en tiendrai à ces chiffres départementaux il y a un an et demi les réserves au niveau des structures vendéennes étaient une réserve positive autour de 4,6 millions d'euros et un an après, on est à -10,7 millions d'euros. En un an et demi c'est donc une dégradation de + de 10 millions d'euros que nous avons observés. On le voit bien, c'est vraiment un enjeu qui doit être au plus haut sommet de l'Etat, un enjeu absolument majeur parce qu'on se doit, tu l'as dit, de pouvoir accompagner dignement nos personnes âgées sur nos territoires. »*

Monsieur le Président précise que le coût mensuel moyen dans les établissements du CIAS, hors médicament et frais médicaux est de 4 500 €, dont 1 800 € à la charge des résidents (et 300 € de déficit). Ce coût global est réparti entre les 3 sections : 45% pour l'hébergement (dépenses de chauffage, nourriture, blanchisserie, tout ce qui n'est du soin) financé par les résidents à hauteur de 95%, le reste étant financé par le Département pour les résidents à l'aide sociale ; 15% pour la dépendance financé à hauteur de 75% par le Département et le reste par le résident ; 40% pour le soin financé à 100% par l'ARS (dépenses de soins et notamment le salaire du personnel, mais sans les médicaments et les hospitalisations, il ne s'agit pas de la totalité de la prise en charge de soins d'assurance maladie).

Sur la situation déficitaire du CIAS, le déficit 2022 de 1 145 000 € de la partie hébergement s'est accentué en 2023 passant à 2 260 000 € notamment parce que le niveau d'augmentation du prix de journée demandé au département n'a pas été accordé ces dernières années, et malgré la hausse accordée de 5% par le Département en 2022 qui ne suffit pas à régler l'écart. Pour rappel, en 2023 la totalité du nombre de lits était basée sur l'aide sociale et par conséquent les prix sont fixés par le Département sur proposition de la collectivité. Le déficit de la partie dépendance en 2022 était de 1 052 000 € pour passer à 1 230 000 € en 2023. Enfin pour la section soin, le résultat positif de 469 000 € en 2022 a basculé en déficit de 38 000 € en 2023. Le déficit global de 1 728 000 € en 2022 est passé à 3 528 000 € en 2023. Il ne tient pas compte uniquement des EHPAD mais aussi du service portage de repas, avec une hausse du prix de l'essence des véhicules, et de l'alimentation. 150 bénéficiaires sur l'ensemble du territoire auxquels le prix courant ne peut leur être totalement porté ni aux résidents des EHPAD. L'écart s'est creusé également avec le recrutement d'un directeur de transition pour la résidence Martial Caillaud.

Le Conseil d'administration du CIAS a adopté la stratégie établie, et la contractualisation est en cours de finalisation avec les autorités de tarification (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé - ARS).

Pour poursuivre et adapter son activité à l'évolution de la dépendance et des pathologies prises en charge, le CIAS doit augmenter sensiblement les tarifs « hébergement », et pour cela modifier l'habilitation à l'aide sociale départementale en signant une nouvelle convention d'aide sociale avec le Département afin de maintenir le droit des personnes âgées aux faibles revenus sans pour autant contraindre le CIAS sur les prix des personnes ayant les moyens de régler les factures. Par ailleurs, il bénéficiera d'une évolution sensible des crédits de l'ARS.

Si ces évolutions de financement doivent permettre le retour à l'équilibre financier, elles ne permettront pas de résorber les déficits cumulés, sans obérer les capacités d'investissements du CIAS. Aussi le CIAS a sollicité une reprise du déficit de la section « dépendance » auprès du Département, et sollicite Terres de Montaignu pour la reprise du déficit de la section « hébergement ».

Compte tenu des difficultés financières subies par le CIAS Montaignu-Rocheservière, une trajectoire de retour à l'équilibre financier a été tracée pour les prochaines années. Le CIAS sollicite auprès de Terres de Montaignu une aide financière de 1 800 000 € se décomposant comme suit une remise gracieuse des loyers 2023 de 1 275 812,24 €, soit 724 812,62 € pour le secteur Centre et 550 999,62 € pour le secteur Ouest ; une subvention exceptionnelle complémentaire de 524 187,76 € au titre de l'année 2023.

#### **Débat :**

**Daniel ROUSSEAU :** « A ce niveau-là, il fallait avoir le courage d'aller chercher ces 9,27 € en plus et de le présenter. Cela nous permet de voir sereinement l'avenir et de retrouver l'équilibre. Sans cela on n'y serait jamais, et ce n'était pas viable. Faire un effort pour gommer le passé oui mais à condition que l'on soit serein sur l'avenir. Plusieurs éléments sont déjà des bons indicateurs, le taux de remplissage qui avoisine les hypothèses prises, puisqu'on est à 97% aujourd'hui. Deuxièmement, le personnel qui était absent en grand nombre à l'été, on est revenu pas complètement encore à ce qu'il nous faudrait mais avec les moyens mis en place sur la qualité de vie au travail et tous les efforts faits et suivis par l'ARS entre autres pour les équipes de remplacement qui permettront effectivement d'avoir le personnel pour ne pas avoir des chambres vides, parce que des chambres vides au prix où ça coute par jour, c'est de l'argent en moins. Fort de cela, je pense qu'aujourd'hui je suis serein sur l'avenir et en même temps on sera vigilant sur l'évolution des choses pour corriger s'il le faut encore et revenir au conseil d'administration pour ne pas générer de nouveau déficit. Donc il me semble important de le dire aujourd'hui, 1) on ne pénalise pas les gens qui vont venir demain sur l'antériorité, 2) le modèle économique n'est pas remis en cause puisqu'il est viable tout en se plaçant dans des tarifs comme tu l'as dit, Antoine, de 67 € par jour qui sont dans la moyenne départementale et loin d'être les plus élevés. Mais cela fait une marche, on est d'accord. »

**Antoine CHEREAU :** « Et on a la chance de pouvoir le faire. »

**Daniel ROUSSEAU :** « C'est le prix à payer pour pouvoir accepter même d'envisager de gommer le passé. Sachant qu'on a quelques soupapes parce que, tu n'en as pas trop reparlé, mais on ne facture pas forcément toutes les prestations communes : l'informatique, la RH, à leur juste prix. Dans ce modèle prévisionnel, tout cela a été intégré, ce qui devrait nous permettre d'éponger les 600 000 ou 700 000 euros manquant sur les, une ou deux années à venir, sans avoir d'autres abandons à faire, comme on le fait là. Puisque nous vous proposons d'abandonner les loyers de l'année et d'apporter une subvention exceptionnelle pour couvrir 1,8 millions d'euros. L'autre million étant couvert par le Département ou l'ARS et le solde se gèrera sur les deux années à venir. »

**Antoine CHEREAU :** « Merci. On a été long, mais c'était nécessaire. »

**Anne BOISTEAU-PAYEN :** « Juste au nom de L'Herbergement, mes collègues sont là aussi. Merci encore à la collectivité de faire cet effort-là. C'est vrai que cela a été un moment compliqué pour la commune. Mais il est nécessaire effectivement de maintenir cette EHPAD comme les autres sur le territoire et donc sur la commune de L'Herbergement. Merci encore pour cet effort conséquent. »

**Antoine CHEREAU** : « Merci Anne. Il y a un effort évidemment collectif que l'on fait, mais aussi des efforts individuels et personnels donc je redis merci à Cécilia et à Jean en particulier, parce que c'est un accompagnement qui prend aussi de l'énergie et de l'affect, ce qui est normal, et je les remercie de leur engagement. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** procède à la remise gracieuse de dette au CIAS Montaigu-Rocheservière pour les loyers de l'année 2023, soit un montant de 1 275 812,44 € ; accorde une subvention exceptionnelle de 524 187,76 € au titre de la reprise des déficits de la section hébergement ; prévoit les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

**Antoine CHEREAU** : « Je vous remercie pour nos anciens. »

## DEL20231211\_33 – Décisions modificatives 2023

Daniel Rousseau informe que des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget principal et les budgets annexes.

### Budget principal

La décision modificative n°2 s'équilibre à 1 721 600 € en dépenses et en recettes, dont 1 993 000 € en fonctionnement et -271 400 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement de l'attribution de compensation suite à la CLECT 2023 pour 8 000 € ;
- Les crédits nécessaires à un Projet de Partenariat Urbain sur la commune de Treize-Septiers, équilibré en dépense et en recette pour 42 000 € ;
- Des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines, équilibrés en dépenses et en recettes pour 70 000 €
- L'aide financière exceptionnelle au CIAS Montaigu-Rocheservière pour 1 800 000 €
- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 5 500 € et des reprises sur provisions pour créances incertaines 2022 pour 2 200 € ;
- Des transferts de crédits de la section d'investissement pour des actions Terres d'énAIRgie pour 30 000 €
- L'ajustement des recettes fiscales 2023 suite à notification pour 1 502 000 € (impôts directs, TASCOM, IFER, FPIC et fraction de TVA compensant la CVAE), dont l'évolution n'était pas certaine lors de l'approbation du budget primitif en décembre 2022 ;
- L'ajustement des dotations et compensations suite à notification pour 376 800 €, dont l'évolution n'était pas certaine lors de l'approbation du budget primitif en décembre 2022 ;
- L'équilibre de la section par ajout sur les dépenses imprévues pour 300 € et le virement à la section d'investissement pour 24 600 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- Le reversement d'un trop perçu sur subvention CAF pour 6 100 €
- Le reversement d'un trop perçu sur la taxe d'aménagement pour 800 €
- Le transfert de l'encours de dette souscrit pour l'acquisition Bouteau vers le budget annexe Zones d'activités économiques, assimilé budgétairement à un remboursement anticipé pour 1 320 000 €
- L'ajustement des crédits de paiement 2023 sur les autorisations de programme AP204 Hôtel d'agglomération (-1 000 000 €) et AP209 Aménagements extérieurs Hôtel d'agglomération (-13 680 €), pour cohérence avec l'inscription à prévoir au budget primitif 2024 et sans incidence sur le montant de l'autorisation de programme,
- L'ajustement des crédits ouverts pour la réhabilitation de la salle de sports de Rocheservière (-800 000 €), pour cohérence avec les inscriptions à prévoir au budget primitif 2024 ;
- La réduction du FCTVA pour – 296 000 €, compte tenu du moindre programme d'équipement ;
- Des transferts de crédits vers la section de fonctionnement pour des actions Terres d'énAIRgie pour - 30 000 € ;
- L'équilibre de la section par ajout sur les dépenses imprévues pour 243 980 € et le virement de la section de fonctionnement pour 24 600 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	011 Charges à caractère général	112 600 €	
	014 Atténuation de produits	50 000 €	
	65 Autres charges de gestion courante	1 800 000 €	
	68 Dotations aux provisions	5 500 €	
	022 Dépenses imprévues	300 €	
	023 Virement à la section d'investissement	24 600 €	
	70 Produits des services		70 000 €
	73 Impôts et taxes		1 502 000 €
	74 Dotations et participations		418 800 €
	78 Reprises sur provision		2 200 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 993 000 €</b>	<b>1 993 000 €</b>

<b>Investissement</b>	10 Dotations et fonds divers	800 €	
	13 Subventions d'équipement	6 100 €	
	16 Emprunts et assimilés	1 320 000 €	
	21 Immobilisations corporelles	-223 600 €	
	23 Immobilisations en cours	-800 000 €	
	Opé 182 Pont rail et boulevard	195 000 €	
	AP204 Hôtel d'agglomération	-1 000 000 €	
	AP209 Aménagements extérieurs Hôtel aggro	-13 680 €	
	020 Dépenses imprévues	243 980 €	
	10 Dotations, fonds divers		-296 000 €
	021 Virement de la section de fonctionnement		24 600 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>-271 400 €</b>	<b>-271 400 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM2</b>		<b>1 721 600 €</b>	<b>1 721 600 €</b>

### Budget annexe Office de Tourisme

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des charges de personnel mutualisé pour 20 000 €, refinancées par des crédits de prestations de services non utilisés ;
- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 200 €, refinancées sur les crédits de créances éteintes non utilisés.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	011 Charges à caractère général	-20 000 €	
	012 Charges de personnel	20 000 €	
	65 Autres charges de gestion courante	-200 €	
	68 Dotations aux provisions	200 €	
	022 Dépenses imprévues	300 €	
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### Budget annexe Assainissement

La décision modificative n°1 s'équilibre à 1 000 € en dépenses et en recettes, dont 1 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 1 050 € et des reprises de provisions pour créances incertaines 2022 pour 1 000 €
- L'équilibre de la section de fonctionnement par reprise sur dépenses imprévues de -50 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	68 Dotations aux provisions	1 050 €	
	022 Dépenses imprévues	-50 €	
	78 Reprises sur provision		1 000 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Investissement</b>			
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1</b>		<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

### Budget annexe Déchets

La décision modificative n°1 s'équilibre à 7 000 € en dépenses et en recettes, dont 7 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 11 000 € et des reprises de provisions pour créances incertaines 2022 pour 7 000 €
- L'équilibre de la section de fonctionnement par reprise sur dépenses imprévues de -4 000 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	68 Dotations aux provisions	11 000 €	
	022 Dépenses imprévues	-4 000 €	
	78 Reprises sur provision		7 000 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>
<b>Investissement</b>			
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1</b>		<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

### Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

La décision modificative n°1 s'équilibre à 4 000 € en dépenses et en recettes, dont 4 000 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Des dotations aux provisions pour créances incertaines 2023 pour 24 000 € ;

- Des ajustements de crédits des fluides pour -8 200 €, des créances éteintes pour -3 000 € et des dépenses exceptionnelles pour - 8 800 €, qui ne seront pas utilisés en 2023 et refinanceront partiellement les dotations aux provisions ;
- Des recettes exceptionnelles pour 4 000 €.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	68 Dotations aux provisions	-8 200 €	
	65 Autres charges de gestion courante	-3 000 €	
	67 Charges exceptionnelles	-8 800 €	
	68 Dotations aux provisions	24 000 €	
	77 Produits exceptionnels		4 000 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
<b>Investissement</b>			
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1</b>		<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

### Budget Le Pré Blanc

La décision modificative n°1 s'équilibre à 2 000 € en dépenses et en recettes, dont 1 000 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des stocks pour 1 000 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des stocks pour 1 000 € en dépenses et en recettes.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	042 Opérations d'ordre (stocks)	1 000 €	1 000 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Investissement</b>	040 Opérations d'ordre (stocks)	1 000 €	1 000 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1</b>		<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

### Budget Zones d'activités économiques

La décision modificative n°1 s'équilibre à 6 400 000 € en dépenses et en recettes, dont 3 200 000 € en fonctionnement et 3 200 000 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Le transfert des acquisitions Bouteau et Zannier du budget principal au budget annexe Zones d'activités économiques pour 3 200 000 €
- L'ajustement des stocks pour 3 200 000 € en recettes.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des stocks pour 3 200 000 € en dépenses
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre de 3 200 000 € qui ne sera toutefois pas réalisé en fin d'année 2023.

La vision par chapitre est la suivante :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	011 Charges à caractère général	3 200 000 €	
	042 Opérations d'ordre (stocks)		3 200 000 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 200 000 €</b>	<b>3 200 000 €</b>
<b>Investissement</b>	040 Opérations d'ordre (stocks)	3 200 000 €	
	16 Emprunts et assimilés		3 200 000 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>3 200 000 €</b>	<b>3 100 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1</b>		<b>6 400 000 €</b>	<b>6 400 000 €</b>

Par ailleurs, en accord avec le comptable, il est proposé de constituer des provisions pour l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes Assainissements, Déchets, Immobilier d'entreprises et de services, Office de Tourisme. Il convient également de reprendre les provisions pour créances incertaines constituées en 2022 sur le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Déchets.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve la décision modificative n°2, constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 5 421,32 € et reprend la provision 2022 pour créances incertaines de 2 214,33 € sur le budget 43100 Budget principal ; approuve la décision modificative n°1, constitue une provision pour créances incertaines de 1 043,89 € et reprend la provision 2022 pour créances incertaines de 904,99 € sur le budget 43101 Assainissement ; approuve la décision modificative n°1, constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 10 593,23 € et reprend la provision 2022 pour créances incertaines de 6 750,12 € sur le budget 43103 Déchets ; approuve la décision modificative n°1 et constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 193,40 € sur le budget 43104 Office de Tourisme ; approuve la décision modificative n°1 et constitue une provision 2023 pour créances incertaines de 23 950,00 € sur le budget 43109 Immobilier d'entreprises et de services ; approuve la décision modificative n°1 du budget 43111 Le Pré Blanc ; approuve la décision modificative n°1 du budget 43113 Zones d'activités économiques.

**Antoine CHEREAU** : « Je ne reviens pas sur ce que nous avons décidé sur les EHPAD, mais qui affectera évidemment les finances de fin d'année. Je redis ce qu'a dit Daniel rapidement c'est que compte tenu des bonnes nouvelles, nous ne proposerons pas d'évolution de la fiscalité, les montants resteront équivalents à ce que nous avons déjà voté. Nous allons pouvoir maintenir le soutien en 2024, comme je le disais d'ailleurs tout à l'heure dans ma réponse à la question de Monsieur Haeffelin, en soutenant l'ensemble de nos habitants par le biais des budgets communaux. Je voudrais noter plusieurs petites choses. D'abord nous terminons cette année sur le fonds de concours. Le plan de relance avec 500 000 € par commune trouve son achèvement cette année. C'est effectivement important. Nous avons au total sur ce fonds de concours, 25 projets soutenus avec les 5 millions pour un montant total de 27,4 millions. C'est intéressant de voir l'écart, il se voyait souvent sur la question de l'habitat, entre ce qui est mis par une collectivité et ce que cela entraîne de l'autre côté. Autre nouveauté sur la solidarité, pour la première fois dans notre régime de solidarité horizontale, c'est-à-dire les communes les plus riches donnent aux communes les moins riches, Terres de Montaigu va rajouter de l'argent qui vient, en plus de celui qui venait de Montaigu-Vendée, et j'en remercie Monsieur le maire de Montaigu-Vendée. La somme augmente et cela nous permet de rectifier les effets un peu imprévus des réglementations connues sur le FPIC au cours de l'année dernière. Nous avons 12 millions d'euros d'investissement à notre budget avec notamment le nouvel hôtel d'agglomération qui va nous permettre, je vous rappelle de regrouper sur un site, les services qui sont aujourd'hui sur neuf, de diviser par 3 la consommation d'énergie et par 9 les émissions de CO2. Nous continuons, c'est notre priorité et tant mieux parce que c'est ce qui nous permet de soutenir nos EHPAD, de poursuivre nos investissements en faveur du développement économique. Quelques chiffres : plus de 4,6 millions d'euros de travaux avec l'extension de la zone des Marches de Bretagne, celle de la Bretonnière, la poursuite de l'aménagement des Quais Saint-Hilaire, des zones Sainte-Anne, La Croix Biton, du Chaillou, pour ne citer que quelques-unes. 1,7 millions sur le schéma vélo et la fin du parking à étages sur les mobilités. Satisfaction aussi, nous allons terminer cette année, la fibre, puisque nous mettons les derniers 326 000 € pour son accompagnement. Nous y reviendrons une autre fois mais aujourd'hui 94% des 27 000 prises du territoire sont raccordables. Nous sommes les premiers et le champion sur le territoire est Rocheservière avec 99%. Enfin moi je me réjouis du fait et je remercie vraiment beaucoup Daniel, d'avoir une bonne tenue de notre autofinancement qui dépasse 4 millions d'euros cette année. La bonne maîtrise de nos charges à caractère général nous le permet également. Évidemment, c'est plus difficile à lire avec les transferts de charges avec les mutualisations, mais au total nous maîtrisons à plus 1% nos charges à caractère général, ce qui est vraiment remarquable. Je voudrais remercier Daniel infiniment pour ces travaux constants. Yoann Gauvrit, le DGA [Pôle Ressources] qui est derrière moi et Catherine Chalm [Directrice des affaires financières] qui est sur sa petite table à côté de Aude [Roy, Directrice des ressources humaines], et en remerciant Aude aussi, pour le travail de l'année. Vous êtes mignonnes toutes les deux, on dirait que vous vous soutenez. »

Daniel Rousseau donne lecture du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes.

Un budget construit dans un contexte économique toujours incertain : normalisation énergétique, inflation en diminution mais pesant toujours sur les services, marchés financiers au plus haut, mesures sociales nationales qui impactent le budget en année pleine.

Un budget intégrant des nouvelles actions publiques : agriculture et alimentation, Plan Familles et Santé, France Services.

Des choix de gestion pour maintenir une épargne suffisante et financer le programme d'équipement 2024, forte année d'investissement du mandat. 20,4 M€ tous budgets confondus :

- Agir en faveur de la transition environnementale : 6 765 000 € soit 33 %
- Accompagner le développement économique : 4 608 000 € soit 23%
- Investir pour le territoire de demain : 5 858 500 € soit 12%
- Agir pour le sport, l'éducation et la culture : 2 511 900 € soit 3%
- Equiper les services et maintenir les bâtiments : 691 600 € soit 29%

Les chiffres clés du Budget Principal 2024 :

- Section de fonctionnement : 36 862 k€
- Section d'investissement : 14 440 k€
- Programme d'équipement : 11 942 k€, 2<sup>ème</sup> année la plus forte du mandat, soit 314 € / habitant investis au service du territoire
- Encours de dette : 26 903 k€ (525 €/hab.)
- Capacité de désendettement : 6,6 années.

Il est proposé de voter les huit budgets par opération et par chapitre en l'absence d'opération pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement. Ils se présentent de la manière suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>43100 Budget principal</b>			
Dépenses	36 862 000,00 €	14 400 000,00 €	51 262 000,00 €
Recettes	36 862 000,00 €	14 400 000,00 €	51 262 000,00 €
<b>43101 Assainissement</b>			
Dépenses	3 836 000,00 €	3 970 000,00 €	7 806 000,00 €
Recettes	3 836 000,00 €	3 970 000,00 €	7 806 000,00 €
<b>43103 Déchets ménagers</b>			
Dépenses	4 314 000,00 €	300 000,00 €	4 614 000,00 €
Recettes	4 314 000,00 €	300 000,00 €	4 614 000,00 €
<b>43104 Office de tourisme</b>			
Dépenses	196 000,00 €	0,00 €	196 000,00 €
Recettes	196 000,00 €	0,00 €	196 000,00 €
<b>43105 Actions touristiques</b>			
Dépenses	10 400 €	0 €	10 400 €
Recettes	10 400 €	0 €	10 400 €
<b>43109 Immobilier d'entreprises et de services</b>			
Dépenses	426 800,00 €	647 000,00 €	1 073 800,00 €
Recettes	426 800,00 €	647 000,00 €	1 073 800,00 €
<b>43113 Zones d'activités économiques Terres de Montaigu</b>			
Dépenses	26 101 500,00 €	22 539 600,00 €	48 641 100,00 €
Recettes	26 101 500,00 €	22 539 600,00 €	48 641 100,00 €
<b>43111 Le Pré Blanc</b>			
Dépenses	350 000 €	234 000 €	584 000 €
Recettes	350 000 €	234 000 €	584 000 €

Il est également proposé de créer une autorisation de programme pour la réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière selon les conditions suivantes :

N° opé	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
214	Réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservière	2 800 000 €	200 000 €	1 800 000 €	800 000 €

#### Débat :

**Elodie LARCHER :** « D'abord sur l'ordre du jour nous trouvons dommage que le point du budget arrive en fin de conseil, pas tout à fait en fin d'ailleurs, avec ce timing qui nous presse un peu, enfin. Ce budget 2024 s'inscrit dans la suite logique de vos précédents et il est donc conforme à vos orientations, un budget au service du développement économique et du rayonnement du territoire auquel on pourrait rajouter pour 2024 au service des élus avec plus de 4 millions d'euros concernant l'hôtel d'agglomération. Si sur ce point des travaux étaient nécessaires, la croissance constante des services de plus en plus mutualisés avec Montaigu-Vendée et centralisés sur la ville-centre ont conduit à un projet à plus de 11 millions d'euros. Dans un point suivant à l'ordre du jour, nous allons voter la modification des statuts de la communauté d'agglomération avec un des principaux changements concernant la mise à jour des compétences : la mobilité et le logement. L'acquisition de ces deux nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2022 était selon vous un bénéfice majeur du passage de la communauté de communes en communauté d'agglomération. Pourtant ces deux sujets sont malheureusement les grands absents du budget présenté ce soir. Concernant la mobilité et les transports, vous avez fait le choix de séparer sur deux commissions distinguant ces compétences. Il est pourtant indispensable de regrouper ces questions afin de travailler réellement sur les modalités de déplacement des habitants. La question des mobilités ne peut se réduire au parking à étages de la gare et à un schéma vélo à horizon 2035. Les habitants ont besoin de nouvelles réponses. Concernant l'habitat, le sujet est clairement laissé aux mains des bailleurs privés et des promoteurs. Sur ce dernier point nous savons que 2024 sera une année compliquée, les promoteurs étant dorénavant frileux face au contexte actuel. La grande majorité de vos projets relevant de ce secteur privé, quelle action comptez-vous mettre en place en 2024 pour accroître l'offre de logements proposée à la location notamment ? Enfin, sur la question du transport scolaire, pouvez-vous nous préciser pourquoi des subventions sont toujours versées aux AO2 si les postes sont désormais dans les charges de personnel ? Merci. »

**Hubert PIVETEAU :** « Je voudrais revenir un peu sur l'agriculture. On a beaucoup parlé de l'agriculture et de l'alimentation ce soir. Après avoir demandé des précisions auprès de vos services, on sait qu'aujourd'hui la ligne budgétaire consacrée à l'agriculture c'est 30 000 € dont 14 000 € relève de la convention avec la chambre d'agriculture, convention que l'on a demandée, mais qu'on n'a toujours pas reçue, mais bon, on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans. Cette convention, pour quel résultat ? Ça pose question quand même quand on voit la situation sur le terrain, les fermes d'élevage disparaissent au profit des céréales, des exploitations s'agrandissent et le nombre d'agriculteurs est en baisse constante. Combien de sièges d'exploitations en moins avant que notre collectivité réagisse ? En termes de budget viennent s'ajouter 29 000 € pour le lancement du PAT. Ça fait bien peu voire ridicule quand on sait que le secteur agricole est responsable de 20% des gaz à effet de serre. Notre agriculture mérite mieux que des miettes. »

**Antoine CHEREAU** : « D'abord Monsieur Piveteau vous avez écrit pour demander un certain nombre d'informations. Moi, j'ai vu passer le mail de réponse donc vous avez dû l'avoir. Je ne le commente pas plus puisque c'est le détail donné notamment sur la répartition des sommes agricoles. Donc je ne réponds pas plus. Quelques éléments. D'abord, Madame Larcher, c'est un budget au service du développement économique. Il n'y a pas de doute, cela reste notre ADN. Je m'en réjouis. Ce ne serait pas le cas, nous n'aurions pas pu régler la question des EHPAD tout à l'heure. A un moment donné, au-delà de la question financière derrière, c'est d'abord la préoccupation de l'emploi pour nos concitoyens que nous devons mettre en œuvre et là franchement je voudrais vous partager la réflexion que je me suis fait, on était plusieurs à le faire à l'inauguration du parking à étages sur cette friche, sur laquelle il y avait des entreprises autrefois, de meubles, de chaussures, de textiles, et qui ont à l'époque des délocalisations, fermé leur porte. Quand je suis devenu maire de Montaigu, le taux de chômage était relativement élevé. Il y avait notamment beaucoup de femmes au chômage. Nous savons ce qu'est un territoire qui a du mal à produire autant d'emploi que d'habitants. Nous avons à poursuivre ce développement économique par intérêt pour la vie quotidienne de nos habitants. Donc là-dessus, il n'y a aucun doute, votre lecture est la bonne. On n'arrive pas à penser que c'est mal, on trouve que c'est très bien et que si ces questions-là doivent amener à avoir un développement durable, parce qu'en même temps c'est ce qui finance les actions importantes que nous pouvons mettre en œuvre, nous nous en réjouissons. Je pense qu'on a un niveau, vous et nous, de maturité sur l'action publique qui devrait nous éviter de tomber sur des caricatures notamment sur la question de l'hôtel d'agglo. D'abord, à un moment donné il faut être cohérent, nous l'avons voté à l'unanimité donc vous l'avez voté aussi. Je l'ai rappelé tout à l'heure, il s'agit d'organiser notamment l'installation de nos agents actuellement sur neuf sites, d'organiser le travail de façon bien meilleure dans les conditions aussi de transition écologique vraiment meilleures et en plus avec un établissement extrêmement bien financé et qu'il l'est notamment aussi parce que de façon environnemental, il est tout à fait remarquable. Je me permets de vous dire quand même que les principaux bénéficiaires de ce nouveau lieu, sont les agents et pas les élus. Franchement, allez dire ça parce qu'il y a des salles de réunion pour les élus. D'ailleurs nous y serons ensemble. Pour l'essentiel, c'est le lieu de travail des agents. C'est vraiment de la caricature. Voilà vous-même dans votre vie personnelle vous travaillez aussi dans des locaux publics, écoutez là-dessus, il faut quand même qu'on soit sérieux. C'est d'ailleurs de notre devoir en termes d'attractivité de nos métiers, de créer les bonnes conditions de travail.

Sur les sujets de mobilité et d'habitat. Je redis l'importance de ces deux sujets pour nous, et je redis aussi la marche qu'il nous faut franchir. Les choses ne se décrètent pas d'un coup de baguette magique. Sur la question de la mobilité, moi je ne peux pas dire et je ne peux pas entendre deux secondes que ce budget ne reflète pas l'ambition de la mobilité puisque la première des choses que nous avons faite est de reprendre la gestion du transport scolaire. Je rappelle que l'on met plusieurs centaines de milliers d'euros supplémentaires par rapport au budget qui a été transféré, n'est-ce pas Madame Boisteau-Payen [Vice-présidente en charge du transport scolaire]. Je veux redire que pour nous c'est absolument essentiel pour apprendre un métier, parce que les choses ne se décrètent pas mais elles se travaillent. Ça fait quatre mois qu'on apprend le métier et je veux souligner que ça se passe remarquablement bien. Je remercie Anne Boisteau-Payen, Lyda Gaboriau [DGA Pôle Aménagement et Environnement] et l'ensemble des services. Nous irons plus loin uniquement si nous sommes capables de travailler précisément sur les sujets que l'on a, et ne pas dire je mets 1 million, 3 millions sur un budget. C'est du travail. On ne savait pas faire, du tout. Personne d'entre nous, n'avait géré quoi que ce soit de ligne de transport public il y a encore six mois. Nous avons pris cette compétence, nous l'apprenons comme cela et nous continuons de travailler. Vous verrez au cours de l'année qui vient, nous aurons à travailler des questions qui se posent aussi en termes de financement parce que les choses ne sortent pas du chapeau. Nous aurons un travail important à faire. Je ne sais pas pour qui vous nous prenez mais dire que notre réponse de mobilité, c'est juste le parking à étages alors que nous venons de terminer la gare que, dans nos projets nous réfléchissons à la gare de L'Herbergement, que des travaux ont été faits sur la gare de Cugand, que les pistes cyclables viennent d'être votées de façon importante. Il y a de la caricature que nous ne pouvons pas accepter. La question sur l'habitat est de même nature. Elle se pose aussi. Je partage avec vous vraiment le fait que les jours qui viennent vont être probablement plus difficiles. D'ailleurs ils le sont déjà. Notre territoire est composé de 75% de propriétaires, cela se respecte aussi. La question n'est pas seulement sur l'offre de location mais elle est aussi de savoir comment continuer le modèle qui est un modèle social. Entre nous, s'il n'y avait pas ce modèle-là, on aurait encore plus de problème sur la gestion de nos maisons de retraite parce que malheureusement les retraites étant ce qu'elles sont, c'est aussi parce qu'il y a eu des biens immobiliers des familles, qu'il y a des possibilités de prendre en charge les anciens. C'est notre modèle. Vous pouvez regretter ou pas, mais en tout cas c'est notre modèle. Chercher une solution avec uniquement des bailleurs publics, ce n'est pas la solution qui nous va ...

Mais si. Vous avez reproché qu'il n'y avait que des bailleurs privés, donc je fais la phrase inverse, c'est assez simple. Je veux souligner aussi la grande qualité de l'accompagnement de Vendée Habitat et là encore, je dirais comme Monsieur Limouzin, si vous étiez venus samedi dernier voir ce que ça donne un projet immobilier avec 114 logements sur un terrain de foot dans le cœur de Montaigu. On ne peut pas faire ça partout pareil et il ne faut pas, avec un mix de réponses privées et publiques en bailleurs sociaux y compris avec de l'activité hospitalière, vous sauriez que notre engagement est total. Il va continuer puisque dans les projets que vous avez vus, nous vendons notamment et nous accompagnons le projet de logements pour des durées courtes avec Vendée Habitat dans le cadre de Territoires d'industrie qui va apporter une réponse complémentaire et en grand nombre, je crois 200 couchages supplémentaires pour les jeunes travailleurs et pour les apprentis qui viendront et/ou qui viennent sur notre territoire. »

**Elodie LARCHER** : « Excusez-moi j'ai juste une remarque. Ça veut dire que notre engagement d'élu se mesure à notre présence aux inaugurations ? »

**Antoine CHEREAU** : « Non. »

**Elodie LARCHER** : « C'est ce que vous insinuez. »

**Antoine CHEREAU** : « Mais si vous veniez, vous ne nous diriez pas des caricatures. »

**Elodie LARCHER** : « C'est ce que vous insinuez régulièrement que nous ne sommes pas sur les manifestations, que nous ne sommes pas aux inaugurations. Mais je crois que notre investissement est au-delà de faire acte de présence dans ces moments-là. »

**Antoine CHEREAU** : « Alors je comprends que cela vous embête et que vous réagissez parce qu'évidemment personne ne compte qui va aux inaugurations de quoi. Mais à un moment donné quand vous nous critiquez sur des sujets qui sont illustrés alors que nous vous invitons et que vous ne venez pas, là on dit que vous ne connaissez pas le sujet. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Parfois nous ne sommes pas invités. »

**Antoine CHEREAU** : « Oui mais là vous étiez invité. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Au parking à étages par exemple. »

**Antoine CHEREAU** : « Au parking à étages, on a invité la commission. Donc Monsieur Piveteau était invité mais il n'est pas venu non plus. »

**Elodie LARCHER** : « On pourrait mesurer l'investissement aux interventions qui sont faites en conseil, ce serait intéressant. »

**Antoine CHEREAU** : « Moi je me fiche de compter qui fait quoi. Quand vous nous faites des critiques illustrées sur le terrain, il suffit de venir et vous ne feriez pas les mêmes réflexions. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Quand est ce qu'on va à l'inauguration de la déconstruction des tours de l'aurore ? »

**Antoine CHEREAU** : « Une fois que c'est déconstruit il n'y a plus grand-chose. »

**Claude DURAND** : « Pardon, si je peux me permettre. Ce qui me gêne dans ce débat, c'est que j'ai l'impression d'être dans un conseil municipal de Montaigu-Vendée. La compétence logements ce sont les communes. Les situations sont différentes selon nos communes. La commune est aidée largement par la Communauté d'agglomération qui nous a permis d'avoir un PLUi cohérent sur l'ensemble de notre territoire. La Communauté d'agglomération pilote le PLH, a créé Mon Espace Habitat avec l'ensemble des acteurs au service de nos habitants. Mais la compétence logements, elle est dans nos communes. Voilà ce que je voulais dire. »

**Elodie LARCHER** : « Dans les statuts, on va voter la compétence. »

**Antoine CHEREAU** : « Ecoutez on va en parler tout à l'heure dans les statuts. »

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 contre (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** approuve le budget primitif 2024 du budget principal de Terres de Montaigu.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** crée une autorisation de programme libellée « Réhabilitation de la salle de sports intercommunale de Rocheservièrre » dans les conditions ci-dessus exposées.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve les budgets annexes Assainissement, Déchets ménagers, Office de tourisme, Actions touristiques de Terres de Montaigu.

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** approuve les budgets annexes Immobilier d'entreprises et de services, Zones d'activités économiques Terres de Montaigu, Le Pré Blanc de Terres de Montaigu.

## DEL20231211\_35 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Daniel Rousseau propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale 2023 pour l'année 2024.

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** établit les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,43%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,36%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,35%
- Cotisation foncière des entreprises : 25,03%

## DEL20231211\_36 – Participation du budget principal 2024 au budget annexe Office de Tourisme

Daniel Rousseau propose de fixer la participation du budget principal au budget annexe Office de Tourisme à 60 000 €, pour équilibrer le budget annexe.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve la participation 2024 du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme pour 60 000 €, et inscrit les crédits correspondants au budget 2024, au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et à l'article 657363 Etablissements à caractère administratif.

## DEL20231211\_37 – Subventions 2024 aux associations et autres organismes

Au regard des dossiers de demande de subvention déposés, Daniel Rousseau propose d'attribuer des subventions 2024, pour un montant total de 861 378 € dont 854 278 € en fonctionnement et 7 100 € en investissement. Une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

Nature	Bénéficiaire	Objet	Subvention 2024
Subv. fonctionnement	INITIATIVE VENDEE BOCAGE	Plateforme d'initiative locale (aide créateurs d'entreprises)	44 637 €
<b>Sous-total domaine économie</b>			<b>44 637 €</b>
Subv. fonctionnement	SOLIDARITE PAYSANS	Soutien aux exploitants agricoles	1 000 €
<b>Sous-total domaine agriculture</b>			<b>1 000 €</b>
Subv. fonctionnement	CLUB DE CANOE KAYAK DE LA BOULOGNE	Accueil scolaires et locations estivales	26 600 €
<b>Sous-total domaine tourisme</b>			<b>26 600 €</b>
Subv. fonctionnement	AX STG	Championnat d'Europe - Auto-cross	10 000 €
Subv. fonctionnement	MONDIAL FOOTBALL MONTAIGU	Mondial Football Montaigu	20 000 €
Subv. fonctionnement	PAYS DE MONTAIGU BASKET	Tournoi Basket Cadets Nations	3 000 €
Subv. fonctionnement	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL	Tournoi International Futsal Cup	2 000 €
Subv. fonctionnement	ST GEORGES MONTAIGU VENDEE BASKET	Equipe élite championnat N3 masculine - 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs	14 525 €
Subv. fonctionnement	BOUFFERE VOLLEY	Equipe élite championnat N3 masculine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs	13 804 €
Subv. fonctionnement	SMASH VENDEE SUD LOIRE	Equipe élite championnat N3 féminine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs	9 385 €
Subv. fonctionnement	SMASH VENDEE SUD LOIRE	Sport et handicap - Section Basket	3 550 €
<b>Sous-total domaine sport</b>			<b>76 264 €</b>
Subv. fonctionnement	CROACOA	Promotion et diffusion musiques actuelles	9 000 €
		Coordination régie du Zinor - événements	4 000 €
<b>Sous-total domaine culture</b>			<b>13 000 €</b>
Subv. fonctionnement	REEL	Insertion sociale	18 555 €
Subv. fonctionnement	BANQUE ALIMENTAIRE	Secours alimentaire	10 450 €
Subv. fonctionnement	LES RESTOS DU CŒUR	Secours alimentaire	1 750 €
<b>Sous-total domaine social</b>			<b>30 755 €</b>
Subv. fonctionnement	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds de solidarité Logement	2 000 €
<b>Sous-total domaine habitat</b>			<b>2 000 €</b>
Subv. fonctionnement	MISSION LOCALE DU HAUT BOCAGE	Actions en faveur de l'emploi des jeunes (18-25 ans)	81 525 €
Subv. fonctionnement	GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS	Maison des adolescents	15 000 €
Subv. fonctionnement	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonds d'aides aux jeunes	1 200 €
Subv. fonctionnement	COLLEGES ET LYCEES	Collèges, lycées, IME, MFR	4 700 €
Subv. fonctionnement	L'OUTIL EN MAIN NORD-VENDEE ROCHESEVIERE	Initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine	3 000 €
Subv. fonctionnement	ASSOC. PREVENTION ROUTIERE DE LA VENDEE	Prévention routière	1 200 €
Subv. fonctionnement	ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Jeunes sapeurs-pompiers	1 400 €
<b>Sous-total domaine prévention jeunesse</b>			<b>108 025 €</b>
Subv. fonctionnement	AIFR SECTEUR ROCHESEVIERE	Activités jeunesse	200 000 €
Subv. fonctionnement	FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM)	Activités jeunesse	49 500 €
Subv. fonctionnement	FR LA BRUFFIERE	Activités jeunesse	66 900 €
Subv. fonctionnement	AEJBM	Activités jeunesse	25 500 €
Subv. fonctionnement	FR TREIZE-SEPTIERS	Activités jeunesse	48 377 €
Subv. fonctionnement	FR TREIZE-SEPTIERS	Activités jeunesse - équipement mobilier	7 100 €
Subv. fonctionnement	GENERATIONS GUYONNES	Activités jeunesse	28 700 €
Subv. fonctionnement	LOCAL JEUNES ST SYMPHORIEN (LAB)	Activités jeunesse	200 €
<b>Sous-total domaine animation jeunesse</b>			<b>426 277 €</b>

Subv. fonctionnement	ASSOCIATION CANTONALE LES P'TITES CANAILLES (CCCR)	Assistants maternelles	1 215 €
Subv. fonctionnement	LES P'TITS LOUPIOTS (M)	Assistants maternelles	720 €
Subv. fonctionnement	ASS MAT LOULAYSIENNE	Assistants maternelles	185 €
Subv. fonctionnement	CALINS CALINES (B)	Assistants maternelles	485 €
<b>Sous-total petite enfance</b>			<b>2 605 €</b>
Subv. fonctionnement	AIFR	Transport scolaire	59 240 €
Subv. fonctionnement	FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM - SHDL)	Transport scolaire	22 000 €
Subv. fonctionnement	FAMILLES RURALES BORDS DE SEVRE	Transport scolaire	14 250 €
<b>Sous-total transport scolaire</b>			<b>95 490 €</b>
Subv. fonctionnement	GIDON	Lutte contre les nuisibles	23 000 €
Subv. fonctionnement	COMITE 21	Actions en faveur du climat	3 500 €
<b>Sous-total domaine environnement</b>			<b>26 500 €</b>
Subv. fonctionnement	COS	Œuvres sociales du personnel	8 000 €
<b>Sous-total domaine divers</b>			<b>8 000 €</b>
<b>Total</b>			<b>861 153 €</b>

### Débat :

**Antoine CHEREAU :** « Je voudrais ajouter quelque chose pour répondre à une question de Madame Larcher tout à l'heure. Nous avons des territoires et des communes sur lesquelles des AO2 sont présentes. On tient d'ailleurs à les remercier pour le travail fait. Les choses ont été réorganisées objectivement par commune. Je redis le soutien fait à l'AIFR notamment, puisqu'on est ici à Rocheservière. L'AO2 a son propre personnel, s'il n'y a pas d'AO2 le personnel est à Terres de Montaigu. Il n'y a pas de doublon. »

**Elodie LARCHER :** « Sur ce sujet des subventions, le détail n'y est pas mais nous avons le tableau. Nous voulons saluer ce soir un geste fort envers les Restos du Cœur + 250 € soit une subvention de 1 750 €. Un choix fort. La commission s'était même montrée plus audacieuse en proposant + 500 €. Un montant sûrement trop engageant au regard des finances de Terres de Montaigu. Quel étonnement ce soir à vous entendre Monsieur Grasset, 35 000 € pour Les Floraliés, une enveloppe modeste. 22 000 € en plus pour la ligne réception, soit un budget total de 127 000 € pour l'année 2024. +22 000 € se pourrait être 22 000 repas pour les Restos du Cœur. Des dépenses dans la droite ligne de ce que nous dénonçons à l'instant, des dépenses pour le rayonnement, la visibilité et non au service des habitants. Sur le soutien à l'animation jeunesse, là aussi une diminution surprenante des subventions apportées aux associations gestionnaires. Une forte diminution également de la subvention à la mission locale. Pouvez-vous nous expliquer ces choix ? L'enveloppe globale des subventions proposée est en effet augmentée de seulement 1%, alors que vous prévoyez des recettes de fonctionnement de + 7%. Nous ne comprenons pas pourquoi les subventions ne sont pas revalorisées à minima à cette hauteur ? Si toute hausse généralisée n'est pas pertinente, nous nous étonnons de voir stagner également la subvention de la Banque Alimentaire, 10 450 €, comme l'an passé, malgré une demande en hausse. Les musiques actuelles, elles aussi ne sont pas épargnées avec toujours le même montant d'aide qu'en 2021. Pouvez-vous nous indiquer quelle a été la hausse du budget du Théâtre de Thalie sur la même période par exemple ? Dans les rares hausses nous notons Initiative Vendée Bocage avec + 19%. Sur quels critères cette augmentation substantielle a-t-elle été décidée ? »

**Antoine CHEREAU :** « Je ne veux pas répondre à tout. On va renvoyer cela aux travaux de commission. Mais je ne peux pas laisser glisser certaines choses. On vient de voter 1,8 millions d'euros de soutien au CIAS, centre intercommunal d'action sociale. Les personnes âgées ne sont-elles pas des personnes fragiles du territoire ?

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Ce ne sont pas les seules. »

**Antoine CHEREAU :** « Je n'ai pas dit ça. Mais vous voyez, c'est bon enfin. Une grosse partie de notre discussion ce soir est une dépense de solidarité. »

**Elodie LARCHER :** « On l'a voté. »

**Antoine CHEREAU :** « Donc ne dites pas que le budget n'en tient pas compte et qu'on n'a pas augmenté. On n'a jamais fait une augmentation semblable. Par ailleurs sur la question des aides alimentaires. Il faut aussi prendre en compte la mise à disposition des bâtiments qui n'est pas incluse dans les subventions. »

**Elodie LARCHER :** « Pour la banque alimentaire, c'est dedans. »

**Antoine CHEREAU :** « Non. Là encore ne confondez pas intercommunal et CCAS. Il n'y a pas de financement des denrées alimentaires sur Terres de Montaigu, c'est le CCAS qui s'en occupe. Je trouve qu'il y a de la mauvaise foi. Je comprends bien ce que vous faites, mais à un moment donné, saluez quand même ce qui est fait sur les EHPAD. Il faut être cohérent sur les positions. »

**Elodie LARCHER :** « On n'a rien dit. »

**Antoine CHEREAU :** « Vous n'avez rien dit mais justement c'est ce que je vous reproche. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « L'ensemble de l'assemblée n'a rien dit non plus. Une seule personne. »

**Antoine CHEREAU** : « Ça fait plus, aucune sauf un. D'accord mais personne d'autre n'a critiqué le fait qu'on ne fasse pas assez sur ceci ou cela. Ecoutez, on va renvoyer tout cela dans les réunions de commission. Monsieur Rousseau vous voulez peut-être dire un mot. »

**Daniel ROUSSEAU** : « C'est clair, on ne va pas refaire le travail et les débats qui ont eu lieu en commission et les sujets. Initiative Vendée Bocage, l'augmentation est liée au développement économique encore une fois. Il y a de l'ironie dans toutes les questions et moi je ne sais pas répondre à l'ironie. »

**Jean-Martial HAEFFELIN** : « Vous ne savez pas répondre à grand-chose. »

**Antoine CHEREAU** : « Vous ne savez pas répondre à grand-chose et après vous pouvez nous faire des leçons de respect. »

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU)**, attribue les subventions aux organismes et associations ci-dessus présentées ; autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et ou avenants nécessaires au versement des aides avec les associations concernées et tout autre document nécessaire à l'exécution de la décision ; inscrit les crédits correspondants au budget 2024, aux chapitres 204 Subventions d'équipement et 65 Autres charges de gestion courante.

## AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président de la Communauté d'agglomération

### DEL20231211\_38 – Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

**Antoine CHEREAU** : « Je ne voudrais pas que l'on confonde les plans communautaires et les plans communaux. Monsieur Claude Durand l'a évoqué tout à l'heure, on vient de l'évoquer sur la question CCAS/CIAS. Il y a deux choses sur les statuts. Les statuts que nous devons modifier suite au changement en Communauté d'agglomération. L'écriture se fait autrement, et notamment sur la répartition des compétences. Deuxième chose les statuts donnent la manière de répartir les compétences entre la commune et la Communauté d'agglomération. Sur la question du logement par exemple, on a bien sûr des compétences nouvelles que l'on va pouvoir mettre en œuvre, qui sont à l'échelle de l'agglomération. Soit des compétences de planification comme on le faisait déjà d'ailleurs avec les PLUi, les PLH, soit des compétences en matière d'accompagnement des projets. C'est ce que nous avons d'ailleurs voté tout à l'heure sur la question de l'habitat. Mais jamais Terres de Montaigu, même avec les compétences, ne sera un promoteur, ni un aménageur. C'est bien dans chaque commune, que se font les lotissements, les plans d'aménagement et la politique pour aller ou pas chercher tel ou tel opérateur. Je ne vais pas vous donner un cours de répartition des compétences mais on ne peut pas demander tout et le contraire dans chaque instance indépendamment les unes des autres. Ce n'est pas Terres de Montaigu qui ira chercher tel ou tel promoteur pour s'installer dans telle ou telle commune. Chaque commune est libre. En revanche c'est Terres de Montaigu, c'est-à-dire nous tous ensemble qui, donnons, les règles d'urbanisme, les règles de densité, les règles de recul, les PLH, les objectifs de construction de logements, donner des aides par exemple. Demain, dans le cadre des compétences de l'agglomération, la question de relations plus privilégiées avec les bailleurs sociaux se pose et d'ailleurs elle est déjà anticipée. L'exercice proposé maintenant est plutôt le toilettage légal et pas le changement complet de notre organisation, puisque tout ce qui est là, on le fait déjà. »

Monsieur le Président précise que dans le cadre de sa transformation en Communauté d'agglomération en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière a dû se doter préalablement à la date de sa transformation des compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération.

De manière concomitante, plusieurs compétences supplémentaires dont l'une d'entre elles (création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement) est subordonnée à la reconnaissance de son intérêt communautaire telles que listées au CGCT, ont été transférées à la communauté d'agglomération avec une date de prise d'effet au 31 décembre 2021.

Après approbation des communes membres, le transfert de ces compétences a été entériné par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2021 et entré en vigueur le 31 décembre 2021.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé d'actualiser les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dont les principales modifications portent sur :

- La nouvelle répartition des compétences obligatoires et supplémentaires du fait de la transformation en communauté d'agglomération,
- Les références aux articles du code général des collectivités territoriales en conséquence,
- La mise à jour des compétences supplémentaires au point 4.5 « Participation à une convention France Services »
- La mise à jour des compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire :
  - o L'ajout de la compétence Production d'énergies renouvelables inscrite au point 4.7 – *Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc et les installations de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kW pour les besoins des équipements communautaires ;*
  - o L'ajout de la compétence Agriculture et Alimentation inscrite au point 4.8 – *Coordination et animation du Projet Alimentaire Territorial (élaboration, suivi de la mise en œuvre, évaluation...)* ;
  - o Un complément et des suppressions sont apportés au point 4.11 Culture et sport exercé par la communauté d'agglomération ;
  - o L'ajout d'une compétence à part entière au point 4.12 l'aérodrome de Saint-Georges-de-Montaigu ;
  - o Des actualisations aux points suivants : 4.13 Politique Sociale et 4.15 Etude, création, aménagement, gestion de locaux.

Conformément aux règles de droit commun, cette modification statutaire doit faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Puis dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision, elle doit recueillir l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée des communes membres.

**Débat :**

**Elodie LARCHER :** « Vous nous présentez ce soir la mise à jour des statuts, un peu comme toujours, juste à temps, puisqu'il est nécessaire de les entériner pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les statuts font référence à un projet de territoire défini pour minimum 10 ans. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu ce projet de territoire. Pouvez-vous nous dire dans quelle instance et à quelle date il a été présenté ? En parallèle, la chambre régionale des comptes appelait à la mise en place d'un pacte de gouvernance, oubli que vous corrigerez sous peu selon vos termes, c'est-à-dire au prochain mandat. En parallèle, si les statuts de Terres de Montaigu ont bien évolué depuis le passage à la Communauté d'agglomération, le règlement intérieur de l'assemblée, là aussi sauf erreur de ma part, n'a toujours pas changé. Ce règlement apparaît caduc sur plusieurs points, comme par exemple le nombre et l'intitulé des commissions. Nous souhaiterions que ce règlement intérieur soit mis à jour pour être conforme aux nouveaux statuts. En parallèle nous réitérons notre demande de voir celui-ci modifié notamment sur son article 32 relatif à la composition des commissions. Nous renouvelons notre demande de voir ces commissions ouvertes à l'ensemble des élus municipaux comme le préconise le rapport d'information du Sénat 'mieux associer les élus municipaux à la gouvernance des intercommunalités'. Merci. »

**Antoine CHEREAU :** « Merci. J'ai bien noté votre demande qui n'est pas nouvelle. Je mets au voix l'actualisation des statuts. Vous voulez dire quelque chose aussi ? »

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Ce sera quand la mise à jour ? »

**Antoine CHEREAU :** « J'ai entendu votre question. »

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Non vous n'avez pas répondu à la question du règlement intérieur. »

**Antoine CHEREAU :** « Vous m'avez posé la question, je l'ai entendue. Je n'en sais rien, plus tard. Mais vous allez nous redire sans cesse les mêmes choses. J'ai entendu. Nous on passe du temps à travailler sur les politiques publiques pour les gens et donc parfois on n'est pas toujours à jour. C'est ce que vous voulez entendre ? »

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** approuve les actualisations apportées dans le cadre de la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération ; complète les compétences supplémentaires non soumises à la définition de l'intérêt communautaire, valide les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, tels que présentés en annexe de la délibération ; notifie la présente décision à l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI afin de la soumettre à leur Conseil Municipal et à Monsieur le Préfet ; demande à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts ; charge Monsieur le Président d'exécuter la délibération en tant que de besoin.

## **DEL20231211\_39 – Mise à jour de l'intérêt communautaire des compétences de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération**

Pour faire suite à la modification des statuts Monsieur le Président propose à l'assemblée de définir l'intérêt communautaire des compétences transférées qui doit intervenir dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021.

Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales soumet l'exercice de certaines compétences à la reconnaissance de leur intérêt communautaire et précise que l'intérêt communautaire permet de faire la distinction pour les compétences dont la loi prévoit un partage entre la communauté et ses communes membres entre ce qui relève de l'une ou des autres. La définition de l'intérêt communautaire se veut suffisamment précise pour traduire le projet intercommunal et les compétences que la communauté exerce effectivement.

Les définitions de l'intérêt communautaire sont compilées dans un document distinct des statuts appelé « Intérêt communautaire des compétences de la communauté d'agglomération ». La mise à jour de l'intérêt communautaire relève de la seule délibération du conseil communautaire, sans qu'il soit nécessaire que les communes membres en délibèrent également.

Il expose à l'assemblée que cette mise à jour porte essentiellement sur :

- Les références aux articles du code général des collectivités territoriales d'une communauté d'agglomération,
- L'ajout d'actions portées par l'EPCI en matière d'aménagement de l'espace communautaire,
- La définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- La mise à jour des voies qui desservent les zones d'activités économiques,
- La définition de l'intérêt communautaire en matière de création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement se limitant aux équipements dont la communauté d'agglomération est propriétaire,
- La suppression des actions détaillées en compétences supplémentaires relatives à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations puisque cette compétence est devenue obligatoire dans le cadre du passage en communauté d'agglomération,
- La mise à jour des équipements culturels et sportifs (suppression du cinéma Caméra 5)
- La mise à jour de l'action sociale d'intérêt communautaire et notamment les autorisations uniques de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) multisites « Terres de Montaigu » et de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Autonomes (EHPAA) multisites « Terres de Montaigu » avec une prise d'effet au 1er janvier 2024,
- L'ajout de la compétence en matière de « Création, aménagement et gestion d'une Maison France Services et organisation de permanences sur les communes du territoire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ».

**Le conseil d'agglomération, par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),** approuve les actualisations apportées à l'intérêt communautaire de Terres de Montaigu, telles que définies ; charge Monsieur le Président d'exécuter la délibération en tant que de besoin.

## **DEL20231211\_40 – Création du Conseil de développement**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et en vertu de l'article du code général des collectivités territoriales, un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Il est consulté « sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale ». Il peut aussi donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Ainsi le Conseil de Développement est un organe consultatif qui a pour mission d'apporter aux élus des avis ainsi que des propositions sur toute question relative à la vie et au développement du territoire. Sa composition est déterminée par délibération du Conseil d'agglomération.

Le Conseil de Développement est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre du territoire de l'EPCI. En outre, sa composition doit tenir compte des classes d'âge de la population du territoire et tendre vers la parité. Les membres du Conseil de Développement doivent ainsi refléter la population du territoire.

Il est proposé de créer un Conseil de Développement organisé en trois collèges répartis de manière homogène :

- Développement économique : entrepreneurs et personnes issues du monde économique, de l'économie sociale et solidaire, du monde agricole, du tourisme, etc. ;
- Sociétal : membres de la vie associative, culturelle, sportive, du monde éducatif, habitants, usagers ;

- Personnes qualifiées : « experts » habitants du territoire issus des milieux scientifiques, du patrimoine, de l'environnement, de la culture.

et de fixer à 33 le nombre maximum de membres du conseil de développement.

Les membres seront nommés par le Président de la Communauté d'agglomération ainsi que le/la Président(e) du conseil de développement.

Le Conseil de Développement s'organise librement et Terres de Montaigu devra veiller aux conditions du bon exercice de ses missions.

A ce titre, il lui sera mis à disposition des salles de réunion nécessaires à ses travaux et il pourra s'appuyer sur les directions concernées par ses travaux. Cependant, les moyens pour son fonctionnement et sa coordination technique n'engageront aucun budget spécifique. Le Conseil de Développement établit un rapport d'activité annuel, qui est examiné et débattu en Conseil d'agglomération.

Le mandat des membres expirera avec le renouvellement des membres du Conseil d'agglomération. En cas de démission, de vacances ou d'exclusion d'un membre, le Président de la Communauté d'agglomération procédera à la nomination d'un nouveau membre, en respectant le principe de parité.

Il est précisé que les membres du Conseil de Développement sont des acteurs du territoire, volontaires pour travailler avec d'autres sur des projets d'intérêt public. Ils sont porteurs de leur expérience d'habitant, de professionnel, de bénévole, mais ils ne sont pas mandatés par une organisation, une association, une entreprise, une collectivité territoriale, une famille de pensée. Ils interviennent à titre individuel. Ils ne peuvent se faire représenter.

Aucun membre du Conseil de Développement ne peut être titulaire d'un mandat électif politique en cours, et les fonctions de membre du Conseil de Développement ne sont pas rémunérées.

#### **Débat :**

**Elodie LARCHER :** « Nous regrettons ce soir que la charte de fonctionnement ne soit pas établie et présentée. Vous indiquez également que la liste des membres sera laissée à votre appréciation. Nous demandons pour la transparence nécessaire au fonctionnement de cette instance deux modifications concernant cette délibération : que la charte de fonctionnement soit validée par le conseil et non par le bureau et que la liste des membres soit elle aussi validée en conseil d'agglomération. Par ailleurs, quels seront les moyens alloués à ce conseil ? Pour exemple à Clisson le conseil de développement existe depuis 2011, un agent à temps partiel est en charge de l'animation de ce conseil. Merci. »

**Antoine CHEREAU :** « La charte, c'est possible donc pas de problème, on passera cela en conseil. Pour les membres ce n'est pas possible car non prévu par les textes. Effectivement la question des moyens va se poser. Mais on ne peut pas effectivement d'un côté dire c'est dommage vous créez des postes, de l'autre demander quels seront les moyens mis en œuvre. Cela dit, on n'y arrivera pas sans moyens, c'est vrai. »

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** approuve la composition du Conseil de Développement telle que définie dans l'exposé ci-dessus, le mandat des membres expirant avec le renouvellement du Conseil d'agglomération ; approuve les modalités de remplacement d'un membre telles que précédemment exposées ; autorise Monsieur le Président à arrêter la liste des membres du Conseil de Développement, conformément à la composition susvisée ; autorise Monsieur le Président à désigner le/la Président(e) du Conseil de Développement ; précise qu'une charte de fonctionnement sera établie par Terres de Montaigu avec le Conseil de Développement, après l'installation de celui-ci. Cette charte détaillera les attentes de Terres de Montaigu, les missions du Conseil de Développement, les moyens mobilisés et les modalités d'échanges avec les élus et les services communautaires. Après validation par le Conseil d'agglomération, cette charte sera signée entre le Président de Terres de Montaigu et le Président du Conseil de Développement.

## **DEL20231211\_41 – Présentation du rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'agglomération que la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière au cours des exercices 2017 à 2021.

En date du 18 octobre 2022, la Chambre Régionale des Comptes adressait un rapport comportant les observations définitives sur l'examen des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

Par délibération n°DELTDMC\_22\_217 en date du 12 décembre 2022, le conseil d'agglomération actait la communication de ce rapport ainsi que la tenue d'un débat.

L'article L243-9 du Code des Juridictions Financières précise que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes visant à faire progresser la qualité de la gestion comptable et financière de l'EPCI portaient sur :

- Recommandation n° 1 : Actualiser le plan climat air énergie territorial au regard de la nouvelle stratégie nationale bas carbone 2020.
- Recommandation n° 2 : Mettre en place sans délais un conseil de développement, conformément à l'article L5211-10-1 du CGCT.
- Recommandation n° 3 : Respecter les délais de paiement aux entreprises en application du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique et de l'article R2192-10 du code de la commande publique.
- Recommandation n° 4 : Doter les budgets annexes gérant des services publics industriels et commerciaux (SPIC) d'un compte au Trésor conformément à l'instruction M14 et garantir ainsi leur autonomie financière conformément aux articles L2221-4 et R. 2221-69 du CGCT.
- Recommandation n° 5 : Conformément à l'article L1612-4 du CGCT, adopter un budget en équilibre réel intégrant l'ensemble des recettes et des dépenses du budget annexe « zones d'activités économiques », celles-ci étant évaluées de façon sincère.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** prend acte du rapport mentionnant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'examen des comptes et de la gestion de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, annexé à la décision.

## **DEL20231211\_42 – Rapport annuel de l' élu mandataire (SAPL – Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée) - Exercice 2022**

Monsieur le Président rappelle que Terres de Montaigu au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la Société Anonyme Publique Locale (SAPL), l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée qui a été créée le 15 octobre 2012.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI...) une assistance dans différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zones d'habitation ou d'activité), la création et la construction de bâtiments et enfin, dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique. Il s'agit d'un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires, avec une souplesse de fonctionnement qui rend un vrai service aux collectivités.

Monsieur le Président indique au conseil que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires doivent délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** prend acte du rapport annuel de la SAPL – Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée au titre de l'année 2022 qui a servi de base au débat.

## **DEL20231211\_43 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel Hôtel d'Agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 12 février 2024 se déroule à la salle Polyvalente de La Boissière-de-Montaigu.

**Le conseil d'agglomération, à l'unanimité,** décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 12 février 2024 se déroulera à la salle polyvalente de La Boissière-de-Montaigu.

## INTERVENTION DIVERSE

**Jean-Martial HAEFFELIN :** « Puisqu'on arrive à la fin de ce conseil, je me permets de prendre une dernière fois la parole pour rappeler que même si la durée de ce conseil peut faire révéler chez nous tous une certaine fatigue, notre collectivité vaut plus que vos écarts de langage, Monsieur le Président. Si nous sommes habitués à vos propos outranciers à notre égard, nous ne pouvons tolérer vos dérives d'un autre temps à l'écart des agents. Nous vous prions donc Monsieur le Président, d'utiliser lors des sessions, un langage adapté. Merci. »

**Antoine CHEREAU :** « Très bien. Je fais tous les efforts du monde. »

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### 1 – Bilan de la commercialisation des Zones d'Activités Economiques

Eric Hervouet présente le bilan de la commercialisation des zones sur le territoire. Il rappelle que le territoire est composé de 40 zones d'activités dont 23 en cours de commercialisation sur 5 typologies différentes et 2 extensions en cours La Croix Boiziau et Les Marches de Bretagne – Landes de Roussais.

A ce jour 41 ha sont cessibles de suite dans l'ensemble des zones d'activités dont 28% en typologie industrielle et logistique (grands parcs dessinés et aménagés pour accueillir de grandes structures sur des parcelles importants), 22% en proximité (artisanat local avec une zone de chalandise proche, beaucoup d'artisans du bâtiment ou de production) et 50% en équilibre (accueil d'entreprises (TPE- PME-PMI) en croissance, des petites industries qui complètent les filières locales et ont souvent une activité en sous-traitance avec nos industriels mais aussi des activités de services aux entreprises).

Il y a plus de 1 600 établissements sur Terres de Montaigu et 22 000 emplois dont 830 entreprises dans les zones d'activités soit 16 000 emplois. 36% des emplois sont dans l'industrie. Le taux de chômage est de 3,2%, plus faible taux de chômage en France.

Une surface de 13ha 12 a été vendue en 2023 représentant 16 ventes.

En 2023 on peut constater une stabilité du nombre de projets accompagnés : les investissements sur le territoire restent soutenus malgré le climat économique tendu et une augmentation des surfaces vendues avec le lancement de plusieurs projets industriels importants qui vont générer de l'activité pour les entreprises du secteur du bâtiment.

En 2024, le nombre de projets en cours d'accompagnement est plus important mais avec des surfaces moyennes commercialisées réduites. Le travail de densification et d'optimisation foncière porte ses fruits auprès des entreprises du territoire.

### 2 – Nouveau projet Saint-Sauveur

Anthony Bonnet indique que depuis mi-novembre, le Site Saint-Sauveur est ouvert au public dans sa nouvelle configuration : installation de la médiathèque de Rocheservière, ouverture de la Micro-Folie, nouvelle valorisation des broderies. Pour fêter l'inauguration officielle de la Micro-Folie et l'ouverture de la médiathèque dans ses nouveaux locaux, un week-end festif est organisé le 15-16-17 décembre.

### 3 – Les Ephémères 2024

Anthony Bonnet informe que Les Ephémères reviennent à Rocheservière en 2024, le 9 juillet.

### 4 – Décisions prises par le Bureau d'agglomération du 30 novembre 2023 par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC\_22\_048 du 28 mars 2022)

N°	Objet de la décision
DEL20231130_01	Recours au personnel contractuel
DEL20231130_02	Cession Ouest Frais Distribution – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée

DEL20231130_03	Cession à la société SUSEIA – ZA Croix Biton – Saint-Philbert-de-Bouaine
DEL20231130_04	Travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) ZA La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine
DEL20231130_05	Cession à CG Paysage – ZA La Trévoise – Montréverd
DEL20231130_06	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison des Jeunes
DEL20231130_07	Schéma de coopération avec la Caisse d'Allocations Familiales
DEL20231130_08	Organisation d'un forum bien vieillir à domicile
DEL20231130_09	Programmation du Seniors agenda de mars 2024 à avril 2025
DEL20231130_10	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20231130_11	Demande de subvention Fonds Vert dans le cadre du Tri à la source des biodéchets
DEL20231130_12	Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie rue de Beau Soleil et rue Jeanne d'Arc à Montaigu (Montaigu-Vendée)
DEL20231130_13	Demande de subvention pour le projet de station d'épuration à Montréverd

## 5 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC\_22\_047 du 28 mars 2022) entre le 7 novembre et le 4 décembre 2023

Date	N°	Objet de la décision
16 nov. 23	DECRE_2023_082	Réalisation d'une étude de jalonnement cyclable et signalétique sur le territoire
16 nov. 23	DECRE_2023_083	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H026
16 nov. 23	DECRE_2023_084	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H027
23 nov. 23	DECRE_2023_085	Acquisition et mise en place d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines et prestations associées
01 déc. 23	DECRE_2023_086	Travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie Rue des Ajoncs et Rue de Nantes à Rocheservière
01 déc. 23	DECRE_2023_087	Avenants au marché de travaux d'aménagement du boulevard urbain et de la voie de desserte du quartier de la gare de Montaigu-Vendée

## 6 – Arrêtés du Président pris entre le 7 novembre et le 4 décembre 2023

Date	N°	Objet de l'arrêté
21 nov. 23	ARRAE_2023_076	Déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement MéO dans le système d'assainissement de la commune de CUGAND

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Secrétaire de séance  
Marc PUICHAUD



Le Président  
Antoine CHEREAU

